

Gustave Le Bon (1884)

La civilisation des Arabes

Livre IV : Les mœurs et les institutions des Arabes

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jmt_sociologue@videotron.ca

Site web: <http://pages.infinit.net/sociojmt>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Gustave Le Bon (1884)

La civilisation des Arabes

Livre IV : Les mœurs et les institutions des Arabes

Une édition électronique réalisée à partir de l'article de Gustave Le Bon (1884), **La civilisation des Arabes**. [Livre IV : Les mœurs et les institutions des Arabes]. Paris : Firmin-Didot, 1884. Édition réimprimée à Paris en 1980 par Le Sycomore, Éditeur, 1980, 511 pages.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée le 10 octobre 2003 à Chicoutimi, Québec.

Je voudrais remercier **M. Roger Deer**, bénévole, pour avoir entièrement relu et corrigé ce livre puisque des centaines d'erreurs s'étaient glissées malgré plusieurs lectures attentives. Dans la reconnaissance de caractères du texte, aucun accent n'avait été reconnu.

Nouvelle édition complétée le 21 octobre 2003, grâce au remarquable dévouement de M. Deer, bénévole.



Table des matières

Introduction

Livre premier : Le milieu et la race

Chapitre I L'Arabie

1. GÉOGRAPHIE DE L'ARABIE. Limites de l'Arabie. Superficie. Population. Configuration. Montagnes. Cours d'eau. Climats. - 2. PRODUCTIONS DE L'ARABIE. Productions animales, végétales et minérales. Rôle du chameau et du cheval en Arabie. - 3. LES PROVINCES DE L'ARABIE. Connaissances des anciens relatives à l'Arabie. Époque récente à laquelle a été connue l'Arabie. Divisions anciennes et modernes de l'Arabie. Arabie Pétrée. Ses souvenirs bibliques. Nejed. Fertilité de cette province. Hedjaz. La Mecque et Medine. Pays d'Acyr. Yémen. Anciennes relations des habitants de l'Yémen avec l'Égypte, la Perse et l'Italie. Richesse et fertilité de l'Yémen. Hadramaut Mahrah, Oman et haça.

Chapitre II Les Arabes

1. L'IDÉE DE RACE D'APRÈS LA SCIENCE ACTUELLE. Valeur des mots de race et d'espèce appliqués à l'homme. Ce qu'il faut entendre par peuple et par race. Comment se forment les races. Influence du milieu, du croisement et de l'hérédité. Stabilité des caractères héréditaires. L'hérédité seule peut lutter contre l'hérédité. Les milieux n'agissent que quand les caractères héréditaires ont été dissociés par des croisements. Résultat des croisements entre les races mélangées en proportions inégales. - 2. IMPORTANCE DE L'ÉTUDE DES CARACTÈRES MORAUX ET INTELLECTUELS DANS LA CLASSIFICATION DES RACES. La langue, la religion, les groupements politiques, les caractères anatomiques ne permettent pas de classer une race. Cette classification doit reposer principalement sur l'étude des caractères moraux et intellectuels. Fixité de ces caractères. Ils déterminent l'évolution des peuples dans l'histoire. Comment le caractère d'un peuple se fixe et se transforme. Pourquoi les caractères des nations modernes sont en voie de transformation. - 3. ORIGINE DES ARABES. Communauté probable d'origine des peuples sémitiques. Ancienne parenté des Juifs et des Arabes. Leurs différences actuelles. - 4. DIVERSITÉ DES POPULATIONS ARABES. Les populations des divers pays arabes diffèrent autant entre elles que celles de l'Europe. Au centre même de l'Arabie, les populations arabes sont très différents. - 5. DESCRIPTION DES DIVERSES POPULATIONS ARABES. Division fondamentale des Arabes en sédentaires et en nomades. Caractères Physiques des Arabes. Psychologie des Arabes de l'Arabie, de la Syrie, de l'Égypte, de l'Afrique, de l'Espagne et de la Chine

Chapitre III Les Arabes avant Mahomet

1. PRÉTENDUE BARBARIE DES ARABES AVANT MAHOMET. La civilisation d'un peuple peut apparaître brusquement dans l'histoire, mais elle résulte toujours d'une élaboration fort lente. Importance de la civilisation de l'Arabie aux temps les plus reculés de l'histoire. Documents mettant en évidence l'importance de cette civilisation. - 2. HISTOIRE DES

ARABES AVANT MAHOMET. Période préhistorique. Les plus anciennes traditions de l'Arabie ne remontent pas plus haut qu'Abraham. Sources de l'histoire des Arabes avant Mahomet. Chroniques arabes. Inscriptions assyriennes. Auteurs grecs et latins. Luites des Arabes contre les Grecs et les latins. Expédition d'Auguste dans l'Yémen. Puissance du royaume d'Hira. L'Arabie a toujours échappé aux invasions. - 3. CIVILISATION DE L'ARABIE AVANT MAHOMET. Indications fournies par la Bible, Hérodote, Strabon, etc. Richesse des palais de Saba. Conformité des renseignements fournis par les auteurs classiques avec ceux des anciens auteurs arabes. Civilisation de l'Yémen. Importance de ses villes et de ses monuments. Ses relations commerciales aux temps bibliques avec les peuples les plus éloignés du monde. Pendant toute l'antiquité classique l'Arabie a servi de trait d'union entre l'Occident et l'Orient. Anciennes routes commerciales de l'Arabie. - 4. LES ANCIENNES RELIGIONS DE L'ARABIE. Diversité des cultes des Arabes avant Mahomet. Documents fournis par les inscriptions assyriennes et celles de Safa. Tous les cultes de l'Arabie avaient pour centre le temple de la Kaaba. Ses trois cent soixante dieux à l'époque de Mahomet. Germes d'unité que présentaient tous ces cultes

Livre deuxième : les origines de la civilisation arabe

Chapitre I Mahomet. Naissance de l'empire arabe.

1. LA JEUNESSE DE MAHOMET. Comment fut élevé Mahomet. Ses voyages en Syrie. Sa bonne réputation. Son mariage. - 2. PRÉDICATIONS DE MAHOMET. Visions de Mahomet à l'âge de quarante ans. Il expose sa mission à ses parents et à ses amis. Minime succès de ses prédications pendant dix ans. Persécutions qu'il endure. Il est obligé de fuir à Médine. - 3. MAHOMET DEPUIS L'HÉGIRE. Commencement des succès de Mahomet. Son influence s'étend chaque jour. Premières luites à main armée. Mahomet s'empare de la Mecque. Il essaie de répandre sa doctrine hors de l'Arabie. Son message au roi des Perses. Derniers moments de Mahomet. - 4. CARACTÈRE ET VIE DE MAHOMET. Psychologie de Mahomet d'après les indications fournies par les chroniqueurs arabes. Sa faiblesse pour les femmes. Ses miracles. État mental de Mahomet. Ses hallucinations. Grandeur des résultats obtenus par Mahomet pendant sa vie

Chapitre II Le coran.

1. RÉSUMÉ DU CORAN. Comment a été composé le Coran. Sa rédaction définitive. Parenté du Coran avec les livres juifs et chrétiens. Son infériorité à l'égard des livres religieux de l'Inde. Extraits divers du Coran. Définition de Dieu. La création du monde. Chute des premiers hommes. L'Enfer et le Paradis. Tolérance extrême du Coran pour les juifs et les chrétiens. Prétendu fatalisme du Coran. - 2. PHILOSOPHIE DU CORAN. SA DIFFUSION DANS LE MONDE. Monothéisme absolu du Coran. De ce monothéisme absolu dérive la simplicité très grande de la religion de Mahomet. Sa simplicité et son absence de mystères la rendent accessible à toutes les intelligences. La clarté des doctrines du Coran, son esprit de charité et de justice ont beaucoup contribué à sa rapide diffusion dans le monde. Importance de l'influence politique et civilisatrice du Coran. Il a survécu à la civilisation créée sous son influence. L'islamisme est encore une des religions les plus répandues à la surface du globe. Liens créés entre des peuples très divers par le Coran. Erreur des historiens sur les causes de la diffusion progressive du Coran dans le monde.

Chapitre III Les conquêtes des Arabes.

1. LE MONDE À L'ÉPOQUE DE MAHOMET. État de l'empire d'Orient et de celui des Perses. État de l'Europe. Causes qui rendirent les conquêtes des Arabes faciles. Puissance de l'idéal nouveau créé par Mahomet. Comment les arabes acquièrent les connaissances militaires qui leur

manquaient. - 2. CARACTÈRES DES CONQUÊTES DES ARABES. Habileté politique des premiers successeurs de Mahomet. Leur tolérance. Modération des conditions qu'ils imposaient aux peuples soumis par eux. Leur respect des croyances, des lois et des usages des peuples envahis. Leur règle de ne jamais imposer le Coran par la force. Conduite d'Omar à Jérusalem. Grandeur de l'influence civilisatrice exercée par les Arabes. Leur religion et leur langue n'ont jamais été déracinées des pays où ils les ont introduites. - 3. LES PREMIERS SUCCESSIONS DE MAHOMET. État de l'Arabie au moment de la mort de Mahomet. Difficultés très grandes que rencontrèrent ses successeurs. Simplicité et austérité des premiers khalifes. Principes d'égalité qu'ils maintinrent d'abord entre tous les Arabes. Débuts des grandes conquêtes des Arabes. - 4. RÉSUMÉ DE L'HISTOIRE DES CONQUÊTES DES ARABES. Leurs conquêtes pendant les premiers siècles de l'hégire. Période d'organisation. Période de dislocation, puis de décadence. Invasion des Mongols. Les peuples qui renversent les Arabes adoptent leur religion et leur langue et essaient de continuer leur civilisation

Livre troisième : L'empire des Arabes

Chapitre I Les Arabes en Syrie

DIVERSITÉ DES CONDITIONS D'EXISTENCE AUXQUELLES SE TROUVÈRENT SOUMIS LES ARABES DANS LES CONTRÉES QU'ILS ENVAHISSAIENT. Les conditions d'existence différentes auxquelles furent soumis les Arabes ont eu pour résultat un développement très inégal de leur civilisation dans les diverses contrées. La civilisation arabe présente suivant les temps et les lieux des phases d'évolution qui ne peuvent être confondues. - 2. ÉTABLISSEMENT DES ARABES EN SYRIE. État de la Syrie lorsque les Arabes y pénétrèrent. Comment se fit la conquête. Revers d'abord subis par les Arabes. Prise de Damas, de Jérusalem et de toutes les villes importantes. Tolérance déployée par les Arabes en Syrie. - 3. CIVILISATION DE LA SYRIE SOUS LES ARABES. Prospérité de la Syrie sous les Arabes. Tranquillité dont jouissaient les chrétiens. État florissant de l'agriculture, de l'industrie, des sciences et des arts. Parallèle entre cette prospérité de la Syrie et son état de décadence actuelle. - 4. LES MONUMENTS LAISSÉS PAR LES ARABES EN SYRIE. Importance et antiquité de ces documents. Architectes étrangers employés par les arabes. Physionomie spéciale imprimée aux monuments arabes de Jérusalem et de ses environs. Tour arabe de Ramleh. Monuments arabes de Damas. Les Arabes respectent partout la civilisation existant avant eux. Ils constituent d'abord l'ancienne civilisation, mais lui impriment bientôt un cachet personnel

Chapitre II Les Arabes à Bagdad

1. CIVILISATION DES ARABES EN ORIENT PENDANT LE KHALIFAT DE BAGDAD. L'époque du khalifat de Bagdad est une des plus brillantes de la civilisation arabe. Comment, à défaut de monuments, il est possible de reconstituer la civilisation de Bagdad. Renseignements fournis par les chroniqueurs arabes. Civilisation de Bagdad sous Haroun al Rachid et son fils Mamoun. Organisation de l'empire. Gouvernement. Postes. Finances. Administration. Police. Agriculture. Industrie. Universités. Luxe et puissance des khalifes. Ils obligent l'empereur de Constantinople à leur payer tribut. Décadence du khalifat. Ses causes. Fin de la dynastie des Abassides. Influence de la civilisation arabe en Orient. Elle subjugué bientôt les peuples qui avaient tenté de la renverser

Chapitre III Les Arabes en Perse et dans L'Inde

1. LES ARABES EN PERSE. Les matériaux qui permettent de reconstituer la civilisation des Arabes varient dans chaque pays. Conquête de la Perse par les Arabes. L'Histoire de la Perse sous leur domination se confond avec celle de Bagdad. Destruction de la puissance des Arabes par les Mongols et les Turcomans. Destruction de tous les anciens monuments de la Perse.

Preuve, de l'influence exercée par la civilisation arabe sur la Perse. Influence de leur religion, de leur langue, de leurs connaissances scientifiques et de leur architecture. L'influence des Arabes en Perse fut plus faible que dans la plupart des autres contrées. - 2. LES ARABES DANS L'INDE. Importance très faible de la puissance politique des Arabes dans l'Inde et importance très grande de leur influence civilisatrice. 50 millions d'Hindous adoptèrent la loi du prophète. Puissance et antiquité des civilisations rencontrées par les Arabes dans l'Inde. La civilisation arabe ne se substitue pas dans l'Inde à celle du peuple envahi, mais se fusionne avec elle. Les Arabes sont bientôt remplacés dans l'Inde par diverses dynasties asiatiques qui continuent leurs traditions. L'étude des monuments dans l'Inde montre comment se sont combinées les influences hindoue, perse et arabe. L'importance de chacun de ces éléments varie suivant les époques. Exemples divers. Tour du Koutab. Porte d'Aladin. Mausolée d'Altamesh. Mausolée d'Akbar, à Secundra. Le Tadj Mahal et la mosquée des Perles, à Agra, Palais du grand mogol, à Delhi

Chapitre IV Les Arabes en Égypte

1. L'ÉGYPTE AU MOMENT DE L'INVASION DES ARABES. Importance particulière de l'étude des Arabes en ÉGYPTE. L'Égypte est une des contrées où la civilisation arabe s'est entièrement substituée à celle existant avant elle. Solidité et durée de l'ancienne civilisation égyptienne. Les Grecs et les Romains n'avaient pas réussi à la renverser. État de l'Égypte avant les Arabes. Conditions particulières d'existence qu'elle présente. Le sol, le climat et les habitants. - 2. CONQUÊTE DE L'ÉGYPTE PAR LES ARABES. Faible résistance que les arabes rencontrèrent en ÉGYPTE de la part de la population. Résistance de l'armée grecque. Longueur du siège d'Alexandrie. Conduite bienveillante d'Amrou à l'égard des vaincus. Il respecte leurs lois, leurs coutumes et leurs croyances. Protection particulière accordée aux chrétiens. Organisation de la justice, de l'administration, des travaux publics, etc. Résumé de l'histoire de l'Égypte pendant la période arabe. - 3. CIVILISATION DES ARABES EN ÉGYPTE. Éléments d'où fut tirée cette civilisation. Développement des arts et de l'industrie sous les Fatimites. Sources de la richesse des khalifes. L'Égypte était le centre des relations entre l'Orient et l'Occident. Cette source de richesse dura jusqu'à la découverte d'une route par le Cap de Bonne-Espérance. - 4. MONUMENTS LAISSÉS PAR LES ARABES EN ÉGYPTE. Importance de ces monuments. Ils présentent des spécimens variés de toutes les époques, depuis les premiers temps de l'Islamisme. La ville du Caire. Mosquées d'Amrou, de Touloun, d'el Azhar, de Kalaoun, d'Hassan, de l'émir Akhor, d'el Barquouq, de Mouaiad, de Kaït bey. Mosquées modernes du Caire. Autres monuments arabes du Caire. Portes de la ville. Citadelle. Puits de Joseph, etc.

Chapitre V Les Arabes dans l'Afrique septentrionale

1. L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE AVANT LES ARABES. Anciennes populations de l'Afrique. Toutes les populations désignées sous les noms de Maures, Numides, Libyens, etc., étaient constituées par des Berbères. Dans l'ancienne Afrique tout ce qui n'était pas nègre était berbère. Origine des Berbères. Invasions venues de l'Orient et de l'Occident ayant contribué à les former. Anthropologie des Berbères. Leur langue, leurs coutumes et leurs mœurs. Leurs institutions politiques et sociales. Psychologie des Berbères. Les Berbères se divisent, comme les Arabes, en nomades et sédentaires, et forment aussi deux populations très distinctes. Erreurs professées à l'égard de la nature des différences existant entre les Arabes et les Berbères. Prétendue aptitude spéciale du Berbère à la civilisation. - 2. ÉTABLISSEMENT DES ARABES EN AFRIQUE. Difficultés que présenta aux Arabes la conquête de l'Afrique. Lenteur de la conquête. La conquête de l'Afrique par les Arabes comprend deux périodes distinctes. Immigration d'une population arabe en Afrique au XIe siècle. Désastreuse influence de cette invasion. Division de l'Afrique en royaumes indépendants. - 3. MONUMENTS LAISSÉS PAR LES ARABES DANS L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE. Ces monuments sont très inférieurs à ceux qu'ils ont laissés en ÉGYPTE et en Espagne. Mosquées de Biskra, de Kairouan, de Tlemcen, d'Alger et du Maroc

Chapitre VI Les Arabes en Espagne

1. L'ESPAGNE AVANT LES ARABES. But des Arabes en entreprenant la conquête de l'Espagne. Nécessité d'occuper au dehors les Berbères. État de l'Espagne au moment des invasions arabes. Faiblesses de la monarchie des Goths. - 2. ÉTABLISSEMENT DES ARABES EN ESPAGNE. Rapidité de la conquête de l'Espagne par les Arabes. Leur modération à l'égard des populations soumises. Les armées envahissantes furent composées d'Arabes et de Berbères. Mélanges en Espagne des Arabes, des Berbères et des chrétiens. Résultats de ce mélange. Résumé de l'histoire politique de l'Espagne pendant la domination arabe. Faiblesse du génie politique des Arabes en Espagne. Grandeur de leur influence civilisatrice. Leur expulsion par les chrétiens. Décadence profonde qui résultait de cette expulsion. - 3. CIVILISATION DES ARABES EN ESPAGNE. Les Arabes transforment entièrement l'Espagne en moins d'un siècle. État prospère de l'industrie, de l'agriculture, du commerce, des sciences, des lettres et des arts sous la domination. Ils placent l'Espagne au premier rang des nations civilisées au moyen âge. Leur influence morale fut aussi grande que leur influence intellectuelle. Parallèle entre les mœurs chevaleresques et celles des Européens de la même époque. Protection accordée aux chrétiens et aux Juifs. - 4. MONUMENTS LAISSÉS PAR LES ARABES EN ESPAGNE. En quoi les classifications actuelles des monuments de l'Espagne ne sauraient être admises. Comment les Arabes, après avoir subi l'influence byzantine, s'y soustraient bientôt. Les monuments des Arabes dans les divers pays présentent des caractères communs, mais diffèrent notablement entre eux. Monuments arabes de Cordoue, Tolède, Séville, Grenade, etc.

Chapitre VII Les Arabes en Sicile, en Italie et en France

1. LES ARABES EN SICILE ET EN FRANCE. Caractères différents des invasions arabes dans les divers pays où elles se sont produites. Pourquoi elles ne furent pas civilisatrices en France et ne le devinrent qu'au bout d'un certain temps en Italie et en Sicile. Histoire de l'établissement des Arabes en Sicile. Invasion des Normands, leurs luttes avec la papauté et avec les Arabes. Caractère particulier des guerres de l'époque. Conquête définitive de la Sicile par les Normands. L'influence des Arabes se continue longtemps après la conquête. - 2. CIVILISATION DES ARABES EN SICILE. Prospérité de la Sicile sous les Arabes. Constitution politique de la Sicile. Situation des chrétiens. Agriculture, industrie et commerce. Villes et monuments. - 3. INVASION PAR LES ARABES EN FRANCE. But des nombreuses incursions des Arabes en France. Ils ne cherchent pas à s'y établir d'une façon définitive. Caractère réel de l'invasion d'Abdérâme. Sa défaite à Poitiers par Charles Martel. Faibles conséquences de cette défaite. Les chrétiens s'allient bientôt avec les Arabes pour repousser Charles Martel. Après la bataille de Poitiers, les Arabes continuent à occuper pendant deux siècles les villes qu'ils possédaient auparavant. Erreur générale des historiens sur les résultats de la bataille de Poitiers. Pourquoi le cours de l'histoire n'eût pas changé si Charles Martel eût été vaincu. Traces laissées par les Arabes en France dans la langue et dans le sang. Populations françaises descendant des Arabes

Chapitre VIII Luttres du christianisme contre l'islamisme. Les croisades.

1. ORIGINE DES CROISADES. Terreur qu'inspiraient en Europe les Mahométans à l'époque des croisades. État de l'Europe et de l'Orient au moment des croisades. Difficultés des pèlerinages chrétiens à Jérusalem lorsque les Turcs eurent remplacé les Arabes en Syrie. Prédications de Pierre l'Ermite. - 2. RÉSUMÉ DES CROISADES. Causes qui déterminèrent les populations européennes à s'engager pour la première croisade. Une grande partie de l'Europe valide se précipite sur l'Asie. Prise de Jérusalem. Destruction de la totalité des habitants de la ville. Récits des chroniqueurs chrétiens ; leur opinion sur les croisés. Fondation du royaume de Jérusalem. Décadence rapide de la Syrie sous la domination chrétienne. Jérusalem est reprise par les Mahométans malgré la seconde croisade. Les six nouvelles croisades entreprises par l'Europe pour reprendre Jérusalem échouent complètement. - 3. RÉSULTATS DES

CROISADES. Résultats avantageux et résultats nuisibles. Impuissance de l'Europe barbare contre l'Orient civilisé. Influence qu'exerce la civilisation arabe sur l'Europe par l'intermédiaire des croisades. Les croisades accroissent la puissance spirituelle des papes. Comment elles établirent pour plusieurs siècles l'intolérance en Europe. Elles affaiblissent la puissance féodale en France, mais la fortifient en Angleterre et en Allemagne. Extension considérable donnée aux communes par les croisades. Relations commerciales de l'Orient consécutives aux croisades. Ces relations sont l'origine de la puissance de Venise. Influence très grande des croisades sur l'industrie et les arts en Europe. Elles n'exercent qu'une influence très faible sur la propagation des oeuvres scientifiques et littéraires. Le résultat définitif des croisades fut de préparer l'Europe à sortir de la barbarie

Livre quatrième : Les mœurs et les institutions des Arabes.

Chapitre I Les Arabes nomades et Arabes sédentaires des campagnes.

1. RECONSTITUTION DE LA VIE DES ANCIENS. Comment il est possible de reconstituer la vie des anciens Arabes. Les changements sociaux importants n'affectent que les couches supérieures d'une population. Pourquoi, arrivés à une certaine phase de leur civilisation, les Arabes ont fini par ne plus changer. - 2. VIE DES ARABES NOMADES. Simplicité de l'existence. Absence de besoins. Invariabilité de l'existence des nomades depuis les temps les plus reculés. Leur vie au désert. Occupations habituelles. Travaux des femmes, Campements, etc. - 3. VIE DES ARABES SÉDENTAIRES DES CAMPAGNES. Vie sociale des Arabes sédentaires. Fixité de leurs mœurs et coutumes. Description détaillée d'une population choisie pour type. Mœurs patriarcales. Communauté des biens. Vie de famille. Domesticité. Identité de certaines coutumes avec celles existant déjà aux temps bibliques. Régime légal. Polygamie. Nécessités impérieuses qui empêchent les communautés de se dissoudre. Relations avec les nomades. Obligation de leur payer un tribut pour empêcher leur déprédations, et les avoir pour alliés. Ce tribut représente ce que dépenserait une société civilisée pour l'entretien de magistrats et de gendarmes. Vie domestique des Arabes sédentaires de divers pays. Demeures. Alimentation et repas. Costumes

Chapitre II Les Arabes des villes. - Mœurs et coutumes.

1. LA SOCIÉTÉ ARABE. Différences profondes qui séparent les sociétés de l'Occident de celles de l'Orient. Agitation fébrile des unes, sérénité des autres. Absence de rivalités sociales en Orient. Politesse et tolérance très grande pour les hommes et les choses. Modération dans les besoins. Dignité dans toutes les classes. Comment l'état actuel des Arabes des villes peut fournir d'utiles renseignements pour la reconstruction de leur état passé. - 2. LES VILLES ARABES. HABITATIONS. BAZARS etc. Physionomie des villes arabes. La vie extérieure cesse avec le coucher du soleil. La soirée est exclusivement consacrée à la vie de famille. Rues de l'Orient. Douceur des Orientaux à l'égard de tous les animaux. Moyens de transport. Habitations. Description d'un palais de Damas. Maisons d'Algérie, du Maroc et d'Égypte. Pourquoi les demeures arabes présentent des types assez différents dans les diverses contrées. Bazars de l'Orient. 3. FÊTES ET CÉRÉMONIES. Naissances. Circoncision. Mariage, enterrements, etc. 4. COUTUMES ARABES DIVERSES. Bains. Cafés. Usage du tabac et du haschisch, etc. 5. JEUX ET SPECTACLES. Jeux divers des Arabes. Chants et musique. Danses. Almées, etc. - 6. L'ESCLAVAGE EN ORIENT. Idées erronées des Européens sur l'esclavage en Orient. La situation des esclaves en Orient est supérieure à celle des domestiques en Europe. Ils peuvent s'élever aux plus hautes fonctions. Ils refusent la liberté que les lois leur accordent. Opinion des Orientaux sur les motifs des l'intervention européenne dans la traite des nègres. Cette traite est moins funeste que l'importation forcée de l'opium en Chine par les Européens

Chapitre III [Institutions politiques et sociales des Arabes](#)

1. [ORIGINE DES INSTITUTIONS DES ARABES](#). Nécessités qui déterminent les institutions politiques et sociales d'un peuple. Elles sont la simple expression de sentiments et de besoins héréditaires. Impossibilité d'imposer à un peuple des institutions qui n'ont pas été engendrées par son passé. Le Coran ne put être imposé qu'aux peuples dont les mœurs et coutumes étaient très voisines de celles des Arabes. Comment peuvent se transformer les institutions d'un peuple. Lenteur extrême de ces transformations. Le Coran n'a pas modifié sensiblement les institutions des Arabes. Le livre de Mahomet est un recueil d'anciennes coutumes déjà fixées par l'opinion. Son étude révèle très bien l'état social de la nation où il a pris naissance. - 2. [INSTITUTIONS SOCIALES DES ARABES](#). Sources de la jurisprudence musulmane. Rite hanéfite, schafeite, malékite et hanbalite. Droit coutumier. Droit criminel. Peine du talion. Son utilité dans toutes les sociétés primitives. Introduction de la compensation. Prix du sang. Droit civil. Propriété. Successions. Étude comparée des codes français, anglais et arabe au point de vue du droit de succession. Organisation judiciaire, et procédure des Arabes. Sentiment d'égalité qui règne dans toutes les institutions arabes. - 3. [INSTITUTIONS POLITIQUES DES ARABES](#). Le régime politique des Arabes est une démocratie sous un maître absolu. Pourquoi ce système politique très faible fit les Arabes très grands. Les mêmes institutions peuvent, suivant les temps et les races, amener la grandeur d'un peuple ou sa décadence

Chapitre IV [Les femmes en Orient.](#)

1. [CAUSE DE LA POLYGAMIE EN ORIENT](#). Erreurs professées en Europe sur les causes de la polygamie en Orient. Elle est très antérieure à l'islamisme et est la conséquence nécessaire du climat, du genre de vie et du tempérament. Supériorité de la polygamie légale des Orientaux sur la polygamie hypocrite des Européens. Absence de rivalité et de jalousie dans les mariages polygames. - 2. [INFLUENCE DE L'ISLAMISME SUR LA CONDITION DES FEMMES EN ORIENT](#). Influence heureuse exercée par le Coran sur la condition sociale des femmes en Orient. État des femmes avant et après Mahomet. Les mœurs chevaleresque obligeant à traiter les femmes avec du respect sont dues aux Arabes. Comment elles étaient traitées du temps de Charlemagne. Oeuvres littéraires des femmes arabes pendant la période brillante de l'islamisme. La région de Mahomet est la première qui ait relevé la condition des femmes. - 3. [LE MARIAGE CHEZ LES ARABES](#). Prescriptions légales du Coran relatives au mariage. Possibilité du divorce mais nécessité d'assurer le sort de la femme divorcée. Moralité des mariages en Orient. Rareté du célibat. Autorité du père dans la famille orientale. La situation légale de la femme mariée est bien plus avantageuse pour elle en Orient qu'en Europe. La femme est plus respectée et plus heureuse en Orient qu'en Europe. Elle y est généralement plus instruite. - 4. [LES HAREMS DE L'ORIENT](#). La vie de famille au harem. Avantages et inconvénients des harems.

Chapitre V [Religion et morale.](#)

1. [INFLUENCE DE LA RELIGION CHEZ LES MUSULMANS](#). Les croyances religieuses ont été chez les Arabes un facteur capital de leur évolution. Influence profonde du Coran sur les Arabes. Aucun musulman n'oserait se soustraire à ses prescriptions. Ce n'est que par la religion qu'il est possible d'agir sur l'esprit des Orientaux. - 2. [SECTES ET CÉRÉMONIES RELIGIEUSES DE L'ISLAMISME](#). Sectes diverses : chiites et sunnites, etc. Cérémonies religieuses. Prières. Jeûnes. Fêtes religieuses. Pèlerinage à la Mecque. Cérémonies pratiquées par les derviches. Monuments religieux : Mosquées, couvent, écoles - 3. [LA MORALE DANS L'ISLAMISME](#). Analyse des prescriptions morales du Coran et de celles de l'Évangile. Indépendance de la religion et de la morale. Variabilité de la moralité des Orientaux suivant les temps et les races. Moralité comparée des Orientaux chrétiens et mahométans. Puissance de certains morts

Livre cinquième : La civilisation des Arabes.

Chapitre I Origine des connaissances des Arabes. Leur enseignement et leurs méthodes.

1. SOURCES DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES DES ARABES. Influence civilisatrice des Perses et des Byzantins sur les Arabes. Comment la science grecque pénétra en Orient. Traductions des auteurs grecs ordonnées par les khalifes. Ardeur apportée par les Arabes dans les études scientifiques et littéraires. Fondations de bibliothèques, d'universités, de laboratoires et d'observatoires. - 2. MÉTHODE SCIENTIFIQUES DES ARABES. Parti que surent tirer les Arabes des matériaux qu'ils avaient entre les mains. Ils substituent bientôt l'expérience et l'observation à l'étude des livres. Ils furent les premiers qui introduisirent l'expérimentation dans l'étude des sciences. Précision que cette méthode donna à leurs travaux. Elle leur rendit possibles des découvertes importantes

Chapitre II Langue, philosophie, littérature et histoire.

1. LA LANGUE ARABE. Parenté de l'arabe avec les langues sémitiques. L'écriture arabe. L'idiome adopté pour la rédaction du Coran fixa la langue. L'arabe est devenu la langue universelle de tous les peuples professant l'islamisme. Traces laissées par l'arabe dans l'espagnol et le français. - 2. PHILOSOPHIE DES ARABES. Elle dérive de la philosophie grecque. Culture de la philosophie dans les universités musulmanes. Scepticisme général des philosophes arabes. - 3. LITTÉRATURE DES ARABES. Poésie des Arabes avant Mahomet. Extraits de quelques poèmes. Influence considérable des poètes chez les Arabes. Culture de la poésie pendant toute la durée de la civilisation arabe. Invention des rimes par les Arabes. Romans et nouvelles. Les séances d'Hariri. Les Mille et une nuits. Indications psychologiques fournies par l'étude de cet ouvrage pour la reconstitution de certains sentiments chez les Orientaux. Fables et proverbes. Leur importance. Énumération des plus remarquables. Histoire. Les Historiens Arabes : Tabari, Maçoudi, Aboulfarage, Ibn Khaldoun, Makrisi, Howairi, etc. La rhétorique et l'éloquence chez les Arabes.

Chapitre III Mathématiques et astronomie.

1. MATHÉMATIQUES. L'étude des mathématiques, et notamment de l'algèbre fut très répandue chez les Arabes. Importance de leurs découvertes en trigonométrie et en Algèbre. - 2. L'ASTRONOMIE CHEZ LES ARABES. Écoles d'astronomie fondées par les Arabes. École de Bagdad. Résumé des travaux des principaux astronomes de cette école : mesure de l'obliquité de l'écliptique, d'un arc du méridien. Étude des mouvements de la lune. Détermination exacte de la durée de l'année, etc. L'influence de cette école survit à la chute de Bagdad. Les astronomes arabes deviennent les maîtres des Mongols. Leurs ouvrages sont introduits en Chine et y deviennent la base de l'astronomie chinoise. Les derniers ouvrages de l'école de Bagdad sont du XVe siècle de notre ère. Ils relient l'ancienne astronomie à celle de nos jours. Écoles d'astronomie du Caire. Publication de la table hakémitte. Richesse de l'ancienne bibliothèque astronomique du Caire. Écoles d'astronomie d'Espagne et du Maroc. Instruments astronomique du Caire. Résumé des découvertes astronomiques des Arabes.

Chapitre IV Sciences géographiques.

1. EXPLORATIONS GÉOGRAPHIQUES DES ARABES. Relations des Arabes avec les contrées les plus éloignées du globe. Relations avec la Chine au IXe siècle de notre ère. Voyages de Maçoudi, Haukal, Albirouni, Batoutah, etc., à travers le monde. - 2. PROGRÈS GÉOGRAPHIQUES RÉALISÉS PAR LES ARABES. Travaux de géographie astronomique. Rectification des erreurs considérables de Ptolémée. Comparaison des positions astronomiques déterminées par les Grecs sur la longueur de la Méditerranée. Importance des ouvrages de

géographie des Arabes. Traité d'Edrisi. Il a été recopié par tous les géographes européens pendant plusieurs siècles. Connaissance d'Edrisi sur les sources du Nil. Résumé des travaux géographiques des Arabes

Chapitre V Sciences physiques et leurs applications.

1. PHYSIQUE ET. MÉCANIQUE. Travaux des Arabes en physique et en mécanique. Traité d'optique d'Alhazen. Connaissances des Arabes en mécanique appliquée. Description de la grande horloge de la mosquée de Damas. Description de divers appareils mécaniques. - 2. CHIMIE. Les bases de la chimie sont dues aux Arabes. Ils découvrent les corps les plus importants, tels que l'acide sulfurique, l'alcool, etc. Les opérations fondamentales de la chimie, comme la distillation leur sont dues. Travaux des principaux chimistes arabes. Leurs théories alchimiques. - 3. SCIENCES APPLIQUÉES, DÉCOUVERTES. Connaissances industrielles des Arabes. Applications de la chimie à l'extraction des métaux, la fabrication de l'acier, la teinture, etc. Inventions de la poudre et des armes à feu. Travaux modernes démontrant que cette découverte leur est due. Recherches de MM. Reinaud et Favé. Différence entre la poudre et le feu grégeois. Innocuité de ce dernier. Chroniques des Arabes prouvant que les armes à feu furent employées par eux bien avant les Européens. Invention du papier de soie par le Chinois et du papier de coton et de chiffons par les Arabes. Application de la boussole à la navigation. Résumé des découvertes Arabes

Chapitre VI Science naturelles et médicales.

1. SCIENCES NATURELLES CHEZ LES ARABES. Ils publièrent de nombreux ouvrages sur les plantes, les métaux, les fossiles, etc. Plusieurs théories toutes modernes sont déjà indiquées dans leurs livres. - 2. SCIENCES MÉDICALES. Importance des sciences chez les Arabes. Indication des ouvrages de médecine et de découvertes des principaux médecins arabes. Aaron, Rhazès, Ali Abbas, Avicenne, Albucacis, Averroès, etc. Hygiène des Arabes. Les préceptes de l'école de Salerne sont extraits des livres arabes. Progrès réalisés par les Arabes dans les sciences médicales. Introduction de nombreux médicaments nouveaux dans la thérapeutique. Les Arabes sont les véritables créateurs de la pharmacie. Leurs découvertes chirurgicales

Chapitre VII Les arts Arabes. Peinture, sculpture, arts industriels.

1. IMPORTANCE DES OEUVRES D'ART POUR LA RECONSTITUTION D'UNE ÉPOQUE. Les oeuvres d'art ne font qu'exprimer les sentiments, croyances, besoins d'une époque, et se transforment avec elle. On doit les ranger parmi les documents historiques les plus importants. L'art d'un peuple se transforme immédiatement aussitôt qu'il est adopté par un autre peuple. Exemple fourni par l'art musulman. Facteurs qui déterminent l'évolution des oeuvres d'art. Conditions nécessaires pour que les œuvres d'art constituent une langue d'une lecture facile. - 2. LES ORIGINES DE L'ART ARABE. Les arts de tous les peuples dérivent toujours de ceux qui les ont précédés. Exemple fournis par les Grecs et les diverses nations européennes. Ce qui constitue l'originalité d'un peuple dans l'art. Création d'un art nouveau avec des éléments antérieurs. Les éléments empruntés par les Arabes aux Byzantins et aux Perses forment bientôt un art entièrement original. En quoi certains peuples n'ont jamais pu s'élever à l'originalité dans l'art. Exemples fournis par les Turcs et les Mongols. Les éléments des arts antérieurs sont superposés chez ces derniers, mais non combinés. - 3. VALEUR ESTHÉTIQUE DES ARTS ARABES. Impossibilité de trouver une échelle absolue pour déterminer la valeur d'une oeuvre d'art. Valeur relative de la beauté et de la laideur. Origine de nos sentiments esthétiques. Origine de nos illusions sur la valeur absolue des oeuvres d'art. L'art n'a pas pour objet de reproduire fidèlement la nature. Caractéristique des arts arabes. - 4. LES ARTS ARABES. Peinture et sculpture. Travail des métaux et des pierres précieuses. Orfèvrerie, bijouterie, damasquinerie, ciselure. Travail du bois et de l'ivoire. Mosaïques, verrerie, céramique. Étoffes, tapis et tentures

Chapitre VIII L'architecture des Arabes.

1. ÉTAT ACTUEL DE NOS CONNAISSANCES RELATIVES À L'ARCHITECTURE DES ARABES. Extrême insuffisance de ces connaissances. Absence complète de travail d'ensemble sur l'architecture arabe. Importance d'une étude comparée des arts arabes dans les diverses contrées. - 2. ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ART ARABE. Matériaux de construction. Colonnes et chapiteaux. Arcades. Minarets. Coupoles. Pendentifs. Arabesques et détails d'ornementation. Décoration polychrome. - 3. ÉTUDE COMPARÉE DES DIVERS MONUMENTS D'ARCHITECTURE ARABE. Classification et description des monuments de la Syrie, de l'Égypte, de l'Afrique septentrionale, de l'Espagne, de l'Inde et de la Perse à diverses époques. Analogies et différences de ces monuments. Nouvelle classification des monuments arabes,

Chapitre IX Commerce des Arabes. - Leur relation avec divers pays.

1. RELATIONS DES ARABES AVEC L'INDE. Ancienneté de ces relations. Routes terrestres et maritimes. Importance des relations commerciales des Arabes avec l'Inde. L'Égypte était l'entrepôt de ce commerce et servait de trait d'union entre l'Occident et l'Orient. - 2. RELATIONS DES ARABES AVEC LA CHINE. Routes terrestres et maritimes. Voyages en Chine des Arabes au Xe siècle. Objet de leur trafic. - 3. RELATIONS DES ARABES AVEC L'AFRIQUE. Importance des explorations des Arabes en Afrique. Elles s'étendaient jusqu'à des régions qu'on commence seulement à explorer aujourd'hui. - 4. RELATIONS DES ARABES AVEC L'EUROPE. Relations avec les régions limitrophes de la Méditerranée. Relations avec la Russie, le Danemark, la Norvège. Routes qui conduisaient dans le nord de l'Europe

Chapitre X Civilisation de l'Europe par les Arabes. Leur influence en Occident et en Orient

1. INFLUENCE DES ARABES EN ORIENT. Cette influence fut beaucoup plus considérable que celle des Perses, des Grecs et des Romains. Les Arabes furent les seuls conquérants qui réussirent à faire accepter en Orient leur religion, leur langue et leurs arts. Leur influence en Égypte, en Syrie, en Perse, en Chine et dans l'Inde. - 2. INFLUENCE DES ARABES EN OCCIDENT. Barbarie de l'Europe lorsque les Arabes y pénétrèrent. Comment ils civilisèrent l'Europe. Le moyen âge ne vécut que des traductions d'ouvrages arabes. Importance de ces traductions du XIIe au XVe siècle. Ce n'est qu'aux Arabes que l'Europe doit la connaissance des écrivains de l'antiquité. Emprunts que font à leurs livres tous les savants européens antérieurs à la Renaissance. Leur influence dans les universités de France et d'Italie. L'islamisme, considéré comme religion n'exerça aucune influence sur les doctrines scientifiques des Arabes et sur leur propagation. Influence de l'architecture arabe en Europe. Elle fut moins grande sur l'architecture gothique qu'on le croit généralement. Influence des Arabes sur les mœurs de l'Europe. Ils substituent les usages de la chevalerie à la barbarie. Pourquoi l'influence des Arabes sur l'Europe est si généralement méconnue

Livre sixième : La décadence de la civilisation arabe.

Chapitre I Les successeurs des arabes. – Influence des européens en Orient.

1. LES SUCCESSEURS DES ARABES EN ESPAGNE. Causes de la puissance de la monarchie espagnole après la conquête de l'Espagne. Position que les Arabes continuèrent à occuper en Espagne pendant les premiers temps qui suivirent la conquête. Leur expulsion. Écroulement immédiat de la civilisation espagnole après l'expulsion des Arabes. Dépopulation des villes et des campagnes. Disparition de l'agriculture et de l'industrie. Abaissement considérable du niveau intellectuel de l'Espagne. Elle en est réduite à se faire gouverner par des

étranger et à tout emprunter au dehors. L'Espagne n'a jamais pu se relever de la décadence qui suivit le départ des Arabes. - 2. LES SUCCESSEURS DES ARABES EN ÉGYPTTE ET EN ORIENT. Résultats de la substitution des Turcs aux Arabes en Orient. Faiblesses des institutions politiques de ces derniers. Leur impuissance à utiliser la civilisation qui leur était léguée. Les derniers successeurs des Arabes en Égypte. Influence des Européens en Égypte. Destruction actuelle des monuments. - 3. SUCCESSEURS DES ARABES DANS L'INDE. Les Mongols et les Anglais. Prospérité de l'Inde sous les Mongols. Misère actuelle de l'Inde. - 4. Cause de l'impuissance des Européens à faire accepter leur civilisation en Orient. Opinion des Orientaux sur notre morale. Résultats des tentatives de civilisation européenne au Japon

Chapitre II Causes de la grandeur et de la décadence des Arabes. État actuel de l'islamisme.

1. CAUSES DE LA GRANDEUR DES ARABES. Influence du moment. Les mêmes qualités produisent des résultats différents suivant les époques. La race. Importance du caractère sur l'évolution d'un peuple. Variation apparente de ces effets. Influence de l'idéal. Il est le plus puissant facteur de l'évolution des sociétés humaines. Puissance de l'idéal créé par Mahomet. La décadence commence pour un peuple quand il n'a plus d'idéal à défendre. Causes des conquêtes des Arabes. Comment elles furent facilitées par une extrême tolérance pour les vaincus. Pourquoi leurs croyances leur survécurent. Facteurs de la civilisation des Arabes. Influence de leurs aptitudes intellectuelles. - 2. CAUSES DE LA DÉCADENCE DES ARABES. Plusieurs des causes de grandeur peuvent être invoquées comme causes de décadence. Influence du caractère. Influence des institutions politiques et sociales. Pourquoi elles arrêtaient l'évolution des Arabes à un certain moment. Influence des invasions étrangères. Influence de la diversité des races soumises à l'islamisme. Impossibilité de soumettre pendant longtemps à un même régime des peuples différents. Influence funeste des croisements. - 3. RANG DES ARABES DANS L'HISTOIRE. Difficulté de trouver une échelle pour mesurer la valeur des individus et des peuples. Cette échelle varie à chaque époque. Importance du caractère. Il détermine le succès bien plus sûrement que l'intelligence. Ce qui constitue la supériorité d'un peuple. Comparaison entre les couches moyennes des Orientaux et les couches européennes correspondantes. - 4. État ACTUEL DE L'ISLAMISME. Progrès constants de l'islamisme. Peuples soumis à ses lois. Action bienfaisante qu'il exerce partout où il pénètre. Conclusion

Table des figures (par ordre numérique)

Table méthodique des cartes, planches en couleurs et illustrations

Table des figures (ordre numérique)

Voir les gravures sur le site internet : Les Classiques des sciences sociales :
[Gustave Le Bon](#)

[Retour à la table des matières](#)

Planches couleurs :

- Planche 1 : Décoration polychrome d'un pavillon de l'Alhambra à Grenade. Restitution par M. Garcia et le Dr. Gustave Le Bon
- Planche 2 : Table de bronze incrustée d'argent du sultan Mohammed Ben Kalouum. XIIIe siècle (Musée arabe du Caire). D'après une photographie et une aquarelle du Dr. Gustave Le Bon.
- Planche 3 : Mosquée d'Omar à Jérusalem ; d'après une photographie et une aquarelle de Dr. Gustave Le Bon.
- Planche 4 : Sanctuaire de la mosquée Al Acza à Jérusalem. D'après une photographie et une aquarelle de Dr. Gustave Le Bon.
- Planche 5 : Grande mosquée d'Ispahan. D'après un dessin de Coste.
- Planche 6 : Ornementation polychrome d'un plafond de l'ancienne Mosquée de Cordoue (Style Byzantin-Arabe) (Monuments architect. de l'Espagne).
- Planche 7 : Plafond d'une maison moderne à Damas. Dessiné d'après nature par Bourgoïn.
- Planche 8 : I. Pavement en marbre d'une ancienne maison du Caire. II. Mosaïque en marbre et nacre de la Grande Mosquée de Damas.
- Planche 9 : Vitraux du Sanctuaire de la Mosquée El Acza à Jérusalem. D'après une photographie et une aquarelle du Dr. Gustave Le Bon.
- Planche 10 : Anciennes lampes arabes de mosquées en verre émaillé (Musée du Caire) D'après une photographie et une aquarelle du Dr. Gustave Le Bon.

Cartes :

- Carte 1 : Carte de l'Arabie et de l'Égypte, d'après les documents les plus récents ;
- Carte 2 : Carte de l'empire des Arabes à l'époque de leur plus grande puissance et de l'Islamisme à l'époque actuelle, dressée sous la direction du Dr. Gustave le Bon
- Figure 233 : Carte arabe du milieu du XIIe siècle, dessinée au Caire, par Prisse d'Avesne.
- Figure 234 : Carte arabe d'Edrisi (1160) ; d'après V. de Saint-Martin.

Figures :

Introduction

Figure du début de l' "Introduction"

Livre 1 : Le milieu et la race (figures 1 à 19 bis.)

La figure du début du "Livre I".

- Fig. 1 : Le désert ; d'après une photographie.
- Fig. 2 : Campement de pèlerins près de la Mecque, à l'époque du pèlerinage ; d'après une photographie instantanée.
- Fig. 3 : Vue prise du sommet du Sinaï (Dessin de M. de Laborde).
- Fig. 4 : Oasis de Dahab, sur le golfe Élanitique. - Arabie pétrée. - (Dessin de M. de Laborde.)
- Fig. 5 : Ville et mosquée de la Mecque ; d'après une photographie du colonel égyptien Sadik bey.
- Fig. 6 : La Kaaba, dans la mosquée de la Mecque, pendant le pèlerinage ; d'après une photographie.
- Fig. 7 : Nomades et chefs nomades de tribus arabes indépendantes voisines de la mer Morte, photographiés par l'auteur.
- Fig. 8 : Bédouins nomades de la Syrie, photographiés à Jéricho par l'auteur.
- Fig. 9 : Arabes sédentaires de la Syrie, photographiés à Damas par l'auteur.
- Fig. 10 : Arabe sédentaire de la Syrie, photographiés à Damas par l'auteur.
- Fig. 11 : Arabes de la Haute Égypte, photographiés près de Thèbes par l'auteur.
- Fig. 12 : Femmes arabes des environs du Caire, d'après une photographie.
- Fig. 13 : Musulmans de la Nubie ; d'après des photographies de l'auteur.
- Fig. 14 : Musulmanes de la Nubie ; d'après des photographies de l'auteur.
- Fig. 15 : Mendiants marocains ; d'après une photographie.
- Fig. 16 : Marchand d'eau marocain de Tanger ; d'après une photographie.
- Fig. 17 : Arabes nomades du désert de la Syrie ; d'après une photographie.
- Fig. 18 : Femmes bédouines du désert de la Syrie ; d'après une photographie.
- Fig. 19 : Chameliers de l'Arabie pétrée.
- Fig. 19 bis : Agate.

Livre 2 : Les origines de la civilisation arabe : figures 20 à 58.

La figure du début du "Livre II".

- Fig. 20 : Vue de Médine ; d'après une photographie.
- Fig. 21 : Campement des pèlerins aux portes de Médine ; d'après une photographie instantanée.
- Fig. 22 : Ablutions au puits sacré de Zem-Zem pendant le pèlerinage de la Mecque ; d'après une photographie instantanée.
- Fig. 23 : Tombeau de Fatime, fille de Mahomet, dans le grand cimetière de Damas ; d'après une photographie.
- Fig. 24 : Ornaments extraits d'un ancien coran du Caire (Ebers).
- Fig. 25 : Chiffre de Mahomet ; d'après une ancienne inscription de la Mosquée de Touloun, relevée par M. Marcel.
- Fig. 26 : Dernière page d'un ancien coran de la Bibliothèque de l'Escurial (Musée espagnol).

- Fig. 27 : Dernière page d'un ancien coran de la Bibliothèque de l'Escurial (Musée espagnol).
- Fig. 28 à 30 : Monnaies des premiers khalife. (Ces monnaies et les suivantes proviennent de la collection de M. Marcel).
- Fig. 31 : Monnaie de khalife ommiade de Damas, Echâm, 107 de l'hégire (725 Jésus-Christ). (Ces monnaies proviennent de la collection de M. Marcel).
- Fig. 32 : Monnaie de khalife el Mahady, 162 de l'hégire (779 Jésus-Christ). (Ces monnaies proviennent de la collection de M. Marcel).
- Fig. 33 : Monnaie de khalife el Mamoun, 218 de l'hégire (833 Jésus-Christ). (Ces monnaies proviennent de la collection de M. Marcel).
- Fig. 34 : Monnaie de Touloun, 157 de l'hégire (870 Jésus-Christ). (Ces monnaies proviennent de la collection de M. Marcel).
- Fig. 35 : Monnaie du khalife Raddy, 328 de l'hégire (933 Jésus-Christ). (Ces monnaies proviennent de la collection de M. Marcel).
- Fig. 36-37 : Monnaie en or du khalife fatimite Mostanser, 442 et 465 de l'hégire (1050 et 1072 Jésus-Christ). (Ces monnaies proviennent de la collection de M. Marcel).
- Fig. 38 : Monnaie du sultan Saladin frappée à Damas, l'an 583 de l'hégire (1187 de Jésus-Christ). Elle porte sur son revers le nom du khalife abisside de Bagdad. (Ces monnaies proviennent de la collection de M. Marcel).
- Fig. 39 : Autre monnaie de Saladin. (Ces monnaies proviennent de la collection de M. Marcel).
- Fig. 40 : Monnaie du khalife el Melck-el-Kamel du commencement du XIII^e siècle. Elles portent au revers le nom du khalife abbasside de Bagdad. (Ces monnaies proviennent de la collection de M. Marcel).
- Fig. 41 : Monnaie du sultan Beybars. (Ces monnaies proviennent de la collection de M. Marcel).
- Fig. 42 à 50 : Monnaie des Arabes d'Espagne. (Musée espagnol d'antiquités.) (Ces monnaies proviennent de la collection de M. Marcel).
- Fig. 51 : Enseigne arabe des Almohades. (Musée espagnol d'antiquités.)
- Fig. 52 : Clefs arabes de villes et de châteaux. (Musée espagnol d'antiquités.)
- Fig. 53 : Casse-tête d'un prince arabe d'Égypte. Cette arme et les quatre suivantes ont été dessinées par Prisse d'Avesnes. Elles sont de style persan-arabe.
- Fig. 54 : Poignard d'un prince arabe d'Égypte. Cette arme a été dessinée par Prisse d'Avesnes. Elle est de style persan-arabe.
- Fig. 55 : Lance d'un prince arabe d'Égypte. Cette arme a été dessinée par Prisse d'Avesnes. Elle est de style persan-arabe.
- Fig. 56 et 57 : Haches d'un prince arabe d'Égypte. Cette arme a été dessinée par Prisse d'Avesnes. Elle est de style persan-arabe.
- Fig. 58 : Casque d'un prince arabe d'Égypte. (Style persan-arabe).

Livre 3 : L'empire des Arabes : figures 59 à 163.

La figure du début du "Livre III".

- Fig. 59 : Murs de Damas ; d'après une photographie.
- Fig. 60 : Faubourg du Meidan à Damas ; d'après une photographie de l'auteur.
- Fig. 61 : Rue de Damas ; d'après une photographie.
- Fig. 62 : Cour de la grande mosquée de Damas ; d'après une photographie.
- Fig. 63 : Minaret de Jésus (grande mosquée de Damas).
- Fig. 64 : École et maître d'école, à Damas ; d'après une photographie de l'auteur.
- Fig. 65 : Mosquée d'Omar (temple de Jérusalem) ; d'après une photographie de l'auteur.

- Fig. 66 : Intérieur de la mosquée d'Omar (temple de Jérusalem) ; d'après une photographie de l'auteur.
- Fig. 67 : Plafonds de la première galerie intérieure de la mosquée d'Omar (temple de Jérusalem) ; d'après une photographie de l'auteur.
- Fig. 68 : Mihrab de Zacharie, dans la mosquée El-Akza ; d'après une photographie de l'auteur.
- Fig. 69 : Oratoire d'Omar dans la mosquée El-Akza ; d'après une photographie de l'auteur.
- Fig. 70 : Tour de Ramlch ; d'après une photographie de l'auteur.
- Fig. 71 : Mosquée d'Orfa (Mésopotamie) ; d'après un dessin de Flandin.
- Fig. 72 : Passage de l'Euphrate à Bin-Hadjik ; d'après un dessin de Flandin.
- Fig. 73 : Vue prise dans Bagdad, près de la mosquée Ahmet-Kiaïa ; d'après un dessin de Flandin.
- Fig. 74 : Vue prise dans Bagdad ; d'après un dessin de Flandin.
- Fig. 75 : Vue prise dans Bagdad ; d'après un dessin de Flandin.
- Fig. 76 : Pavillon Tchéel-Soutoun à Ispahan ; d'après un dessin de Coste.
- Fig. 77 : Intérieur d'une mosquée d'Ispahan ; d'après un dessin de Coste.
- Fig. 78 : Pavillon des miroirs, à Ispahan ; d'après un dessin de Coste.
- Fig. 79 : Portail de la mosquée du Kautab, près de Delhi, et colonne de fer du roi Dhava ; d'après une photographie de Frith.
- Fig. 80 : Tour de Kautab, près de Delhi ; d'après une photographie.
- Fig. 81 : Porte d'Aladin, au Kautabs, près de Delhi ; d'après une photographie de Frith.
- Fig. 82 : Tombeau d'Akbar, à Secundra ; d'après une photographie.
- Fig. 83 : Temple de Binderaboun près de Muttra ; d'après une photographie.
- Fig. 84 : Le Tâdj Mahal à Agra ; d'après une photographie.
- Fig. 85 : Grande salle octogone et dôme dans l'intérieur du Tâdj.
- Fig. 86 : Balustrade en marbre blanc ciselé entourant les cénotaphes de Shah Jehan et de sa femme, au Tâdj.
- Fig. 87 : Jumma-Musjid, grande mosquée de Delhi ; d'après une photographie.
- Fig. 88 : Intérieur de l'une des salles du palais des rois Mogols à Delhi ; d'après une photographie.
- Fig. 89 : Arabes des bords du Nil (Haute Égypte) ; d'après une photographie une photographie instantanée de l'auteur.
- Fig. 90 : Palmiers de Gizèh) ; d'après une photographie.
- Fig. 91 : Ile de Rodah au Caire (Ebers).
- Fig. 92 : Vue du Caire ; d'après une photographie. On voit la mosquée de Kaït bey au premier plan.
- Fig. 93 : Le Caire. Vue de la citadelle et de la mosquée Mehamet Ali ; d'après une photographie.
- Fig. 94 : Intérieur de la mosquée d'Amrou ; d'après un dessin de Coste.
- Fig. 95 : Cour intérieure, fontaine et minaret de la mosquée de Touloun (Ebers).
- Fig. 96 : Sanctuaire de la mosquée de Touloun (Ebers).
- Fig. 97 : Porte El-Saydet à la mosquée El-Azhar ; d'après un dessin de Coste.
- Fig. 98 : Partie supérieure des minarets de la mosquée El-Azhar ; d'après une photographie de l'auteur.
- Fig. 99 : Fenêtre de la mosquée de Kalaoun.
- Fig. 100 : Rue du Caire ; d'après une photographie.
- Fig. 101 : Vue de la mosquée Hassan (Ebers).
- Fig. 102 : Fontaine aux ablutions de la mosquée Hassan. État actuel ; d'après une photographie.
- Fig. 103 : Mosquée Akhor au Caire ; d'après une photographie.
- Fig. 104 : Mosquée funéraire el Barqouq aux tombeaux des khalifes ; d'après une photographie.

- Fig. 105 : Le Caire. Plaine des tombeaux, au pied de la citadelle et de la mosquée Méhémet Ali ; d'après une photographie.
- Fig. 106 : Intérieur de la mosquée Mouaïyad ; d'après un dessin de Coste.
- Fig. 107 : Mosquée sépulturale de Kaït bey ; d'après une photographie.
- Fig. 108 : Chaire et sanctuaire de la mosquée de Kaït bey ; d'après une photographie.
- Fig. 109 : Porte-Bab-el-Fotouh (Ebers).
- Fig. 110 : Puits de Joseph construit au Caire par les Arabes ; d'après un dessin de Coste.
- Fig. 111 : Salon de réception arabe au Caire ; d'après un dessin de Prisse d'Avesne.
- Fig. 112 : Vue de Tunis ; d'après une photographie.
- Fig. 113 : Village berbère ; d'après une photographie de Geysler, à Alger.
- Fig. 114 : Berbère de l'Algérie ; d'après une photographie.
- Fig. 115 : Femme berbère fabriquant le kouskoussou ; d'après une photographie.
- Fig. 116 : Une des portes de la grande mosquée de Sidi Okba à Kairouan ; d'après une photographie.
- Fig. 117 : Vue du minaret de la grande mosquée de Sidi Okba ; d'après une photographie.
- Fig. 118 : Ancienne mosquée de Kairouan ; d'après une photographie.
- Fig. 119 : Ornements en faïence émaillée pris dans une mosquée de Kairouan ; d'après une photographie.
- Fig. 120 : Sculpture d'un panneau pris dans une mosquée de Kairouan ; d'après une photographie.
- Fig. 121 : Mihrab de la mosquée Si-el-Habbib, à Kairouan ; d'après une photographie.
- Fig. 122 : Façade de la mosquée Djâma-el-Kebir, à Alger.
- Fig. 123 : Minaret de la grande mosquée de Tanger ; d'après une photographie.
- Fig. 124 : Intérieur de la mosquée Sidi Bou Médine, à Tlemcem ; d'après une photographie.
- Fig. 125 : Vue générale de Tanger (Maroc) ; d'après une photographie.
- Fig. 126 : Bras d'une croix en or ornée de pierreries provenant des Visigoths de Tolède (VII^e siècle) ; d'après une photographie.
- Fig. 127 : Intérieur de la mosquée de Cordoue
- Fig. 128 : Façade du mihrab de la mosquée de Cordoue ; d'après un dessin de Murphy.
- Fig. 129 : Plan de la mosquée de Cordoue ; d'après les anciens auteurs arabes.
- Fig. 130 : Porte du Soleil à Tolède ; d'après une photographie.
- Fig. 131 : Façade de l'Alcazar de Séville ; d'après une photographie.
- Fig. 132 : Intérieur de l'une des cours de l'Alcazar de Séville ; d'après une photographie.
- Fig. 133 : Intérieur de l'une des cours de l'Alcazar de Séville ; d'après une photographie.
- Fig. 134 : Salle des rois Maures à l'Alcazar de Séville ; d'après une photographie
- Fig. 135 : La Giralda de Séville ; d'après un dessin de G. de Prangey.
- Fig. 136 : Élévation du mihrab de la mosquée de l'Alhambra ; d'après un dessin de O. Jones.
- Fig. 137 : Façade de la mosquée de l'Alhambra de Grenade.
- Fig. 138 : Cour de l'Alberca ; d'après un dessin de O. Jones.
- Fig. 139 : Vue prise dans la salle des deux Sœurs ; d'après un dessin de O. Jones.
- Fig. 140 : Salle des Abencerrages, à l'Alhambra ; d'après un dessin de Murphy.
- Fig. 141 : Intérieur du cabinet de Linderaja, à l'Alhambra.
- Fig. 142 : Cours des Lions, à l'Alhambra ; d'après une photographie.
- Fig. 143 : Détails de l'une des fenêtres de la mosquée de l'Alhambra.
- Fig. 144 : Alcazar de Ségovie ; d'après une photographie.
- Fig. 145 : Alcazar de Ségovie ; d'après une photographie.

- Fig. 146 : Façade principale du château arabe de la Ziza en Sicile ; d'après une photographie
- Fig. 147 : Vue intérieure du château arabe de la Ziza en Sicile ; d'après un dessin de Girault de Prangey.
- Fig. 148 : Détail d'architecture de l'une des façades du palais arabe de la Cuba en Sicile ; d'après une photographie.
- Fig. 149-151 : Monnaies chrétiennes-arabes des rois normands de Sicile.
- Fig. 152 : Buire arabe du Xe siècle, en cristal de roche, du musée du Louvre. (Gazette des Beaux-Arts).
- Fig. 153 : Armes arabes de diverses époques ; d'après une photographie de l'auteur.
- Fig. 154 : Gaines et fourreaux d'armes arabes ; d'après une photographie de l'auteur.
- Fig. 155 : Porte de Damas, à Jérusalem ; d'après une photographie.
- Fig. 156 : Vue d'une partie des murs de Jérusalem ; d'après une photographie de l'auteur.
- Fig. 157 : Vue Jérusalem ; d'après une photographie de l'auteur.
- Fig. 158 : Le Haram-ech-Chérif. Intérieur de l'enceinte où se trouve la mosquée d'Omar à Jérusalem et où se trouvait autrefois le temple de Solomon ; d'après une photographie de l'auteur.
- Fig. 159 : Chaire de marbre, dite chaire d'Omar, dans l'enceinte du Haram à Jérusalem ; d'après une photographie de l'auteur.
- Fig. 160 : Porte de Jaffa à Jérusalem ; d'après une photographie instantanée de l'auteur.
- Fig. 161 : Verre arabe, dit de Charlemagne, probablement rapporté d'Orient à l'époque des Croisades (Musée de Chartres).
- Fig. 162 : Vase arabe de cuivre damasquiné, connu sous le nom de baptistère de Saint Louis. (Musée du Louvre).
- Fig. 163 : Ancien plat arabe en cuivre.

Livre 4 : Les mœurs et les institutions des Arabes : figures 164 à 214

La figure du début du "Livre IV".

- Fig. 163 bis : Oasis de Biskra (Algérie) ; d'après une photographie.
- Fig. 164 : Campement d'Arabes nomades en Algérie ; d'après une photographie instantanée.
- Fig. 165 : Un marché au Maroc ; d'après une photographie instantanée.
- Fig. 166 : Campement de nomades aux portes de Tanger ; d'après une photographie instantanée.
- Fig. 167 : Chameliers d'Égypte ; d'après une photographie.
- Fig. 168 : Arabes nomades faits prisonniers aux environs de Tunis ; d'après une photographie.
- Fig. 169 : Femmes bédouines des environs de Baallbech (Syrie) ; d'après une photographie.
- Fig. 170 : Une ancienne rue du Caire ; d'après une photographie.
- Fig. 171 : Une rue de Tanger (Maroc) ; d'après une photographie instantanée.
- Fig. 172 : Monture du Caire ; d'après une photographie de Sebah.
- Fig. 173 : Porte d'une ancienne maison du Caire ; d'après une photographie de l'auteur.
- Fig. 174 : Plafond d'une ancienne maison arabe du Caire ; d'après une photographie de l'auteur.
- Fig. 175 : Vitrail du harem du palais d'Azhad pacha, à Damas ; d'après une photographie de l'auteur.
- Fig. 176 : Un cortège nuptial au Caire ; d'après une photographie de Sébah.

- Fig. 177 : Narghilé arabe en cuivre incrusté d'argent ; d'après une photographie de l'auteur.
- Fig. 178 : Narghilé persan-arabe ; d'après une photographie de l'auteur.
- Fig. 179 : Boutique d'armurier arabe en Syrie ; d'après une photographie.
- Fig. 180 : Vendeurs ambulants, au Caire ; d'après une photographie de Sebah.
- Fig. 181 : Écrivain public à Jérusalem ; d'après une photographie.
- Fig. 182 : Marchands d'eau, au Caire ; d'après une photographie.
- Fig. 183 : Intérieur d'une cour arabe, au Caire ; d'après une photographie.
- Fig. 184 : Ancienne coupe arabe en verre (Ebers).
- Fig. 185 : Ancien vase arabe en cuivre.
- Fig. 186-187 : Cadenas arabe.
- Fig. 188 : Coffret du sultan Kalaoum ; d'après un dessin de Prisse d'Avesne.
- Fig. 189 : Fragment de sculpture arabe sur pierre, photographié au Caire par l'auteur.
- Fig. 190 : Lampe de moquée du Caire.
- Fig. 191 : Une rue de Tanger ; d'après une photographie.
- Fig. 192 : Grand marché de Tanger (Maroc) ; d'après une photographie instantanée.
- Fig. 193 : Marchande de poterie de la haute Égypte (Ebers).
- Fig. 194 : Jeune fille copte (Ebers).
- Fig. 195 : Femme berbère de l'Algérie ; d'après une photographie.
- Fig. 196 : Femme berbère des environs de Biskra ; d'après une photographie.
- Fig. 197 : Jeune fille marocaine ; d'après une photographie.
- Fig. 198 : Jeune femme arabe d'Alger ; d'après une photographie.
- Fig. 199 : Jeune fille syrienne ; d'après une photographie.
- Fig. 200 : Jeune dame turque en costume de ville ; d'après une photographie.
- Fig. 201 : Intérieur du harem du palais d'Azhad pacha, à Damas ; d'après une photographie de l'auteur.
- Fig. 202 : Plateau de cuivre incrusté d'argent à Damas ; d'après une photographie de l'auteur.
- Fig. 203 : Un des mihrabs de la mosquée El Azhar, au Caire ; d'après une photographie de l'auteur.
- Fig. 204 : Tombeau d'un saint arabe dans le bois sacré de Blidah (Algérie) ; d'après une photographie.
- Fig. 205 : Partie supérieure de la chapelle sépulcrale des khalifes abassides récemment découverte au Caire ; d'après une photographie.
- Fig. 206 : Plafond de la mosquée Mouaïad au Caire ; d'après un dessin de Coste.
- Fig. 207 : Vitrail d'une mosquée arabe du Caire ; d'après une photographie de l'auteur.
- Fig. 208 : Vitraux d'une mosquée du Caire ; d'après une photographie de l'auteur.
- Fig. 209 : Vitrail d'une mosquée arabe ; d'après une photographie de l'auteur.
- Fig. 210 : Flambeau du sultan Kalaoun ; d'après un dessin de Prisse d'Avesne.
- Fig. 211 : Flambeau du sultan Kalaoun ; d'après un dessin de Prisse d'Avesne.
- Fig. 212 : Ancienne lampe de mosquée, en bronze ; photographiée au Caire par l'auteur.
- Fig. 213 : Ancienne lampe arabe provenant de la mosquée de l'Alhambra. Le modèle original a 2 mètres 15 de hauteur. (Musée espagnol d'antiquités).
- Fig. 214 : Derviches tourneurs ; d'après un croquis.

Livre 5 : La civilisation des Arabes : figures 215 à 353.

La figure du début du "Livre V".

- Fig. 215 : Porte d'une petite moquée-école, à Damas ; d'après une photographie de l'auteur.
- Fig. 216 : Ancien couvent de derviches, école et fontaine publique au Caire ; d'après un dessin de Coste.

- Fig. 217 : Encrier en cuivre repoussé (style persan-arabe) ; d'après une photographie de l'auteur.
- Fig. 218 : Inscriptions de la couverture d'un ancien coran (Ebers).
- Fig. 219 : Inscription ornementale formée par la combinaison de caractères koufiques.
- Fig. 220-223 : Sceau des quatre premiers khalifes Abou-Bekr, Omar, Othman et Ali.
- Fig. 224 : Frise d'une coupe arabe formant inscription par la déformation de la partie inférieure des personnages.
- Fig. 225 : Inscription arabe moderne relevée dans une maison de Damas par l'auteur.
- Fig. 226 : Inscription arabe moderne relevée dans une maison de Damas par l'auteur.
- Fig. 227 : Fragment d'une inscription d'un coffret persan incrusté de nacre (collection Schefer) ; d'après une photographie de l'auteur.
- Fig. 228 : Ancien astrolabe arabe (Musée espagnol d'antiquités).
- Fig. 229 : Ancien astrolabe arabe (autre face de l'instrument précédent) (Musée espagnol d'antiquités).
- Fig. 230 : Face antérieure d'un astrolabe arabe, conservé à la Bibliothèque nationale de Paris ; d'après une photographie.
- Fig. 231 : Face postérieure du même astrolabe arabe, conservé à la Bibliothèque nationale de Paris ; d'après une photographie.
- Fig. 232 : Astrolabe arabe de Philippe II d'Espagne (Musée espagnol d'antiquités).
- Fig. 233 : Carte arabe du milieu du XIIe siècle, dessinée au Caire, par Prisse d'Avesne.
- Fig. 234 : Carte arabe d'Edrisi (1160) ; d'après V. de Saint-Martin.
- Fig. 235-236 : Cavaliers arabes lançant le feu grégeois ; d'après un ancien manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris.
- Fig. 237 : Projectiles incendiaires employés par les Arabes au XIIIe siècle. Cavalier porteur d'une lance à feu. Il est recouvert comme ses servants d'une chemise de drap épais semé d'étoupes, destinée à être imbibée de naphte qu'on allumait ensuite, pour semer l'épouvante parmi les ennemis ; d'après un ancien manuscrit arabe conservé à Saint-Pétersbourg.
- Fig. 238 : Armes à feu employées par les Arabes au XIIIe siècle. Artilleur tenant à la main un petit canon, qu'il approche d'une flamme pour mettre le feu à la charge et faire partir le boulet ; d'après un ancien manuscrit arabe conservé à Saint-Pétersbourg.
- Fig. 239 : Fragment d'ancienne étoffe (Ebers).
- Fig. 240 : Fragment d'ancienne étoffe arabe.
- Fig. 241 : Fragment d'ancienne étoffe arabe ; d'après un dessin de Prisse d'Avesne
- Fig. 242 : Fragment d'ancienne étoffe arabe ; d'après un dessin de Prisse d'Avesne.
- Fig. 243 : Ancienne selle arabe (Musée royal de Madrid) ; d'après une photographie de Laurent.
- Fig. 244 : Entrée de l'une des salles de l'université El Azhar, au Caire (Ebers).
- Fig. 245-281 : Joyaux et pierres gravées arabes. (Musée espagnol d'antiquités).
- Fig. 282 : Détails d'architecture d'une porte de l'Alhambra ; d'après une photographie.
- Fig. 283 : Margelle en pierre d'un puits arabe, à Cordoue ; d'après une photographie.
- Fig. 284-285 : Monnaies du khalife Omar.
- Fig. 286 : Broche arabe (Syrie) ; d'après une photographie de l'auteur.
- Fig. 287 : Parure arabe en argent (Syrie) ; d'après une photographie de l'auteur.
- Fig. 288 : Guéridon arabe en bronze incrusté d'argent ; d'après une photographie de l'auteur.
- Fig. 289 : Partie supérieure d'un guéridon en bronze incrusté d'argent du XIIIe siècle ; photographié au Caire par l'auteur.
- Fig. 290 : Ancienne porte arabe du Caire ; d'après une photographie de l'auteur.
- Fig. 291 : Ancien panneau de bois incrusté d'ivoire pris dans une porte du Caire (collection Schefer) ; d'après une photographie de l'auteur.

- Fig. 292 : Panneau d'une porte en bois du salon des Ambassadeurs, à l'Alcazar de Séville (Musée espagnol d'antiquités).
- Fig. 293 : Table en bois incrusté, du Caire ; d'après une photographie.
- Fig. 294 : Guéridon arabe en bois, du Caire ; d'après une photographie.
- Fig. 295 : Marque arabe en bois, d'un boulanger
- Fig. 296 : Coffret du XIe siècle ; style persan-arabe. (Musée espagnol d'antiquités).
- Fig. 297 : Ancien coffre arabe, en bois incrusté, du Caire ; d'après une photographie.
- Fig. 298 : Coffret d'ivoire sculpté du XIIe siècle (Musée de Kensington) ; d'après une photographie de M. Ch. Relvas.
- Fig. 299 : Coffret d'ivoire sculpté de Cordoue du Xe siècle (Musée de Kensington).
- Fig. 300 : Vase arabe de l'Alhambra.
- Fig. 301 : Faïence émaillée de la porte principale du mausolée du Tamerlan ; d'après l'Album photographique du général Kaufman.
- Fig. 302 : Arcades de la mosquée de Cordoue.
- Fig. 303-307 : Tours de diverses églises de Tolède copiées sur d'anciens minarets arabes.
- Fig. 308-309 : Tours d'églises de Tolède copiées sur d'anciens minarets arabes.
- Fig. 310 : Tour arabe de l'église Santiago à Tolède ; d'après une photographie.
- Fig. 311 : Porte de Bisagra, à Tolède.
- Fig. 312 : Vue prise dans l'Alhambra ; d'après une photographie.
- Fig. 313 : Détails d'ornementation d'un chapiteau et d'une colonne de l'Alhambra.
- Fig. 314 : Détails de l'étage supérieur de la Salle des deux Sœurs, à l'Alhambra ; d'après un dessin de O. Jones.
- Fig. 315 : Galerie supérieure de l'une des cours de l'alcazar de Séville ; d'après une photographie de Laurent.
- Fig. 316 : L'une des portes de la cour des demoiselles à l'alcazar de Séville ; d'après une photographie de Laurent.
- Fig. 317 : Ancienne mosquée d'Hamaadan (Perse) ; d'après un dessin de Coste.
- Fig. 318 : Mosquée et tombeau de Shah-Koda, à Sultanieh, Perse XVIe siècle ; d'après un dessin de Textier.
- Fig. 319 : Mausolée de Tamerlan, à Samarkand ; d'après une photographie de l'album du général Kaufman.
- Fig. 320 : Élévation restituée de la mosquée des Sunni, à Tabriz (Perse) ; d'après un dessin de Textier.
- Fig. 321 : Une mosquée d'Ispahan ; d'après un dessin de Coste.
- Fig. 322 : Palais du Rajah de Goverdhum (Inde) ; d'après une photographie.
- Fig. 322 bis : Bracelet en or repoussé du XIVe siècle. Style hispano-arabe ; d'après une photographie (Musée archéologique de Madrid)
- Fig. 323 : Coffret en ivoire sculpté du Xe siècle. Style indo-arabe (Musée de Kensington) ; d'après une photographie.
- Fig. 324 : Coffret arabe du Maroc, en ivoire sculpté, du XIe siècle ; d'après une ancienne gravure.
- Fig. 325 : Vase de bronze de style chinois-arabe (collection Schéfer) ; d'après une photographie de l'auteur.
- Fig. 326 : Vase de bronze chinois-arabe (collection Schéfer) ; d'après une photographie de l'auteur.
- Fig. 327-329 : Vases de bronze de style chinois-arabe (collection Schéfer) ; d'après une photographie de l'auteur.
- Fig. 330 : Vase de cuivre incrusté d'argent. Style moderne de Damas ; d'après une photographie de l'auteur.
- Fig. 331 : Façade de l'alcazar de Ségovie, état actuel ; d'après une photographie.
- Fig. 332 : Alcazar de Ségovie (style hispano-arabe) ; d'après un ancien dessin de Wiesener.

- Fig. 333 : Tour de Bélemm, Portugal (style hispano-arabe) ; d'après une photographie.
- Fig. 334 : Abside de l'église de Saint-Pierre, à Calatayud (style hispano-arabe) ; d'après une ancienne gravure.
- Fig. 335-343 : Chapiteaux arabes et de style hispano-arabe (Musée espagnol d'antiquités).
- Fig. 344 : Arcade de la Alfaféria de Sarragosse.
- Fig. 345 : Arcade de style hispano-arabe (Tolède) (Musée espagnol d'antiquités).
- Fig. 346 : Détails de la décoration de l'église El Transito (ancienne synagogue de Tolède) ; style judéo-arabe.
- Fig. 347 : Détails de décoration de l'église El Transito (ancienne synagogue de Tolède) ; style judéo-arabe.
- Fig. 348 : Fragment de l'ancienne arcade de l'église du couvent des religieuses du Corps du Christ, à Ségovie ; style hispano-arabe.
- Fig. 349 : Porte du pardon, à Cordoue (style hispano-arabe) ; d'après une photographie.
- Fig. 350 : Battant d la porte du pardon, à Cordoue.
- Fig. 351 : Porte de la sacristie du maître autel de la cathédrale de Séville (Style hispano-arabe).
- Fig. 352 : Collier en or fabriqué à Grenade, style hispano-arabe du XIV^e siècle (Musée archéologique de Madrid) ; d'après une photographie.
- Fig. 353 : Lampe en verre émaillé ; d'après Prisse d'Avesne.
- Fig. 354 : inexistante

Livre 6 : La décadence de la civilisation des Arabes : figures 355 à 366.

La figure du début du "Livre VI".

- Fig. 355 : Château moderne de la Penha (Portugal), style hispano-araabe ; d'après une photographie.
- Fig. 356 : Bouclier de Philippe II d'Espagne ; d'après une photographie de Laurent.
- Fig. 357 : Ancien bouclier en cuir d'un roi de Grenade ; d'après une photographie.
- Fig. 358 : Marteau du portail de la cathédrale de Taragone ; style hispano-arabe.
- Fig. 359 : Place royale à Ispahan ; d'après un dessin de Coste.
- Fig. 360 : Façade principale de la mosquée du sultan Achmet, à Constantinople ; d'après une photographie.
- Fig. 361 : La mosquée du sultan Achmet, à Constantinople, vue du Bosphore ; d'après une photographie.
- Fig. 362 : Arabe marchand de pains ambulant, à Jérusalem ; d'après une photographie instantanée.
- Fig. 363 : Arabes des environs d'Assouan (haute Égypte) ; d'après une photographie instantanée de l'auteur.
- Fig. 364 : Jeune Arabe de la haute Égypte ; d'après une photographie de l'auteur.
- Fig. 365 : Marchand tunisien ; d'après une photographie.
- Fig. 366 : Tabouret de bois incrusté de nacre de Damas ; d'après une photographie de l'auteur.

La figure "fin du volume".

Table méthodique des figures, cartes et planches en couleurs.

Voir la table méthodique des gravures sur le site internet : Les Classiques des sciences sociales :
[Gustave Le Bon](#)

[Retour à la table des matières](#)

La table suivante a pour but de permettre de trouver immédiatement les gravures concernant un sujet donné. C'est ainsi par exemple que tous les types d'arabes des divers pays se trouvent réunis dans un paragraphe spécial. Les diverses parties d'un même édifice souvent représentées dans des chapitres différents se trouvent rapprochés dans le paragraphe architecture où tous les monuments se trouvent en outre classés par contrée. Qu'il s'agisse de types de races, d'armes, de bijoux ou d'objets quelconques toutes les gravures concernant le même sujet ont été rapprochées. Ce n'est que pour les monuments qu'il a paru utile d'adopter une première division par contrées.

1. TYPES DE RACES

Les 34 figures de cette série représentent plus de 150 individus. À l'exception de 2 portraits de femmes empruntés à Ebers, elles ont toutes été exécutées d'après des photographies.

Chameliers de l'Arabie pétrée ([figure 19](#))
Arabes nomades du désert de la Syrie ([figure 17](#))
Nomades et chefs nomades de tribus arabes indépendantes, voisins de la mer Morte ([figure 7](#))
Bédouins nomades de la Syrie, voisins de Jécho ([figure 8](#))
Arabes sédentaires de Damas ([figure 9](#))
Arabe sédentaire de la Syrie ([figure 10](#))
Écrivain public, à Jérusalem ([figure 181](#))
Arabe marchand de pain ambulancier, à Jérusalem ([figure 362](#))
Femmes bédouines du désert de la Syrie ([figure 18](#))
Femmes bédouines des environs de Baalbeck (Syrie) ([figure 169](#))
Jeune fille syrienne ([figure 199](#))
Chameliers d'Égypte ([figure 167](#))
Marchands d'eau, au Caire ([figure 182](#))

Arabe d'un cortège nuptial, au Caire (figure 176)
 Types divers d'Arabes, au Caire (figure 183)
 Arabes de la haute Égypte (figure 11)
 Jeune Arabe de la haute Égypte (figure 364)
 Arabes des bords du Nil (haute Égypte) (figure 89)
 Arabes des environs d'Assouan (haute Égypte) (figure 363)
 Femmes arabes des environs du Caire (figure 12)
 Marchande de poterie de la haute Égypte (figure 193)
 Jeune fille copte (figure 194)
 Musulmans de la Nubie (figure 13)
 Musulmanes de la Nubie (figure 14)
 Mendiants marocains (figure 15)
 Marchand d'eau marocain, à Tanger (figure 16)
 Jeune fille marocaine (figure 197)
 Arabes nomades faits prisonniers aux environs de Tunis (figure 168)
 Jeune femme arabe d'Alger (figure 198)
 Berbère de l'Algérie (figure 114)
 Femme berbère des environs de Biskra (figure 196)
 Femme berbère de l'Algérie (figure 195)
 Femme berbère fabriquant le kouskoussou (figure 115)
 Jeune dame turque en costume de ville (figure 200)

2. VUES ET PAYSAGES.

Le désert de l'Arabie (figure 5)
 Vue prise du Sinaï (figure 7)
 Oasis de Dahab, sur le golfe Élanitique (Arabie pétérée) (figure 4)
 Passage de l'Euphrate, à Bin-Hadjik (figure 72)
 Vue prise dans Bagdad (figure 74)
 Oasis de Biskra (Algérie) (figure 163)
 Village berbère (figure 113)
 Vue générale du Caire (figure 93)
 Ile de Rodah, au Caire (figure 91)
 Palmiers de Gizeh (figure 90)

3. SCÈNES DE MŒURS, VUES PITTORESQUES.

Presque toutes les figures de cette série ont été exécutées d'après des photographie instantanées.

Ablutions au puits sacré de Zem-Zem pendant le pèlerinage de la Mecque (figure 22)
 Campement de pèlerins près de la Mecque (figure 2)
 Campement de pèlerins aux portes de Médine (figure 21)
 Boutique de marchand tunisien (figure 365)
 Écrivain public, à Jérusalem (figure 181)
 Boutique d'armurier arabe, en Syrie (figure 179)
 Une rue de Jérusalem (figure 160)
 Maître d'école et ses élèves, à Damas (figure 64)
 Femme berbère fabriquant le kouskoussou (figure 115)
 Campement d'Arabes nomades en Algérie (figure 164)
 Campement de nomades aux portes de Tanger (figure 166)
 Un marché au Maroc (figure 165)

Grand marché de Tanger (Maroc) (figure 192)
 Une rue de Tanger (Maroc) (figure 171)
 Marchands d'eau au Caire (figure 182)
 Une rue du Caire (figure 100)
 Vendeurs ambulants au Caire (figure 180)
 Cortège nuptial au Caire (figure 176)
 Monture du Caire (figure 172)
 Groupe d'Arabes au bord du Nil (figure 89)
 Derviches tourneurs (figure 214)

4. ARCHITECTURE.

Cette série comprend environ 150 figures représentant des vues d'ensemble ou de détail d'environ 70 monuments arabes ou mélangés d'influence arabe existant actuellement dans les diverses parties de l'ancien empire des khalifes. Pour faciliter les recherches on les a classés par contrées.

ARABIE

La Mecque. Vue de la mosquée (figure 5)
 La Mecque. Intérieur de la mosquée et vue de la Kaaba pendant le pèlerinage (figure 6)
 Médine. Vue de la ville (figure 20)

JÉRUSALEM ET SES ENVIRONS

Jérusalem. Vue de la ville (figure 157)
 Jérusalem. Partie des murailles (figure 156)
 Jérusalem. Porte de Damas (figure 155)
 Le Haram-ech-chérif. Intérieur de l'enceinte où se trouve la mosquée d'Omar, à Jérusalem, et où se trouvait autrefois le temple de Salomon (figure 158)
 Chaire de marbre, dite chaire d'Omar, dans l'enceinte du Harm, à Jérusalem (figure 159)
 Mosquée d'Omar (figure 65)
 Intérieur de la mosquée d'Omar (figure 66)
 Plafonds de la première galerie intérieure de la mosquée d'Omar (figure 67)
 Mihrab de Zacharie, dans la mosquée el-Akza (figure 68)
 Oratoire d'Omar, dans la mosquée el-Akza (figure 69)
 Tour arabe de Ramleh (figure 70)

DAMAS

Damas. Murs de la ville (figure 59)
 Rue, à Damas (figure 61)
 Faubourg du Meïdan, à Damas (figure 60)
 Grande mosquée de Damas. Cour intérieure (figure 62)
 Minaret de Jésus (grande mosquée de Damas) (figure 63)
 Mosquée école, à Damas (figure 215)
 Tombeau de Fatime, fille du prophète, dans le grand cimetière de Damas (figure 23)
 Palais d'Azhad pacha, à Damas. Intérieur du harem (figure 201)

LE CAIRE

Mosquée d'Amrou (cour intérieure) (figure 94)

Mosquée de Touloun, sanctuaire (figure 96)
 Mosquée de Touloun (cour, fontaine et minaret) (figure 95)
 Chapelle sépulcrale des khalifes Abassides (figure 205)
 Mosquée el-Azhar. Porte el-Saydet (figure 97)
 Mosquée el-Azhar. Minarets (figure 98)
 Mosquée el-Azhar. Entrée de l'une des salles où se font les cours (figure 244)
 Mosquée el-Azhar. Un des mihrabs (figure 203)
 Porte Bab-el-Fotouh (figure 109)
 Citadelle du Caire (figure 93)
 Puits dit de Joseph (figure 110)
 Ancien couvent de derviches et fontaine publique (figure 216)
 Mosquée de Kalaoun. Une des fenêtres (figure 99)
 Mosquée Hassan. Vue d'ensemble (figure 101)
 Mosquée Hassan. Fontaine aux ablutions (figure 102)
 Mosquée funéraire d'el-Barquouq (figure 104)
 Mosquée Mouaiad. Intérieur (figure 106)
 Mosquée funéraire de Kaït bey (figure 107)
 Chaire et sanctuaire de la mosquée de Kaït bey (figure 108)
 Mosquée de Kagh bey et vue du Caire (figure 92)
 Mosquée de l'émir Akhor (figure 103)
 Plaine des tombeaux au pied de la citadelle (figure 105)
 Ancienne maison du Caire (figure 170)
 Porte d'une ancienne maison du Caire (figure 173)
 Salon de réception du Caire (figure 111)

TUNIS ET KAIROUAN

Tunis. Vue de la ville (figure 112)
 Minaret de la grande mosquée Sidi-Okba à Kairouan (figure 117)
 Porte de la grande mosquée Sidi-Okba, à Kairouan (figure 116)
 Ancienne mosquée de Kairouan (figure 118)
 Mihrab de la mosquée Sidi-el-Habib, à Kairouan (figure 121)
 Panneau en bois sculpté d'une mosquée de Kairouan (figure 120)
 Panneau en faïence émaillée d'une mosquée de Kairouan (figure 119)

ALGÉRIE ET MAROC

Façade de la mosquée Djama-el-Kébir, à Alger (figure 122)
 Intérieur de la mosquée de Sidi-Bou-Médine, à Tlemcen (figure 124)
 Tombeau d'un saint arabe dans le bois sacré de Blidah (Algérie) (figure 204)
 Vue générale de Tanger (Maroc) (figure 125)
 Minaret de la grande mosquée de Tanger (figure 123)
 Maisons de Tanger (figure 191)

SICILE

Façade principale du château arabe de la Ziza, en Sicile (figure 146)
 Vue intérieure du château de la Ziza (figure 147)
 Détails d'architecture de l'une des façades du palais arabe de la Cuba (figure 148)

CORDOUE

Plan de la mosquée de Cordoue (figure 129)
 Intérieur de la mosquée de Cordoue (figure 127)

Arcades de la mosquée de Cordoue (figure 302)
 Mihrab de la mosquée de Cordoue (figure 128)
Plafond du mihrab de la mosquée de Cordoue (planche en couleur) (planche # 07)
 Porte du pardon, à Cordoue (figure 340)
 Battant de la porte du pardon, à Cordoue (figure 350)

TOLÈDE

Porte du soleil, à Tolède (figure 130)
 Porte de Bisagra (figure 311)
 Tour arabe de l'église de Santiago, à Tolède (figure 310)
 Sept tours de diverses églises de Tolède copiées sur d'anciens minarets (figures 303-307; 308-309)
 Détails de décoration de l'église el-Transito (figure 347)
 Arcade de style hispano-arabe (figure 345)

SÉVILLE

La Giralda de Séville (figure 135)
 Façade de l'Alcazar (figure 131)
 Salle des rois maures, à l'Alcazar (figure 134)
 Une porte de la cour des demoiselles à l'Alcazar (figure 316)
 Intérieur de l'une des cours de l'Alcazar (figure 132)
 Intérieur de l'une des cours de l'Alcazar (figure 133)
 Galerie supérieure de l'une des cours de l'Alcazar (figure 315)
 Porte de la sacristie du maître autel de la cathédrale de Séville (figure 351)

GRENADE

Vue prise dans l'Alhambra (figure 312)
 Cour de l'Alberca, à l'Alhambra (figure 139)
 Cour des Lions, à l'Alhambra (figure 142)
 Salle des deux sœurs, à l'Alhambra (figure 140)
 Détails de l'étage supérieur de la salle des deux sœurs (figure 314)
 Intérieur du cabinet de Lindaraja (figure 141)
 Élévation du mihrab de la mosquée de l'Alhambra (figure 136)
 Façade de la mosquée de l'Alhambra. (figure 136)
 Détails d'une fenêtre de la mosquée de l'Alhambra (figure 143)
 Détails d'architecture d'une porte de l'Alhambra (figure 282)
 Détail d'ornementation d'un chapiteau et d'une colonne de l'Alhambra (figure 313)

SÉGOVIE

Vues diverses de l'alcazar de Ségovie (figures 144, 145, 331, 332)
 Ornementation arabe d'un couvent de Ségovie (figure 348)

SARRAGOSSE, BELEM, ETC.

Neuf chapiteaux arabes de diverses provenances (figures 335 à 343)
 Arcade arabe de l'Aljaferia, à Sarragosse (figure 344)
 Abside hispano-arabe de l'église Saint-Pierre, à Calatayud (figure 334)
 Tour hispano-arabe de Bélem (Portugal) (figure 333)
 Château de la Penha (Portugal) (figure 355)

PERSE

Ancienne mosquée d'Hamadan (figure 317)
 Mosquée et tombeau de Shah-Koda, à Sultanich (figure 318)
 Une mosquée d'Hispan (figure 321)
 Intérieur d'une mosquée d'Hispan (figure 77)
 Place royale à Ispahan (figure 359)
 Pavillon de Tcheel-Soutoun, à Ispahan (figure 76)
 Pavillon des miroirs, à Ispahan (figure 78)
 Mosquée des Sunni, à Tabriz (figure 320)

SAMARCANDE

Mausolée de Tamerlan (figure 319)
 Faïences émaillées du mausolée de Tamerlan (figure 301)

BAGDAD ET SES ENVIRONS.

Vue prise dans Bagdad, près de la mosquée Ahmet-Kiaïa (figure 73)
 Vue prise à Bagdad (figure 75)
 Mosquée d'Orfa (Mésopotamie) (figure 71)

CONSTANTINOPLE

Façade principale de la mosquée du sultan Achmet, à Constantinople (type des mosquées turques) (figure 360)
 Même mosquée que la précédente vue du côté du Bosphore (figure 361)

INDE

Tour du Koutab, près de Delhi (figure 80)
 Portail de la mosquée du Koutab près de Delhi, et colonne de fer du roi Dhava (figure 79)
 Temple de Benderaboun, près de Muttra (figure 83)
 Jumma-Musjid, grande mosquée de Delhi (figure 87)
 Le Tadj Mahal, à Agra (figure 84)
 Grande salle octogone et dôme dans l'intérieur du Tadj (figure 85)
 Balustrade en marbre blanc ciselé entourant les cénotaphes de Shah Jehan et de sa femme, au Tadj (figure 2)
 Intérieur de l'une des salles du palais des rois mongols, à Delhi (figure 88)
 Tombeau d'Akbar, à Secundra (figure 82)
 Palais du rajah de Goverdhum (figure 322)

5. MONNAIES.

Deux monnaies du khalife Omar (figures 284-285)
 Trois monnaies des premiers khalifes (figure 28-30)
 Monnaie d'un khalife ommeide de Damas (figure 31)
 Monnaie du khalife el-Mahady (figure 32)
 Monnaie du khalife el-Mamoun (figure 33)
 Monnaie de Touloun (figure 34)
 Monnaie du khalife Raddy (figure 35)
 Monnaie en or du khalife fatimite Mostanser (figures 36-37)

- Monnaie du sultan Saladin, frappée à Damas. Elle porte sur son revers le nom du khalife abasside de Bagdad (figure 38)
 Autre monnaie de Saladin (figure 39)
 Monnaie du khalife el Mekel-el-Kamel, portant au revers le nom du khalife abasside de Bagdad (figure 40)
 Monnaie du sultan Beybars (figure 41)
 Neuf monnaies des Arabes d'Espagne (figures 42-50)
 Deux monnaies chrétiennes-arabes des rois normands de Sicile (figures 149-151)

6. BEAUX-ARTS ET ARTS INDUSTRIELS.

Les 120 gravures de cette série forment une collection des objets les plus typiques d'art et d'art industriel laissés par les Arabes. On les a classés d'abord suivant la matière travaillée (pierres précieuses, métaux, etc.), puis suivant la nature des objets. Tous les bijoux par exemple se trouvent réunis ensemble ; de même pour les armes, les vitraux, les coffrets, les portes, etc.

BIJOUTERIE ET PIERRES PRÉCIEUSES.

- Bras d'une croix en or ornée de pierreries provenant des Visigoths de Tolède (figure 126)
 Baire arabe du dixième siècle en cristal de roche (figure 152)
 Bracelet en or repoussé de style hispano-arabe (figure 322 bis)
 Collier en or de style hispano-arabe (figure 352)
 Broche d'argent (Syrie) (figure 286)
 Parure arabe en argent (Syrie) (figure 287)
 Agate gravée (figure 19 bis)
 Reproduction de 37 bijoux et pierres précieuses gravés en or, argent, cornaline, agate, calcédoine, etc. (figures 245-281)

SCULPTURE SUR PIERRE.

- Margelle en pierre d'un puits arabe, à Cordoue (figure 283)
 Fragment de sculpture arabe sur pierre (figure 189)
 Porte en pierre sculptée d'une ancienne maison du Caire (figure 173)
 Porte en pierre sculptée d'Aladin, au Koutab (figure 81)

TRAVAIL DES MÉTAUX, DAMASQUINERIE, CISELURE, ETC.

- Casse tête (figure 53)
 Poignard (figure 54)
 Lance (figure 55)
 Haches d'armes (figure 56-57)
 Casque (figure 58)
 Panoplies d'armes arabes de diverses époques (figure 153)
 Gaines et fourreaux d'armes arabes (figure 154)
 Bouclier de Philippe II d'Espagne (figure 356)
 Ancien astrolabe arabe (figure 228)
 Autre face du même instrument (figure 229)
 Face antérieure d'un astrolabe arabe, conservé à la Bibliothèque nationale de Paris (figure 230)
 Face postérieure du même astrolabe (figure 231)
 Astrolabe arabe de Philippe II d'Espagne (figure 232)
 Ancienne lampe de mosquée en bronze (figure 212)

Lampe de mosquée du Caire, en bronze (figure 190)
 Ancienne lampe arabe provenant de la mosquée de l'Alhambra (figure 213)
 Flambeau du sultan Kalaoun (figure 210)
 Flambeau du sultan Kalaoun (figure 211)
 Coffret du sultan Kalaoun (figure 188)
 Guéridon en bronze incrusté d'argent (figure 288)
 Partie supérieure du guéridon précédent (figure 289)
 Ancien vase de cuivre arabe (figure 185)
 Vase arabe de cuivre damasquiné, connu sous le nom de Baptistère de saint Louis (figure 162)
 Vase de cuivre incrusté d'argent (figure 330)
 Vase de bronze chinois-arabe (figure 326)
 Vases de bronze chinois-arabe (figures 327-329)
 Vase de bronze chinois-arabe (figure 325)
 Ancien plat arabe en cuivre (figure 163)
 Encrier en cuivre repoussé (figure 217)
 Narghilé arabe incrusté d'argent (figure 177)
 Clefs arabes de villes et de châteaux (figure 52)
 Cadenas arabe (figure 186-187)
 Marteau du portail de la cathédrale de Tarragone (figure 358)
 Plateau de cuivre incrusté d'argent, de Damas (figure 202)

TRAVAIL DU BOIS ET DE L'IVOIRE.

Coffret d'ivoire sculpté, de Cordoue, du dixième siècle (figure 299)
 Coffret en ivoire sculpté, du dixième siècle (figure 323)
 Coffret du onzième siècle, style persan-arabe (figure 406)
 Coffret marocain en ivoire sculpté, du onzième siècle (figure 324)
 Coffret d'ivoire sculpté, du douzième siècle. (figure 298)
 Ancien coffret arabe du Caire (figure 297)
 Coffret persan incrusté de nacre (figure 227)
 Tabouret de bois incrusté de nacre, de Damas (figure 366)
 Marque arabe, en bois, d'un boulanger (figure 295)
 Table en bois, incrusté, du Caire (figure 293)
 Guéridon arabe, en bois, du Caire (figure 294)
 Plafond de la mosquée Mouaiad, au Caire (figure 206)
 Plafond d'une ancienne maison arabe du Caire (figure 174)

D'autres plafonds se trouvent représentés sur divers dessins de monuments de cet ouvrage, notamment sur les suivants :

Galerie intérieure de la mosquée d'Omar (figure 66)
 Pavillon des Miroirs, à Ispahan (figure 78)
 Ancienne porte arabe du Caire (figure 290)
 Panneau de bois incrusté d'ivoire, pris dans une porte du Caire (figure 291)
 Panneau d'une porte en bois du salon des ambassadeurs, à l'Alcazar de Séville (figure 292)
 Panneau de bois sculpté d'une mosquée de Kairouan (figure 120)

D'autres portes arabes en bois ont été représentées dans diverses parties de cet ouvrage et se trouvent mentionnées à l'article architecture. Les plus remarquables sont les suivants :

Porte du pardon, à Cordoue (figure 349)
 Porte de la cour des demoiselles, à Séville (figure 316)

Porte de la sacristie de la cathédrale de Séville (figure 351)
 Détails d'une porte de l'Alhambra (figure 282)

VERRERIE, CÉRAMIQUE, MOSAÏQUES.

Ancienne coupe arabe en verre (figure 184)
 Lampe en verre émaillé (figure 353)
 Verre arabe dit de Charlemagne (figure 161)
 Vitrail du harem du palais d'Azhad pacha, à Damas (figure 175)
 Vitrail de mosquées arabes du Caire (figure 207)
 Vitrail de mosquée (figure 208)
 Vitrail de mosquée (figure 209)
 Ornements en faïence émaillée, pris dans une mosquée de Kairouan (figure 119)
 Faïences émaillées de la porte principale du mausolée de Tamerlan (figure 301)
 Vase arabe de l'Alhambra (figure 300)
 Narghilé persan-arabe (figure 178)

TRAVAIL DU CUIR ET DES ÉTOFFES.

Ancien bouclier en cuir d'un roide Grenade (figure 357)
 Ancienne selle arabe (figure 243)
 Ancienne reliure de Coran (figure 218)
 Enseigne arabe des Almohades (figure 51)
 Anciennes étoffes arabes (figures 239; 240; 241; 242)

7. MANUSCRITS. INSCRIPTIONS.

Gardes d'un ancien Coran de la bibliothèque de l'Escurial (figure 26)
 Dernière page d'un ancien Coran de la bibliothèque de l'Escurial (figure 27)
 Ornements extraits d'un ancien Coran du Caire (figure 24)
 Couverture d'un ancien Coran (figure 218)
 Sceaux des quatre premiers khalifes : Abou Bekr, Omar, Othman et Ali (figure 220 à 223)
 Chiffre de Mahomet ; d'après une ancienne inscription de la mosquée de Touloun (figure 25)
 Inscription ornementale formée par la combinaison de caractères koufiques (figure 219)
 Frise d'une coupe arabe formant inscription par la déformation de la partie inférieure des personnages (figure 224)
 Inscription arabe moderne, relevée dans une maison de Damas (figure 225)
 Inscription arabe moderne, relevée dans une maison de Damas (figure 226)
 Dessins d'un ancien manuscrit arabe représentant des cavaliers lançant le feu grégeois (figure 235-236)
 Dessin d'un ancien manuscrit représentant les projectiles incendiaires employés par les Arabes au treizième siècle (figure 237)
 Dessin d'un ancien manuscrit représentant les armes à feu employées par les Arabes au treizième siècle (figure 238)

8. CARTES.

Carte de l'Arabie et des régions voisines (carte # 1)
 Carte arabe du douzième siècle (figure 233)
 Carte du géographe arabe Edrisi (figure 234)

Carte de l'empire des Arabes à l'époque de leur plus grande puissance et des pro actuels de l'islamisme (carte # 2)

9. PLANCHES EN COULEUR.

Table de bronze incrustée d'argent du sultan Mahomed ben Kalaoun (treizième siècle)
(Frontispice.) (planche 2)

Mosquée d'Omar, à Jérusalem (planche 3)

Sanctuaire de la mosquée el-Akza, à Jérusalem (planche 4)

Grande mosquée d'Ispahan (planche 5)

Plafond du mihrab de la mosquée de Cordoue (planche 6)

Ornementation polychrome d'un pavillon de l'Alhambra (planche 1

Plafond d'une maison moderne, à Damas (planche 7)

Vitraux du sanctuaire de la mosquée el-Akza, à Jérusalem (planche 9)

Pavement en marbre d'une ancienne maison du Caire. Mosaïques en marbre et nacre de la grande
mosquée de Damas (planche 8)

Anciennes lampes en verre émaillé des mosquées du Caire (planche 10)

Dr Gustave Le Bon (1884)

La civilisation des Arabes

Ouvrage illustré
de 10 photolithographies, 4 cartes et 366 gravures
dont 70 grandes planches,

d'après les photographies de l'auteur
ou d'après les documents les plus authentiques.

Le Sycomore
102 Bd. Beaumarchais
75011 Paris

[Retour à la table des matières](#)

Gustave Le Bon, La civilisation des Arabes (1884)

Livre quatrième

Mœurs et institutions des Arabes

[Retour à la table des matières](#)

Gustave Le Bon, La civilisation des Arabes (1884)
Livre quatrième: Mœurs et institutions des Arabes

Chapitre I

Les Arabes nomades et les Arabes sédentaires des campagnes

1. – Reconstitution de la vie des anciens Arabes

[Retour à la table des matières](#)

Dans ce chapitre et dans celui qui va suivre nous essaierons de présenter une esquisse de la vie des Arabes, quelques siècles après Mahomet. Ce n'est qu'après avoir étudié leurs mœurs et leurs coutumes qu'il nous sera possible de saisir l'origine des institutions politiques et sociales qui ont régné dans leur empire.

Les traits principaux de cette esquisse seront puisés dans l'observation des Arabes actuels. Une telle méthode n'est applicable qu'à un petit nombre de peuples. Il est facile de montrer qu'elle l'est surtout aux populations de l'Orient dont nous étudions l'histoire.

Un des traits caractéristiques de la civilisation des nations de l'Occident est la rapidité des transformations qu'elles subissent. Quand on compare certaines époques un peu éloignées, celles de Charlemagne et de Louis XIV, par exemple, il semble qu'il s'agisse de mondes entièrement différents. Les arts, l'industrie, la science, la vie sociale, la langue elle-même, tout a changé. Mais les transformations constatées d'une

époque à l'autre ne sont réellement profondes que parce que l'histoire ne s'occupe guère que des couches sociales les plus élevées. Elles sont très faibles dans les éléments moyen et inférieur qui forment le fond de chaque nation. Cette somme de connaissances scientifiques, littéraires, artistiques ou industrielles dont l'ensemble forme la civilisation d'une époque n'eut pendant des siècles qu'une influence fort minime sur le sort des foules. Il y a loin sans doute d'un compagnon de Charles Martel à son descendant du temps de Louis XIV, mais entre un forgeron, un marchand, un paysan de la première époque et les mêmes individus de la seconde, la différence est faible. Aujourd'hui encore, certains paysans bretons diffèrent bien peu de leurs ancêtres d'il y a mille ans.

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 258

la figure # 163 bis

[Oasis de Biskra \(Algérie\)](#) ; d'après une photographie.

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

Si faible que soit la différence, elle existe pourtant par le fait seul que le milieu a changé. Le paysan breton dont je parlais à l'instant pourra ne pas avoir une constitution mentale supérieure à celle de ses aïeux, mais au fond même du plus obscur village, alors même qu'il ne parlerait que le patois de ce village. Il vit dans un milieu différent de celui où vivaient ses pères et reçoit le reflet lointain d'une civilisation qui se transforme constamment.

Il est de tradition en Europe que les peuples de l'Orient ne changent pas.

Ils changent peu aujourd'hui sans doute, mais autrefois ils ont beaucoup changé, au moins dans les couches sociales susceptibles de transformation. La distance est grande entre un seigneur arabe de la cour du roi Boabdil et un des compagnons d'Omar, plus grande encore entre un savant des universités de Bagdad et de Cordoue et un ancien pasteur de l'Arabie. Ce n'est que dans les couches sociales inférieures que les changements ont été minimes et nous avons dit plus haut que le même phénomène s'observe partout. Il est donc tout simple qu'entre un Arabe sédentaire des campagnes et plus encore un nomade du temps de Mahomet, et leur descendant moderne la différence soit faible.

Nous devons donc faire pour les peuples de l'Orient les mêmes distinctions que celles que nous avons faites pour ceux de l'Occident, et ne pas confondre des catégories sociales dont l'évolution a été fort différente et dont l'étude doit être par conséquent séparée.

Mais tout en établissant ces distinctions essentielles il faut bien reconnaître cependant que les Arabes changent beaucoup moins maintenant d'un siècle à l'autre que les populations européennes. Leur stabilité actuelle résulte non seulement de ce que leur ancienne civilisation a disparu, mais surtout de ce que le Coran étant un ensemble de lois religieuses, politiques et civiles, intimement liées, la fixité des unes a entraîné forcément l'immobilité des autres. Les disciples du prophète se sont trouvés bientôt enfermés dans un réseau de traditions et de coutumes que l'hérédité a rendu tout-puissant sur les âmes et qui a fini par devenir trop solide pour pouvoir être brisé. Les mœurs et coutumes de la plus grande partie des Arabes ont fini ainsi par devenir presque invariables depuis des siècles et c'est pourquoi il est possible de reconstituer leur existence passée en étudiant leur vie actuelle.

C'est surtout pour les Arabes sédentaires des campagnes et plus encore pour les Arabes nomades que les changements ont été minimes. Pour les Arabes des villes, soumis à l'action de conquérants très divers, ils ont été plus importants. Mais ces conquérants ont toujours adopté le Coran et comme le Coran pénètre dans tous les détails de la vie arabe, le fond commun des mœurs et des coutumes a peu varié. Tout en n'étant plus l'image fidèle du passé, le présent lui ressemble assez pour permettre de le reconstituer.

La vie sociale des Arabes ayant toujours présenté des formes différentes, suivant qu'ils ont vécu dans le désert, dans les campagnes ou dans les villes, nous l'étudierons séparément sous ces trois aspects.

2. - Vie des Arabes nomades

[Retour à la table des matières](#)

Nous avons suffisamment décrit le caractère des Arabes nomades pour ne plus avoir à y revenir maintenant, et nous n'aurons qu'à compléter ce que nous avons dit par la description du côté matériel de leur existence.

Les mœurs et les coutumes de ces nomades sont bien plus faciles à exposer que celles des populations sédentaires des campagnes, et surtout que celles des habitants des villes. La vie est réduite, en effet, chez les premiers à ses formes les plus simples, et dégagée de ces additions compliquées que la fixité au sol entraîne. La description suivante que j'emprunte à Coste donne en quelques lignes un tableau suffisant de leurs coutumes. Elle a été faite il y a cinquante ans sur les tribus arabes indépendantes des déserts qui bordent la vallée du Nil ; mais les conditions d'existence créées par la vie au désert sont si peu susceptibles de changements, que la même description serait aussi applicable à des nomades contemporains de Salomon qu'à ceux qui vécurent du temps de Mahomet ou qui vivront dans la suite des siècles, jusqu'au jour où la nature ayant changé, il n'y aura plus de déserts en Arabie ni en Afrique.

« L'Arabe monte à cheval le matin à la pointe du jour et ne rentre sous sa tente qu'au coucher du soleil. Pendant la journée il se nourrit de dattes, de quelques grains de *dourah* ou de blé, et fait paître à sa jument les herbes parasites qu'il rencontre sur son passage. Le soir, lorsqu'il rentre sous sa tente, sa femme lui prépare un vase de lait, quelques dattes et du miel.

« L'Arabe ne fréquente les villes que pour trafiquer du produit de ses troupeaux, des chameaux et des juments ; il ne couche jamais dans aucune ville. Lorsqu'il est campé, il cultive quelques *fédans* de terre pour avoir du blé, de l'orge et du *dourah* à son usage. L'indépendance de sa vie lui donne un air de fierté ; il ne s'est point avili comme le *fellah*. Sa démarche est assurée, ses yeux vifs et perçants. La sobriété et une vie réglée l'éloignent, ainsi que sa famille, des maladies qui accablent les *fellahs*. Leur sang est aussi pur que l'air qu'ils respirent au désert.

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 260

la figure # 164

[Campement d'Arabes nomades en Algérie](#); d'après une photographie instantanée.

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

« La principale occupation des femmes arabes est de traire les brebis et les vaches, de faire la farine sur deux petites meules en pierre mues à bras. Elles font le pain, préparent le repas, veillent sur les enfants, tissent des étoffes grossières pour se vêtir ; elles font également des tapis et de la toile pour leurs tentes.

« Quand la tribu est en marche, les femmes se placent deux à deux dans un *haudedj*, espèce de panier fixé sur le dos d'un chameau ; ce panier est construit de branches de laurier-rose, garni au fond d'une peau de mouton, et la partie supérieure est couverte d'une toile pour les garantir du vent et du soleil. Blotties dans cette cage, elles s'occupent du ménage en broyant le blé avec leurs petites meules, préparent la pâte de chaque jour, et à la première halte, elles font cuire le pain sur de la cendre chaude ou dans un petit fourneau, et quelquefois sur un âtre de terre. Elles se servent pour combustible de crottins de chameaux.

« La tente du chef est au centre, celles des enfants mariés à droite et à gauche viennent ensuite celles des autres parents, puis celles des serviteurs. Les juments sont placées devant les tentes pour s'en servir à la moindre alerte et les avoir sous les yeux. Après viennent sur une autre ligne, les vaches, les dromadaires, les chameaux, les brebis et les chèvres. Ces dernières sont parquées dans une enceinte de toile.

« Les chameaux sont très souvent rangés en cercle autour de la tente des gardiens. En dehors du camp, et à une certaine distance, sont placées de petites tentes pour les hommes qui font sentinelle pendant la nuit.

« Toutes ces tentes sont peu élevées, on ne peut s'y tenir debout que vers le centre. Leur forme est toujours carrée, jamais circulaire ; on peut les fermer dans tout leur pourtour, mais ordinairement on laisse ouverte la partie qui tourne au nord, pour recevoir la brise-fraîche de ce côté. Leur construction est en toile composée de fils de poils de chèvres et de chameaux.

La pluie et la rosée ne font que glisser sur ces tissus sans jamais pénétrer dans l'intérieur, ce qui les garantit des orages, du vent et du soleil. »

Je compléterai ce qui précède en indiquant le mobilier, très rudimentaire du reste, que contiennent ces tentes. Chacune d'elles ne renferme que les objets strictement nécessaires à la vie nomade : les armes d'abord, et notamment une lance de 3 à 4 mètres de longueur, puis une plaque de fer pour cuire le pain, une marmite pour les aliments, une cafetière pour le café, un mortier pour le broyer, un sac de cuir pour puiser de l'eau, et quelques vêtements et menus objets. On conçoit facilement que des hommes dont les besoins sont si faibles n'aient jamais connu de maîtres.

3. - Vie des Arabes sédentaires des campagnes

[Retour à la table des matières](#)

Vie sociale. - L'Arabie et les contrées voisines ont possédé de tout temps des populations agricoles vivant dans les campagnes situées loin des villes, et qui, toujours soumises à l'action du même milieu, enfermées dans un réseau étroit de traditions et de coutumes, ne subirent d'autre changement important que celui de leur religion. Ce sont ces populations qu'il faut étudier pour comprendre l'origine de certaines institutions que le Coran contient.

Parmi les populations, nombreuses encore, que l'on pourrait prendre pour type, je choisirai les Arabes demi-indépendants qui vivent dans le Haouran, sur les confins du désert de Syrie. Ils ont déjà été fort bien étudiés par M. Le Play dans son bel ouvrage sur les ouvriers de l'Orient, et ils présentent surtout à nos yeux le très grand avantage de nous montrer comment des populations de mœurs et d'intérêt aussi différents que les sédentaires et les nomades peuvent vivre quand elles sont en contact, et quelles institutions sont nées de ce contact.

Bien que ne vivant pas dans l'Arabie proprement dite, les populations dont je vais étudier la vie sociale sont de race arabe. On sait, en effet, que le Haouran fut peuplé peu après Jésus-Christ par des tribus arabes (Kahtanides, suivant Wetzstein) venues du sud de l'Arabie, et qui créèrent le royaume des Sehilihides, puis celui des Ghassanides, sous le protectorat des Romains. Un de ces Arabes du Haouran, Philippe, fut même empereur romain en 244. On sait aussi que le royaume arabe des Ghassanides dura cinq cents ans, et ne fut détruit que lorsqu'il fut englobé par les successeurs de Mahomet. C'est aux Ghassanides qu'on attribue les constructions gigantesques rencontrées dans le pays, et notamment dans son ancienne capitale Bosra. On y voit encore des inscriptions en caractères dits sabéens, du nom de la langue parlée par certaines tribus anciennes de l'Arabie.

Les Arabes du Haouran avoisinant Bosra se composent de nomades et de sédentaires. Les nomades ne se montrent que pendant la belle saison, et s'éloignent pendant l'hiver pour aller en Mésopotamie ou dans la vallée du Jourdain.

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 262

la figure # 165

[Un marché au Maroc](#) ; d'après une photographie instantanée.

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

Les habitants sédentaires sont groupés par communautés composées de plusieurs générations de parents, sous l'autorité patriarcale d'un chef de famille. C'est là, comme on le voit, l'organisation primitive de la tribu.

Toutes ces communautés sont agricoles, et comme la population est très peu nombreuse, eu égard à la surface très grande des terres cultivables, chacune d'elles n'en exploite qu'une partie. La propriété du sol est commune à tous les habitants du village, et la portion attribuée à chacun proportionnelle au nombre de bœufs qu'il possède. Les céréales que chaque communauté récolte servent d'abord à nourrir les bœufs et les chameaux. L'excédent est vendu aux nomades du désert, ou à des marchands de Damas, ou même transporté sur les côtes de la Syrie par caravanes, pour être expédié en Europe.

Tous les produits appartiennent à la communauté, à l'exception de petits revenus d'origine diverses que possèdent quelques membres et qu'ils emploient à leur gré.

L'industrie de la région est à peu près nulle. Les habitants fabriquent fort peu d'étoffes, et se procurent celles dont ils ont besoin auprès des marchands de Damas qui viennent acheter leurs grains.

Chaque communauté comprend plusieurs ménages.

« Le régime de la communauté, dit M. Delbet, réunissant un grand nombre de personnes sous un même toit, un nom commun employé seul ne pourrait pas désigner clairement les individus ; on y joint celui de père, et l'on dit alors : *un tel, fils d'un tel*. Quand la personne désignée, homme ou femme, a elle-même un fils, on dit encore : *un tel, père d'un tel, ou une telle, mère d'un tel* ; souvent même, dans ce dernier cas, on dit simplement *le père d'un tel, ou la mère d'un tel* sans prononcer le nom propre de la personne dont il s'agit ; mais si, parmi les enfants, il n'y a pas de garçons, on n'emploie jamais ce mode de désignation, car ce serait faire injure à un homme que de lui rappeler qu'il n'a pas d'enfant mâle. Les noms de famille existent seulement pour ceux dont un ancêtre a acquis une renommée glorieuse dont puissent

s'honorer ses descendants. Ce nom de famille n'est d'ailleurs habituellement donné qu'à son chef, bien qu'il appartienne à tous ses membres. »

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 263

la figure # 166

[Campement de nomades aux portes de Tanger](#) ; d'après une photographie instantanée.

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884)..

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

Les différents ménages de chaque communauté forment, avec les domestiques, une trentaine de personnes qui sont placées sous l'autorité du plus ancien chef de famille. Les femmes s'occupent exclusivement du ménage et sont traitées avec une grande douceur, mais leurs mœurs sont surveillées sévèrement. Lorsqu'il arrive à une jeune fille de commettre une faute, ce qui est fort rare, elle est mise à mort par ses propres parents.

Au point de vue légal ces Arabes sédentaires sont régis par le Coran et la coutume ; les différends sont jugés par un cheik. En cas de meurtre, une compensation pécuniaire peut être admise ; mais le plus souvent les parents de la victime préfèrent la peine du talion ; il en résulte qu'un meurtre entraîne une succession d'autres pendant plusieurs générations. Les conséquences très graves que les meurtres provoquent les rendent très rares. Les nomades eux-mêmes, dans leurs déprédations, respectent la vie humaine, de peur d'être exposés à des vengeances héréditaires. L'usage de venger le sang par le sang, qui semble au premier abord tout à fait barbare, est donc en réalité fort avantageux, puisqu'il a pour résultat certain d'empêcher des meurtres qui se produiraient infailliblement sous une loi plus douce. Chez tous les peuples primitifs, la peine du talion a toujours été la meilleure des lois, parce que c'était la seule efficace.

Aucun règlement n'oblige les individus à vivre en communautés, mais ces dernières se maintiennent en vertu d'un principe supérieur à tous les règlements : la nécessité. Chez des populations qui ne peuvent compter sur la protection d'aucun gouvernement, l'individu isolé et sans appui serait tellement faible qu'il serait bientôt condamné à disparaître. Ceci nous explique encore pourquoi nous rencontrons partout les Arabes groupés sous l'autorité d'un chef. Ces petits groupes ne sont en réalité que des associations indispensables à l'existence des membres qui les composent. L'organisation des tribus nomades des Bédouins repose sur les mêmes nécessités ; et, étant données leurs conditions d'existence invariables, il est visible que cette organisation ne saurait changer. Il est, du reste, probable que, dans tous les pays où les communautés s'observent, elles eurent pour origine l'impuissance complète de l'individu isolé dans une société sans organisation solide. Elles disparurent, ou tendirent à disparaître, aussitôt qu'un gouvernement central put se substituer à la communauté, et offrir à l'individu la protection que cette dernière seule pouvait d'abord lui donner.

En dehors des membres de la famille composant la communauté et qui en partagent les bénéfices, se trouvent un certain nombre de domestiques, provenant, soit d'étrangers cherchant à gagner leur vie, soit de membres détachés d'autres communautés avec lesquelles ils ne pouvaient s'entendre, ou de communautés dissociées par revers de fortune ou par toute autre cause. Ces domestiques sont utilisés surtout par les travaux agricoles, et sont en réalité de véritables associés. Leur salaire se compose, en effet, d'une portion, le quart habituellement, de la récolte produite par leur travail. Ils sont, du reste, considérés comme faisant partie de la famille, dont ils partagent la table. On voit fréquemment une fille de la maison épousée par un domestique. Il est généralement stipulé alors que ce dernier travaillera plusieurs années sans recevoir d'autre salaire que la nourriture et le vêtement. C'est un contrat qui rappelle celui que fit Jacob avec Laban pour obtenir Rachel en mariage. Ce genre de stipulation nous montre combien les usages ont peu varié chez les Arabes sédentaires depuis les temps bibliques. De même encore qu'à des âges reculés, il arrive parfois que le beau-père réclame des prolongations de service non stipulées dans le contrat.

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 265

la figure # 167

[Chameliers d'Égypte](#); d'après une photographie.

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

Que le serviteur épouse une fille de son maître, ou qu'il finisse par économiser assez d'argent pour se marier, acheter quelques têtes de bétail, entrer dans une famille, et entreprendre une culture à son compte, la domesticité n'est, chez ces populations primitives, qu'un état transitoire destiné à conduire à une condition supérieure.

Comme tous les Orientaux, les populations dont nous venons de parler sont polygames. Leur polygamie est d'ailleurs la conséquence de nécessités sur lesquelles nous aurons à revenir dans un autre chapitre, nécessité telle que ce sont les femmes elles-mêmes qui sont les premières à y pousser leurs maris.

Ainsi qu'il arrive dans toutes les régions voisines du désert, c'est-à-dire par conséquent dans la plus grande partie de l'Arabie, les populations sédentaires du Haouran se trouvent en contact avec des Arabes nomades, qui, ne pouvant vivre uniquement des produits de leurs troupeaux et de l'élevage des chevaux et chameaux, sont obligés de s'adonner au pillage.

Les intérêts des nomades et ceux des sédentaires sont aussi opposés, que le sont ceux du chasseur et du gibier ; le premier ayant un intérêt évident à manger le second, et le second un intérêt non moins évident à ne pas être mangé par le premier. Mais la

nécessité, cet éternel et puissant facteur de toutes les institutions humaines, est rapidement arrivée à concilier, du moins chez les Arabes, ces intérêts si contraires. Les sédentaires achètent la protection des nomades, moyennant une redevance annuelle, et les nomades protègent les sédentaires afin d'être sûrs de toucher ce tribut. Cela revient, pour les premiers, à abandonner une partie de leur récolte pour sauver le reste. C'est, sous une autre forme, exactement ce que fait l'homme civilisé, qui donne à une compagnie d'assurance une somme représentant une partie de sa récolte pour la garantir, et au gouvernement une autre partie de la même récolte pour entretenir les gendarmes, les juges et les divers fonctionnaires chargés de la protéger. Les Arabes dont je parle n'ayant pas de gouvernement capable d'entretenir une police et une armée pour empêcher les déprédations, préfèrent entretenir les déprédateurs. Le résultat est identique et les frais ne sont pas plus lourds.

En échange de la redevance versée par chaque village aux tribus nomades voisines, ces dernières deviennent les alliées des sédentaires et sont prêtes à les protéger contre les autres nomades qui pourraient les attaquer ; mais le fait se présente rarement, aucune tribu ne se souciant de s'attirer une guerre où elle aurait peu à gagner en attaquant un village protégé par une autre tribu.

Les habitations des sédentaires du Haouran sont à peu près les mêmes que celles qu'on rencontre en Syrie. Chaque maison comprend la partie réservée aux étrangers et celle réservée à la famille, plus des dépendances diverses, cours, écuries, etc. Les toitures sont disposées généralement en terrasse. La charpente est en bois, les murs en pisé. Le mobilier consiste en nattes sur lesquelles on s'étend pour dormir.

Demeures. - Laissant de côté maintenant ce qui concerne la vie sociale des Arabes que j'ai pris pour exemple, je dirai quelques mots de ce qui a rapport à la vie domestique : demeure, nourriture, costumes, etc., des Arabes sédentaires des campagnes de diverses contrées.

Les maisons des populations arabes des classes moyennes et inférieures sont parfois d'une simplicité extrême et diffèrent beaucoup, à ce point de vue, des maisons luxueuses des Arabes aisés que nous décrivons dans notre prochain chapitre.

Leur disposition générale est la même dans tout l'Orient ; mais dans les pays où se fait sentir l'influence européenne, elles perdent beaucoup de leur style primitif. Il faut aller dans certains villages de la Syrie, de l'Algérie ou du Maroc, pour retrouver ces maisons blanches carrées à terrasse, ayant la forme d'un cube percé d'étroites ouvertures et qui, lorsqu'elles sont entourées de palmiers, ont un aspect oriental si caractéristique.

Les éléments de construction de ces demeures : pierre, mortier, etc., varient naturellement suivant les matériaux que l'on trouve dans le pays et les nécessités du milieu. C'est ainsi que toutes les maisons des Arabes des bords du Nil sont construites uniquement avec le limon de ce fleuve. Elles sont édifiées simplement avec des briques faites d'un mélange de paille hachée et de limon séché au soleil. Leur hauteur dépasse rarement 3 mètres ; une très étroite ouverture leur donne accès. Celles des fellahs les plus pauvres n'ont qu'une porte pour toute ouverture. Celles des individus aisés se composent de plusieurs pièces, ou même de plusieurs constructions séparées : maison d'habitation, étables, pigeonniers, etc. Le tout est entouré d'un mur en pisé

blanchi à la chaux. Des nattes, et rarement un divan, constituent tout l'ameublement. Les habits sont pendus aux murs. Les nattes et couvertures sur lesquelles on a couché sont roulées tous les matins, et placées sur des étagères pratiquées dans le mur. Au-dessus de la maison existe généralement une terrasse.

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 267

la figure # 168

[Arabes nomades faits prisonniers aux environs de Tunis](#) ; d'après une photographie.

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

Je ferais remarquer en passant, que toutes les habitations arabes de l'Égypte, et le pigeonnier notamment, ont avec les anciennes constructions pharaoniques un air de parenté frappant, et il m'est fréquemment arrivé de prendre de loin ces pigeonniers, grands parfois comme des maisons européennes, et les dépendances qui les entourent, pour les ruines de quelque temple. Le pigeonnier a tout à fait la forme du pylône, et les habitations ont la même tendance à la forme pyramidale qui semble la loi architectonique de l'ancienne Égypte. C'est, du reste, le seul exemple qu'on puisse citer de l'influence de cette dernière sur l'architecture musulmane mais cet exemple perd toute valeur lorsqu'on sait que les populations des rives du Nil descendent des anciens Égyptiens beaucoup plus que des Arabes.

Alimentation. - La nourriture des Arabes dans les classes pauvres se borne à des galettes minces de pain et quelques légumes et fruits : bananes, figues et dattes notamment. Dans les classes plus aisées, elle est plus variée et comprend souvent de la viande. Le plat national, en Égypte, est le pilau, poulet découpé en morceaux et entouré de riz. En Algérie, c'est le kouskoussou, pâte de farine de blé granulée mélangée de diverses viandes, le mouton surtout.

L'Arabe le plus pauvre, fût-ce un simple nomade, fera toujours de grands frais pour recevoir un étranger. Les plats, généralement alors assez nombreux, sont servis sur un grand plateau de cuivre autour duquel on s'accroupit. Comme il n'y a ni cuillers ni fourchettes, chacun plonge la main dans le tas et en extrait ce qu'il peut. Généralement la viande est d'avance découpée, et on prend plusieurs morceaux sur diverses assiettes qu'on roule dans la paume de la main de façon à en faire une boulette. C'est une grande politesse d'offrir cette boulette à son invité, et ce serait une impolitesse non moins grande que de la refuser. J'avoue cependant que quand la boulette a été préparée par un Bédouin, peu respectueux des prescriptions du Coran relatives aux

ablutions, elle constitue une pilule d'une digestion un peu lourde. Le repas terminé, on apporte à chaque invité un bassin plein d'eau pour se laver les mains.

La cuisine arabe est assez primitive, cependant j'ai eu l'occasion d'assister à des dîners arabes où j'ai remarqué plusieurs plats qui m'étaient complètement inconnus et n'auraient pas déparé une table européenne, notamment diverses pâtisseries et crèmes fort bien confectionnées. Du reste, pour toutes les sucreries, confitures et produits analogues, les Arabes sont très habiles.

La boisson habituelle des musulmans est l'eau, mais ils boivent souvent en Orient, sans trop se cacher, le raki, sorte d'eau-de-vie de dattes mélangée de mastic. Je n'ai pas besoin d'ajouter que dans les repas arabes les femmes et les hommes mangent séparément. Quand l'Arabe est seul chez lui, le père de famille est respectueusement servi par ses femmes et ses filles, qui ne mangent que quand il a terminé.

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 269

la figure # 169

[Femmes bédouines des environs de Baallbeck \(Syrie\)](#) ; d'après une photographie.

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

Costumes. - Lorsqu'on suit dans un journal illustré quelconque les variations du costume, en Europe seulement, depuis un siècle, on constate des transformations qui donnent une singulière opinion de la mobilité des idées européennes et des alternatives bizarres que peut subir le goût à certains moments. Si nous étudions, au contraire, les changements de costumes chez les Arabes depuis douze siècles, nous rencontrons une uniformité qui suffirait déjà, à défaut d'autres preuves, à révéler à l'observateur la force des traditions dans cette race. Sans doute le costume des mahométans est loin d'être identique dans toutes les parties de l'Afrique, de l'Égypte, de la Syrie et de l'Arabie ; mais sous la variété des formes, il est facile de constater une grande parenté. L'habillement se ramène toujours à une robe et à un manteau. Ce dernier est bleu ou noir en Égypte, blanc en Algérie, à raies blanches et noires en Syrie, etc.

La coiffure est peut-être ce qui a le plus varié et cependant ces variations sont comprises dans les limites bien étroites. En Égypte, on trouve le fez et le turban, en Syrie le kouffiéh, mouchoir à couleurs vives attaché autour de la tête avec une corde de poil de chameau, en Algérie le voile blanc fixé également par une corde de même nature.

Le costume des femmes ne présente de variété que dans les classes aisées. Dans les classes pauvres, il se compose généralement d'une longue robe de toile serrée à la ceinture et d'un voile qui cache les traits et ne laisse voir que les yeux. La robe est, en Égypte, une simple tunique de coton bleu sans traces de corset ou d'éléments analogues. Ces artifices sont inconnus et au surplus inutiles dans tout l'Orient. Les paysannes des bords du Nil ont cependant, malgré cette toilette bien sommaire, une démarche fière et majestueuse qui fait songer aux allures des déesses de la Grèce antique et frappe d'admiration les artistes. Quand on les voit s'avancer gravement, la poitrine bombée, les épaules effacées, portant gracieusement sur la tête une amphore ; on ne peut s'empêcher de songer que nos couturiers les plus habiles n'ont jamais réussi, avec leurs plus coûteux artifices, à donner à une Européenne une allure semblable.

Pour ne pas avoir à revenir sur ce qui concerne le costume lorsque j'étudierai les Arabes des villes, j'ajouterai que, dans les classes les plus aisées, les vêtements sont plus compliqués mais toujours fort gracieux : chemises de soie ou de gaze, petites vestes brodées d'or, larges pantalons, etc. Lorsque les femmes sortent, le corps est toujours recouvert d'un long manteau et la figure d'un voile.

Il serait inutile, du reste, d'insister davantage sur ce qui concerne le costume chez les Arabes. Les nombreuses gravures disséminées dans cet ouvrage sont préférables à toutes les explications. Qu'il s'agisse de costumes, de types, de monuments, de choses quelconques susceptibles d'être représentées, c'est en les représentant, bien plus qu'en les décrivant, que j'espère réussir à évoquer devant le lecteur l'image fidèle de ce monde oriental, si différent du nôtre et auquel on ne peut songer sans voir surgir dans l'esprit une lumineuse vision de formes séduisantes et de couleurs éclatantes.

Gustave Le Bon, La civilisation des Arabes (1884)
Livre quatrième: Mœurs et institutions des Arabes

Chapitre II

Les Arabes des villes. Mœurs et coutumes

1. – La société arabe

[Retour à la table des matières](#)

La stabilité des institutions des Orientaux, leur résignation devant les événements accomplis ou qu'ils ne peuvent empêcher de s'accomplir et la fraternité qui existe entre toutes les classes, forment un contraste frappant avec les révolutions perpétuelles, l'existence agitée et fiévreuse, les rivalités sociales des peuples européens.

Une politesse et une douceur extrêmes, une grande tolérance des hommes et des choses, le calme et la dignité dans toutes les conditions et toutes les circonstances, une modération très grande dans les besoins sont les caractéristiques dominantes des Orientaux. Leur acceptation tranquille de la vie leur a donné une sérénité d'esprit très voisine du bonheur alors que nos aspirations et nos besoins factices nous ont conduit à un état d'inquiétude permanente qui en semble fort éloigné.

Il est facile de critiquer cette résignation philosophique et d'en montrer les inconvenients ; on ne peut méconnaître cependant que les penseurs qui ont étudié le mieux l'envers des choses n'ont pas réussi encore à découvrir de conception plus sage de la

vie. Une constitution mentale qui donne à l'homme le bonheur n'est pas à dédaigner alors même qu'elle ne serait pas toujours favorable aux progrès de la civilisation.

L'étude de l'état actuel de la société arabe combinée avec celle des anciennes chroniques permet facilement de se représenter ce qu'était cette société à l'époque où florissait la civilisation des disciples du prophète.

Notre description des Arabes dans les diverses contrées où ils ont régné nous a montré que les qualités d'urbanité et de tolérance mentionnées à l'instant étaient également générales à l'époque de leur civilisation. Nous avons décrit leurs habitudes chevaleresques et montré que l'Europe barbare les leur a empruntées.

La politesse et la dignité, qui ne se rencontrent guère en Europe que dans les classes les plus élevées, sont absolument générales en Orient. Tous les voyageurs sont d'accord sur ce point. Parlant des visites que se font les Arabes appartenant aux classes les plus pauvres, le vicomte de Vogué s'exprime ainsi : « Je ne peux m'empêcher d'admirer la décence et l'urbanité de ces réunions. Ces gens-là ne sont après tout que des villageois de petite condition. Quelle différence dans la gravité de leurs paroles et la noblesse de leur attitude, avec la turbulence et le sans gêne de nos populations ! »

J'ai eu bien des fois occasion moi-même d'être en contact avec des Arabes sur des points les plus différents du monde musulman, et j'ai toujours été frappé de la dignité et de l'aisance avec lesquelles j'étais reçu par des individus dont la position sociale ne dépassait pas cependant celle de nos paysans. Que le maître de la maison où vous pénétrez soit pauvre ou riche, l'accueil est le même. Il s'avance vers vous en vous saluant à l'orientale, c'est-à-dire la main sur le cœur et le front, vous invite à vous asseoir sur le divan, à la place d'honneur, en face de la porte, vous offre une cigarette ou un narghilé, fait servir du café, et attend, avec politesse, que vous lui expliquiez l'objet de votre visite.

2. - Les villes arabes. - Habitations, bazars, etc.

[Retour à la table des matières](#)

Villes arabes. - Plusieurs villes arabes actuelles, telles que Damas et certains quartiers du Caire, donnent encore une idée assez exacte de ce qu'étaient les anciennes cités arabes. J'ai déjà décrit plusieurs fois la physionomie de leurs rues tortueuses et assez mal tenues, et il serait superflu d'y revenir maintenant. Toutes les villes de l'Orient, à l'exception de celles où l'influence européenne se fait aujourd'hui sentir, comme sur les côtes de Syrie, par exemple, se ressemblent beaucoup, et le voyageur qui y serait subitement transporté par une baguette magique, devinerait immédiatement sur quelle partie du globe il se trouve.

Dans toutes les villes arabes, la vie cesse entièrement dans les rues au coucher du soleil ; et comme l'éclairage artificiel est inconnu, on ne peut se hasarder dehors sans falot.

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 272

Planche couleurs # 7

PLAFOND D'UNE MAISON MODERNE À DAMAS.

Dessiné d'après nature par Bourgoïn.

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

L'animation nocturne des villes européennes, leurs boutiques brillamment éclairées, leurs cafés, etc., sont inconnus des Orientaux. La vie de famille a du reste tant de charme pour eux, qu'ils n'ont besoin d'aucune autre distraction pour occuper leurs soirées. Lorsqu'ils viennent en Europe, le mouvement de nos grandes cités le soir les frappe toujours d'étonnement, et ils en concluent que les hommes de l'Occident doivent bien s'ennuyer chez eux pour éprouver le besoin d'être toujours dehors, ou d'aller s'enfermer dans des cercles ou des cafés. « C'est là, sans doute, une des tristes conséquences de la monogamie, » me disait gravement un négociant de Bagdad, qui avait visité plusieurs capitales européennes.

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 273

la figure # 170

Une ancienne rue du Caire ; d'après une photographie.

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

Les rues de l'Orient ne sont l'objet d'aucun entretien, l'enlèvement des immondices est abandonné aux chiens, qui s'en acquittent du reste parfaitement. Ces précieux animaux, qu'on rencontre par milliers dans chaque ville, n'appartiennent à personne. Ils vivent par tribus. Chacune est confinée dans un quartier, et ses membres ne pourraient en sortir sans être immédiatement dévorés. Posséder un chien à soi en Orient

est, pour cette raison, presque impossible. Si on voulait se promener avec lui dans les rues, on serait certain de le voir bientôt déchiré par les chiens des divers quartiers qu'on serait obligé de traverser.

Les Orientaux traitent les chiens, de même, d'ailleurs, que tous les animaux, avec une grande douceur, et jamais on ne voit un Arabe maltraiter un animal, ainsi que cela est généralement la règle chez nos charretiers et cochers européens. Une société protectrice des animaux serait tout à fait inutile chez eux. L'Orient est le véritable paradis des bêtes. Chiens, chats, oiseaux, etc., y sont universellement respectés. Ces derniers volent librement dans les mosquées et fond leurs nids sur les corniches. Les ibis se promènent dans les champs sans crainte d'être tourmentés. Jamais un enfant n'attaque un nid d'oiseaux. On m'a assuré au Caire, et le fait est du reste consigné dans plusieurs auteurs, qu'il existe dans cette ville une mosquée où les chats viennent à certaines heures chercher la nourriture qu'un legs charitable leur assure depuis longtemps.

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 274

la figure # 171

[Une rue de Tanger \(Maroc\)](#); d'après une photographie instantanée.

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

C'est par tous ces petits détails qu'on peut juger des mœurs du peuple. Ils montrent combien, par la douceur et l'urbanité l'Européen aurait à apprendre des Orientaux.

Les voitures sont à peu près inconnues en Orient ; il existe d'ailleurs peu de rues où elles pourraient circuler. Les seuls moyens de locomotion en usage sont le cheval, le chameau et l'âne. Ce dernier est surtout employé en Égypte. Au Caire, c'est la monture employée par tout le monde pour les courses journalières. Il est beaucoup plus élégant que ses collègues un peu décriés d'Europe, et les personnages les plus aristocratiques ne dédaignent pas de s'en servir. Les femmes le montent également, mais à califourchon, comme les hommes.

Chaque âne est suivi par son conducteur qui le stimule consciencieusement bien plus par ses cris que par le bâton, et c'est à qui trottera plus vite de l'ânier ou de sa bête. L'âne n'écoute d'ailleurs que son conducteur, et professe le plus large dédain pour tous les stimulants que peuvent lui prodiguer ses cavaliers provisoires.

Habitations. - Les Arabes des villes tendent aujourd'hui à transformer de plus en plus leurs habitations sous l'influence européenne. Les anciens palais arabes deviennent extrêmement rares.

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 275

la figure # 172

[Monture du Caire](#) ; d'après une photographie de Sebah.

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

Les plus belles maisons construites dans le style arabe se rencontrent à Damas. Leur extérieur n'a rien généralement qui attire les regards. La vie des Orientaux est toute intérieure, et ils sacrifient peu aux apparences. On pénètre généralement dans ces demeures par un corridor étroit et voûté, sous lequel se tiennent les domestiques. À son extrémité, on rencontre une grande cour, ou plutôt un véritable jardin pavé de marbre, au milieu duquel est un bassin entouré de saules pleureurs, d'orangers, de citronniers, de grenadiers et de plantes odorantes, qui remplissent l'habitation du parfum de leurs fleurs et de leurs fruits. Tout autour de cette cour sont disposés les divers corps de bâtiments qui servent d'habitation. Leur intérieur est d'une richesse merveilleuse. Le dessin que nous donnons dans un autre chapitre, d'après nos photographies, de l'intérieur du plus beau palais de Damas, en est la preuve. Aucune description ne pourrait donner une idée fidèle de ces plafonds à poutrelles saillantes et à caisson évidés, où de véritables artistes ont sculpté, dans le cèdre et le sycomore, les plus étonnantes arabesques ; de ces vitraux aux dessins étranges, de ces murs recouverts d'inscriptions, de ces moulures en forme de stalactites reliant le plafond aux parois des murs.

La pièce principale, haute comme une maison à deux étages, est généralement divisée en trois parties disposées autour d'une surface dallée, au milieu de laquelle est un bassin octogone de marbre sculpté contenant un jet d'eau.

L'ameublement se compose principalement d'un grand divan, revêtu de soie brodée d'argent et or, faisant le tour de la pièce. Les autres meubles sont des guéridons et des tabourets à incrustations de nacre. Des niches, pratiquées dans l'épaisseur des murs et revêtues de marbre, de marqueteries, de carreaux, de faïences persanes, supportent des porcelaines de Chine, de l'argenterie, des tasses à café sur de petites coupes en filigrane, des narghilés, des cassolettes à parfums, etc.

C'est dans ces retraites charmantes ¹ pleines de fraîcheur et de parfums, où les vitraux ne laissent tomber qu'un demi-jour et où le silence n'est troublé que par le murmure de l'eau dans les vasques de marbre qu'aime à se retirer l'Arabe. Entouré de ses femmes, il peut suivre dans la fumée de son narghilé les fantaisies de son imagination et se croire transporté dans le paradis de Mahomet.

Les maisons arabes de l'Algérie et du Maroc sont construites sur un type un peu différent de celles de Damas. L'espace étant plus restreint, il a fallu remplacer le plus souvent les jardins par une cour ; et les divers corps d'habitation se sont trouvés naturellement réunis en un seul circonscrivant cette cour.

Vues du dehors, ces maisons ont l'aspect de vastes cubes de pierres blanches surmontés d'une terrasse. Les pièces prennent leur jour principal sur une cour entourée d'arcades supportant plusieurs étages de galeries sur lesquelles s'ouvrent les chambres. Celles-ci sont pavées de briques émaillées ; leurs murs sont recouverts de faïences également émaillées, et les plafonds sont en bois sculpté. L'ameublement se compose de nattes et de tapis. Un divan placé à l'extrémité de la chambre sert de siège le jour et de lit la nuit. Des coffres en bois peint contiennent les habits et les bijoux. Pour abriter la cour des ardeurs du soleil, on tend au-dessus un velum retenu par des cordes fixées à la terrasse par des crochets. De telles constructions sont excellentes pour les pays chauds. Dans les anciennes villes arabes de l'Espagne, Séville notamment, beaucoup de maisons se construisent encore sur ce type.

L'architecture du peuple est tellement l'expression fidèle de ses besoins, que le même peuple, en changeant de pays, doit adapter aussitôt son architecture à son nouveau milieu. C'est pour cette raison que les maisons arabes du Caire diffèrent notablement de celles que nous venons de décrire. La place étant toujours limitée dans les grandes villes, il a fallu gagner par la hauteur des maisons ce qu'on ne

¹ Ces merveilleux palais, dont chaque grande cité était pleine à l'époque de la civilisation des Arabes, ont presque entièrement disparu aujourd'hui. Il s'en construit encore à Damas, mais ils ont pour auteurs des juifs enrichis, et le mauvais goût et le faux luxe, si habituels dans cette race, ne peuvent que faire regretter l'argent dépensé à édifier ces tristes imitations d'un art en voie de disparaître. On y rencontre un affreux mélange d'objets orientaux de pacotille, de bibelots provenant de nos plus vulgaires bazars, et d'atroces peintures exécutées par des peintres en bâtiment de passage. Ces maisons, étant les seules ouvertes aux étrangers, sont généralement les seules que ces derniers visitent. On les considère très à tort comme des types de l'art arabe. La plus connue est celle d'un marchand juif, dont deux excellents auteurs, MM. Lortet et Guérin, ont cru devoir reproduire l'intérieur dans leurs ouvrages. Je n'ai pu y trouver de remarquable que l'extrême mauvais goût avec lequel les styles les plus divers ont été associés. On y voit de tout en effet : les meubles européens les plus communs, des chandeliers à treize sous, des statuettes de Napoléon et des peintures de paysage auprès desquelles les gravures coloriées d'Epinal seraient de purs chefs-d'œuvre.

Le palais dont j'ai reproduit la partie principale, celle consacrée au harem, appartient à la famille d'un ancien gouverneur de Damas, Azhad pacha. C'est un des plus anciens, et certainement le plus beau de ceux qui existent encore dans cette ville. Malheureusement il menace ruine, et ses propriétaires, d'un tempérament d'ailleurs très peu artistique, ne seraient pas assez riches pour le réparer. Il m'a donc semblé intéressant, à plusieurs points de vue, de le reproduire par la photographie. Je n'ai fait qu'ajouter, d'après les documents exacts, l'ameublement qui manquait, et transposé une des parois afin de montrer l'ornementation de côté faisant face à l'entrée. Notre dessin représente un peu plus du tiers de la pièce. Lorsqu'on a franchi le seuil de la porte, et qu'on regarde le bassin de marbre qui est devant soi, on a sur sa gauche la partie rectangulaire figurée par le dessin, devant soi un second rectangle analogue et un troisième sur sa droite. L'ensemble a la forme d'une croix grecque dont on aurait coupé la branche inférieure remplacée par la porte d'entrée.

Je donne dans un autre dessin, exécuté également d'après mes photographies, la reproduction d'un des vitraux de la salle précédente.

pouvait obtenir par leur surface. Elles ont donc généralement trois étages, et les pièces ne peuvent avoir par conséquent la hauteur de celles des maisons de Damas. La nécessité de réduire la surface de la cour rendant l'aération intérieure insuffisante, il a fallu pratiquer des ouvertures sur la rue ; mais comme, en raison des mœurs arabes, ces ouvertures doivent être closes pour l'étranger, on a bientôt imaginé les grillages à jour en bois ouvragé comme de la dentelle, auxquels on a donné le nom de moucharabiehs.

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 277

la figure # 173

[Porte d'une ancienne maison du Caire](#) ; d'après une photographie de l'auteur.

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 278

la figure # 174

[Plafond d'une ancienne maison arabe du Caire](#) ; d'après une photographie de l'auteur.

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

Il n'y a plus au Caire qu'un fort petit nombre d'anciennes maisons construites dans le goût de celles des khalifes, et elles tombent en ruine : je citerai notamment celle du chef général des mosquées. Aujourd'hui les gens riches trouvent beaucoup plus élégant de construire des maisons à l'européenne.

Contrairement à ce qui s'observe dans la plupart des villes orientales, l'entrée des anciennes maisons du Caire était souvent richement ornée.

Bazars. - Une des parties les plus intéressantes des villes d'Orient est celle où se trouvent les bazars. Chaque ville importante contient toujours une série de bâtiments

formant tout un quartier, exclusivement réservé au commerce, et dont l'ensemble constitue ce qu'on appelle le bazar. Il comprend un nombre plus ou moins grand de galeries recouvertes de planches ou de nattes, où se trouvent les boutiques groupées par espèces de marchandises. Un qualificatif tiré du nom des objets vendus dans chaque galerie, et ajoute au mot générique bazar, sert à les désigner ; c'est ainsi qu'il y a le bazar des armes, celui des costumes, celui des épices, etc. Sauf dans les très grandes villes, il n'y a d'autre marché, même pour les objets de consommation journalière, qu'au bazar.

Toutes ces boutiques n'ont aucune analogie avec nos magasins européens. L'art de l'étalage, notamment, y est totalement inconnu. Chacune d'elles est un simple renfoncement obscur de 2 à 3 mètres de largeur sur un peu moins de profondeur, dans l'intérieur duquel les marchandises se trouvent disposées, et devant lequel le marchand est assis. Malgré leur aspect misérable, ces réduits contiennent parfois de véritables richesses.

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 279

la figure # 175

[Vitrail du harem du palais d'Azhad pacha, à Damas](#) ; d'après une photographie de l'auteur.

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

Le bazar est, en Orient, le rendez-vous favori des promeneurs. C'est souvent le seul endroit de la ville où on puisse trouver un peu de fraîcheur. Les femmes viennent y passer de longues heures.

Toutes les boutiques des bazars orientaux, même celles des chrétiens, sont tenues sans exception par des hommes.

Assis gravement devant son échoppe, le marchand attend patiemment l'acheteur et n'importune jamais le passant, à moins qu'il ne soit juif. Dans ce cas, on a toutes les peines du monde à se débarrasser de ses basses obsessions.

Quelle que soit du reste la nationalité du marchand auquel on s'adresse, son habitude invariable est de demander quatre ou cinq fois la valeur des objets qu'on lui désigne, et une habitude non moins invariable est de ne les céder à un prix acceptable qu'après de longues discussions. Si l'objet est un peu précieux, il faut revenir plusieurs jours de suite avant de réussir à terminer la négociation. Ce n'est qu'après une semaine de pourparlers, que j'ai pu avoir à Damas, à un prix presque raisonnable, le narghilé de cuivre incrusté d'argent dont je donne le dessin dans cet ouvrage. Il semblerait que l'Oriental ne se dessaisit qu'avec peine de ce qu'il possède, et il faut une patience égale à la sienne pour traiter une affaire avec lui.

3. - Fêtes et cérémonies : naissance, circoncision, mariages, enterrements

[Retour à la table des matières](#)

Naissance et circoncision. - La naissance des enfants donne lieu à quelques réjouissances chez les Arabes, mais elles ont un caractère tout à fait privé. La circoncision, qu'on pratique sur tous les enfants mâles, donne lieu au contraire à des réjouissances publiques. Cette opération se fait habituellement vers l'âge de six à sept ans. L'enfant qui doit la subir est promené en grande pompe dans la ville, vêtu de riches vêtements, la figure couverte d'un voile, monté sur un cheval magnifiquement harnaché, et escorté d'autres enfants superbement vêtus. Le barbier chargé de la circoncision se place avec les musiciens, en tête du cortège. La marche est fermée par des femmes qui poussent des cris particuliers en signe d'allégresse. On se rend à la mosquée, richement illuminée pour la circonstance, et de là chez les parents, où est servi un festin, souvent suivi d'une représentation théâtrale. C'est généralement après le repas que le barbier procède à la circoncision, pendant que les cymbales retentissent pour étouffer les cris du patient. Les nombreux invités passent la nuit à boire des sorbets, du café, et à fumer des narghilés.

Mariage. - Les cérémonies du mariage sont également accompagnées de grandes réjouissances. Devant exposer suffisamment dans un autre chapitre ce qui concerne la condition des femmes en Orient, j'indiquerai simplement maintenant ce qui est relatif au cérémonial extérieur.

Lorsqu'un jeune homme veut renoncer à la vie de garçon, il charge une femme âgée d'aller examiner dans les familles les filles à marier. D'après la description qui lui est faite de leurs qualités physiques et morales, il fait son choix et charge l'intermédiaire de la demande officielle. La future est consultée pour la forme, mais ne devant voir le candidat qu'après le mariage, elle n'a aucune raison pour le refuser. Le futur entre alors en pourparlers avec le père de la jeune fille pour le règlement de la dot qu'il doit verser. Contrairement à ce qui se passe en Europe, c'est l'homme qui dote la femme et non pas la femme qui dote l'homme. L'affaire terminée le futur revient bientôt avec deux amis dans la maison du beau-père, où ce dernier doit l'attendre entouré d'amis, de témoins et d'un écrivain. On prononce la formule consacrée ; l'écrivain dresse une sorte de procès-verbal et, au point de vue légal, le mariage est terminé. C'est comme on le voit, un acte de convention privée n'exigeant ni sanction religieuse, ni formalités civiles. La fiancée n'est remise à son mari qu'au bout de quelques jours, à la suite de fêtes qu'on rend aussi brillantes que possible. La jeune fille voilée est d'abord conduite processionnellement au bain, au milieu d'un grand concours d'amis et de musiciens ; puis on retourne à la maison, où a lieu un festin. Ce n'est que le jour suivant qu'elle est envoyée, complètement voilée, et entourée d'un nombreux cortège précédé de musiciens, baladins, lutteurs, bouffons, à la maison de

son mari, soigneusement ornée et illuminée pour la recevoir. Lorsque tout le monde est parti, le mari peut enlever à la femme son voile, et la contempler pour la première fois.

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 281

la figure # 176

[Un cortège nuptial au Caire](#); d'après une photographie de Sébah.

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

Généralement ces cérémonies n'ont lieu que pour les femmes légitimes. Pour celles qui ne le sont pas, l'opération est plus simple; on va dans un des ces nombreux bazars aux esclaves, qui existent encore en Orient, et notamment au Caire, malgré les dénégations formulées dans les livres, et, pour une somme variable, suivant la qualité du sujet, mais qui atteint parfois 5 à 6 000 francs pour des Circassiennes ou Georgiennes d'une beauté exceptionnelle, on se procure l'épouse recherchée. Ces esclaves font du reste partie de la famille ; leurs enfants ont les mêmes droits que ceux des femmes légitimes, et leur existence est tellement douce qu'elles ne songent nullement à s'y soustraire, ce qui leur serait extrêmement facile, puisque dans les contrées qui ont dû subir les exigences européennes telles, qu'au Caire, elles n'ont qu'à exprimer devant les autorités le désir d'être rendues à la liberté.

Enterrements. - Les enterrements musulmans se font presque avec autant de pompe que les mariages. Le mort, enveloppé d'un drap et placé sur une civière recouverte de châles et de cachemires, est porté par cinq ou six amis du défunt relayés de distance en distance par d'autres. Le cortège est précédé d'aveugles et de mendiants psalmodiant des versets du Coran et suivi par des parents, des connaissances et des pleureuses. Le corps est porté d'abord à la mosquée, puis au cimetière, où il est enterré la face tournée du côté de la Mecque. La pierre qui recouvre la tombe est entourée, pour les grands personnages, d'une construction cubique surmontée d'une coupole. Les jours de fête, les tombeaux sont ornés de fleurs, et les femmes y passent des journées entières à prier.

4. - Coutumes arabes diverses. - Bains, cafés, usage du tabac et du haschisch

[Retour à la table des matières](#)

Bains. - Les établissements de bains des Orientaux diffèrent entièrement au point de vue de l'hygiène et du confort de ceux connus en Occident. Ils sont fort supérieurs à ces derniers. Ce sont en outre des lieux de réunion et de conversation dont le rôle est aussi important que chez les anciens romains.

Tous les bains orientaux sont construits d'après le même principe, et ne diffèrent que par leur luxe plus ou moins grand. Dans une première pièce, servant de vestiaire et de salle de repos, et où le baigneur est déshabillé se trouvent un grand divan, et, au centre, une fontaine de marbre. Recouvert d'un drap et les pieds chaussés de patins de bois, le baigneur est conduit dans une salle chauffée à 50° environ, où il est étendu sur une dalle de marbre et massé énergiquement. Il passe ensuite dans une troisième salle où après un nouveau massage et un savonnage vigoureux, il est soumis à des ablutions d'eau tiède et froide. Ramené ensuite dans la première salle, il y reste pendant quelque temps couché sur le divan, enveloppé de couvertures, en fumant son narghilé et prenant du café. Rien ne reconforte mieux, à la suite d'une journée fatigante, qu'un pareil bain, et il serait à désirer que toutes les villes importantes de l'Europe en possédassent de semblables.

Cafés, Usage du tabac et du haschisch. - Les cafés sont également très fréquentés ; mais le luxe des établissements analogues de l'Europe y est complètement inconnu. Des nattes, des tasses et des narghilés forment le plus souvent tout leur ameublement ; mais le café qu'on y fabrique est tellement parfait, qu'un des plus grands désagréments de l'Européen qui revient d'Orient est de s'habituer de nouveau à la détestable macération qu'on sert sous le même nom dans son pays.

L'usage du café chez les Orientaux est, comme on le sait, relativement moderne et était inconnu à l'époque où florissait la civilisation des Arabes.

En même temps qu'on boit le café, l'usage est de fumer ce délicieux tabac blond aromatique, dont on ne connaît que de mauvaises contrefaçons en Occident. On l'introduit généralement dans des narghilés à longs tuyaux dont il existe plusieurs modèles. Tous sont construits de façon à ce que la fumée passe dans un récipient plein d'eau, avant d'arriver à la bouche du fumeur ce qui a pour résultat de la dépouiller de ses principes toxiques. Pour charger le narghilé, le tabac est mouillé, puis exprimé à travers un linge, et placé dans le récipient supérieur. On pose au-dessus un charbon allumé, et il n'y a plus qu'à aspirer fortement à l'autre extrémité du tuyau pour

entretenir la combustion. En dehors du narghilé, la cigarette est très répandue, mais le cigare est inconnu ¹.

Parmi les grandes distractions de tous les peuples orientaux, une des plus générales depuis des siècles est l'emploi de la substance enivrante nommée haschisch. Avec elle, le plus misérable fellah peut se rendre si heureux pendant quelque temps, qu'il ne changerait pas son sort contre celui du plus puissant monarque de la terre. Grâce à cette plante précieuse, les Orientaux ont résolu le difficile problème de mettre le bonheur en flacon, et d'avoir toujours ce flacon sous la main. Cette plante a joué et joue encore un rôle si considérable dans la vie des Orientaux, qu'il ne sera pas sans intérêt d'entrer dans quelques détails sur ses propriétés.

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 283

la figure # 177

[Narghilé arabe en cuivre incrusté d'argent](#); d'après une photographie de l'auteur.

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

Tout le monde sait que le haschisch se fabrique avec la plante connue sous le nom de *Cannabis indica*. Il est vendu au Caire et à Constantinople, sous des formes variées parmi lesquelles celles de confitures et confiseries diverses : pastilles, bonbons, etc., sont les plus répandues. Il est toujours mélangé de substances étrangères telles que la noix vomique, le gingembre, la cannelle, le girofle, et même, dit-on, les cantharides, qui modifient beaucoup ses propriétés.

Le haschisch paraît avoir été connu de toute antiquité. On suppose que le Néphenthès d'Homère était une préparation de *Cannabis indica*. On croit aussi qu'il aurait été la base de la substance dont parle Diodore de Sicile, et qu'employaient les femmes de Dioscopolis, en Égypte, pour dissiper la colère et le chagrin de leurs maris. Ce qui est certain, c'est qu'il était déjà très employé en Syrie au temps des croisés.

¹ Le tabac d'Orient ne contient presque pas de nicotine, et cependant on ne pourrait pas le fumer en très grande quantité sous forme de cigarette sans être incommodé. Il était donc évident que d'autres principes que la nicotine, considérée pendant longtemps comme l'unique agent toxique de la fumée du tabac, devaient s'y rencontrer. C'est pour déterminer leur nature que je me suis livré il y a quelques années à une série de recherches qui m'ont conduit à découvrir dans la fumée du tabac un alcaloïde beaucoup plus toxique que la nicotine, et de notables quantités d'acide prussique. Ces recherches ont été consignées dans le mémoire suivant : *La fumée du tabac. Recherches chimiques et physiologiques*, 2e édition, augmentée de recherches nouvelles sur l'acide prussique, l'oxyde de carbone et les divers principes toxiques contenus dans la fumée du tabac.

Les effets que le haschisch produit dépendent beaucoup de l'état de l'expérimentateur au moment de l'expérience. Je crois qu'on pourrait résumer son action psychologique, en disant qu'il exagère prodigieusement les idées qui traversent l'esprit, et leur donne une intensité qui les fait confondre avec la réalité. Le sujet placé dans une disposition d'esprit agréable est bientôt plongé dans un monde de visions délicieuses, ayant trait généralement à ses préoccupations habituelles. C'est ainsi que les Orientaux, qui prennent cette substance au fond de leur harem, les yeux charmés par les danses de leurs femmes, et les oreilles par leurs chants, se croient bientôt transportés au milieu des houris du merveilleux paradis de Mahomet ¹.

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 284

la figure # 178

[Narghilé persan-arabe](#) ; d'après une photographie de l'auteur.

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

Les effets du haschisch ont été étudiés également au point de vue scientifique mais d'une façon bien incomplète encore, je crois qu'ils fourniront une mine précieuse d'observations aux psychologues qui voudront les analyser sérieusement. Dans un travail publié récemment sur les effets psychologiques de cette substance, nous avons mis en évidence ce fait imprévu qu'elle produisait à hautes doses un dédoublement de la personnalité analogue à ce qu'on observe souvent dans le somnambulisme provoqué. La vie inconsciente de l'esprit inaperçue à l'état normal, bien qu'elle soit la base réelle de toute notre conduite, se substitue à certains moments à l'existence consciente ordinaire. L'individu perd alors toute notion de son individualité et parle de lui à la troisième personne. Son langage, ses allures, son caractère changent entièrement et le changement est caractérisé surtout parce qu'il se montre tel qu'il est réellement. On peut si facilement alors lui faire révéler le fond de ses pensées et ses plus intimes secrets que le haschisch manié par une main habile pourrait peut-être servir dans des

¹ Il faut le style imagé des poètes pour décrire les visions qui hantent le cerveau placé sous l'influence du haschisch. Voici, à ce sujet, les observations de Gérard de Nerval :

« L'esprit, dégagé du corps, erre joyeux et libre dans l'espace et la lumière, causant familièrement avec les génies qu'il rencontre et qui l'éblouissent de révélations soudaines et charmantes. Il traverse d'un coup d'œil facile des atmosphères de bonheur indicible et cela dans l'espace d'une minute qui semble éternelle tant ces sensations s'y succèdent avec rapidité. Moi, j'ai un rêve qui reparaît sans cesse toujours le même et toujours varié lorsque je me retire dans ma cange chancelant sous la splendeur de mes visions, fermant les paupières à ce ruissellement perpétuel d'hyacinthes, d'escarboucles, d'émeraudes, de rubis qui forment le fond sur lequel le haschisch dessine des fantaisies merveilleuses. Comme au sein de l'infini, j'aperçois une figure céleste plus belle que toutes les créations du poète, qui me sourit avec une pénétrante douceur et qui descend des ciels pour venir jusqu'à moi. Est-ce un ange, une péri ? je ne sais. Elle s'étend à mes côtés dans la barque, dont le bois grossier se change aussitôt en nacre de perle et flotte sur une rivière d'argent poussée par une brise chargée de parfums. »

cas graves à obtenir les aveux de certains criminels et éviter ainsi des erreurs judiciaires.

5. - Jeux et spectacles, danseurs, conteurs, etc.

[Retour à la table des matières](#)

Les jeux des Arabes diffèrent peu de ceux que nous connaissons en Europe. Le jeu d'échecs, le trictrac, le jeu de dames leur sont familiers. La lutte, le tir à la cible, le jeu de paume, l'escrime du sabre et du bâton sont aussi très, répandus. Les nomades s'adonnent surtout au jeu du javelot, sorte de tournoi à cheval et à diverses fantaisies équestres.

Les spectacles forment également un des passe-temps favoris des Orientaux ; mais les acteurs sont le plus souvent des marionnettes. Quelquefois cependant les personnages sont réels ; mais, autant du moins que j'ai pu en juger par les représentations auxquelles j'ai eu l'occasion d'assister, le talent des acteurs est très médiocre. Ils débitent gravement leur rôle comme s'ils le lisaient, et leurs gestes ne correspondent pas du tout aux passions qu'ils sont censés exprimer.

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 285

la figure # 179

[Boutique d'armurier arabe](#), en Syrie ; d'après une photographie.

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

La musique et les chants sont très goûtés des Orientaux, et il est rare d'entrer dans un café sans entendre aussitôt les notes aiguës de la flûte et du violon, soutenues par le tambourin. Ce sont des mélodies traînantes un peu tristes, qui ne plaisent pas aux Européens.

La danse est considérée en Orient comme un spectacle qui ne peut avoir pour acteurs que des individus payés pour s'y livrer, et la proposition de s'y adonner en public, comme nous le faisons dans nos salons, ferait rougir d'indignation les Arabes. Le fait qu'un homme doué d'une dose de bon sens à peu près normale puisse se

donner en spectacle en sautant en cadence sur ses jambes, aux sons d'un instrument, leur semble tout à fait inexplicable.

Les danses sont exécutées en Orient par des femmes, nommées almées. Toutes celles que j'ai vues dans diverses villes de l'Asie et de l'Afrique, dans la haute Égypte notamment, m'ont paru au-dessous de leur réputation. Ces danses consistent surtout en mouvements de trépidation du bassin, le reste du corps restant immobile. Une des plus pittoresques est celle du sabre, à laquelle j'ai assisté, à Jéricho, la nuit, devant un feu de bivouac. Des fellahines, munies de grands sabres très effilés, exécutaient de rapides moulinets autour de ma tête, en venant pousser dans mon oreille d'une voix stridente un cri particulier, pendant que les autres danseuses entonnaient des chants où la valeur, la renommée et surtout la générosité supposée de leur noble visiteur étaient vantées : « Il avait vaincu tous ses ennemis dans les combats, son bras était invincible, le son de sa voix faisait pâlir de terreur les plus terribles guerriers, etc. » Le grand talent consiste à raser de très près avec le sabre la tête du noble visiteur, sans trop l'entamer. Bien que le cheik de mon escorte m'eut assuré que cet accident arrivait assez rarement, je fis, infructueusement du reste, les plus consciencieux efforts pour persuader à ces filles du désert d'essayer, de préférence, leur habileté sur la tête de leurs compatriotes.

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 286

la figure # 180

[Vendeurs ambulants, au Caire](#) ; d'après une photographie de Sebah.

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

Quant aux almées de la haute Égypte, elles sont bien tombées de leur antique splendeur. Le costume qu'elles ont en public consiste en une longue tunique, qui leur ôte toute grâce ; mais dans l'intimité elles s'en débarrassent sans difficulté et dansent volontiers dans le costume simplifié que la légende attribue à Ève.

Parmi les divertissements favoris des Arabes, un de ceux qu'ils préfèrent est d'écouter les récits merveilleux que leur font des conteurs de profession. On rencontre ces derniers dans tout l'Orient, et leur succès est partout considérable. Quelquefois ils improvisent, mais le plus souvent ils se bornent à réciter une poésie ou un conte des Mille et une Nuits. Je me souviens encore de l'étonnement avec lequel je contemplai un soir, dans un quartier populaire de Jaffa, un groupe d'Arabes composé de portefaix, bateliers, domestiques, etc., écoutant avec la plus religieuse attention un conteur qui leur lisait, à la lueur d'une lanterne, un poème d'Antar. Je doute fort qu'il eût obtenu le même succès en lisant devant un groupe de paysans français une poésie de Lamartine ou de Chateaubriand.

C'est en voyant l'influence de ces conteurs sur les foules qu'on peut comprendre un des côtés intéressants du caractère des Arabes : leur vivacité très grande sous la gravité du maintien, et la puissance de leur imagination représentative. Ce qu'ils entendent, ils le voient, et sont presque aussi impressionnés que s'ils le voyaient réellement.

Il faut avoir vu ces enfants du désert, s'écrie un voyageur, quand ils écoutent leurs contes favoris ; comme ils s'agitent, comme ils se calment, comme leur oeil étincelle sur leur visage basané ! Comme la colère succède à des sentiments tendres, et des rires bruyants à leurs pleurs ! Comme ils perdent et recouvrent tout à tour la respiration, comme ils partagent toutes les émotions du héros, et s'associent à ses joies et à ses peines ! C'est un véritable drame, mais dont les spectateurs sont aussi les acteurs. Les poètes de l'Europe, avec tous les moyens dont ils disposent, le prestige des beaux vers, le charme de la musique, la magie des décors, ne produisent pas sur les âmes engourdies des Occidentaux la centième partie des impressions que produit ce conteur à demi sauvage. Le héros de l'histoire est-il menacé d'un danger imminent, les auditeurs frémissent et s'écrient : « Non, non, Dieu l'en préserve ! » Est-il au sein de la mêlée, combattant avec son glaive les troupes de son ennemi, ils saisissent leurs sabres, comme s'ils voulaient voler à son secours. Est-il enveloppé dans les pièges de la trahison, leur front se contracte péniblement, et ils s'écrient : « Malédiction aux traîtres ! » A-t-il succombé sous le nombre de ses adversaires, un profond soupir s'échappe de leur poitrine, suivi des bénédictions ordinaires pour les morts : « Que Dieu le reçoive dans sa miséricorde, qu'il repose en paix ! » Que si, au contraire, il revient triomphant et vainqueur, l'air retentit de ces bruyantes acclamations : « Gloire au Dieu des armées ! » Les descriptions des beautés de la nature, et surtout celles du printemps, sont accueillies avec des cris répétés *Taïb ! Taïb !* Bien ! Bien ! Mais rien ne peut égaler le plaisir qui brille dans leurs regards, lorsque le conteur fait avec développement et *con amore* le portrait d'une belle femme. Ils l'écoutent en silence et la respiration suspendue, et quand il termine sa description en disant : « Gloire à Dieu qui a créé la femme ! » ils répètent tous en chœur, avec un accent pénétré, cette expression d'admiration et de reconnaissance : « Gloire à Dieu qui a créé la femme ! »

6. - L'esclavage en Orient

[Retour à la table des matières](#)

Le mot d'esclavage évoque immédiatement dans l'esprit d'un Européen, lecteur des romans américains d'il y a trente ans, l'image de malheureux chargés de chaînes, menés à coups de fouet, à peine nourris et n'ayant pour demeure qu'un sombre cachot.

Je n'ai pas à rechercher ici si ce tableau de l'esclavage, tel qu'il existait chez les Anglais de l'Amérique il y a quelques années, est bien exact, et s'il est vraisemblable qu'un propriétaire d'esclaves ait jamais songé à maltraiter et par conséquent à détériorer une marchandise aussi coûteuse que l'était alors un nègre. Ce qui est au moins certain, c'est que l'esclavage chez les mahométans est fort différent de ce qu'il était chez les chrétiens. La situation des esclaves en Orient est bien préférable en effet à celle des domestiques en Europe. Ils font partie de la famille, arrivent parfois, comme nous l'avons vu précédemment, à épouser une des filles de leur maître et peuvent s'élever aux plus hauts emplois. Aucune idée humiliante ne s'attache en Orient à l'esclavage, et on a dit avec raison que l'esclave y est plus près de son maître qu'un domestique chez nous.

« L'esclavage, dit M. About, est si peu méprisé en pays musulman, que les sultans de Constantinople, chefs sacrés de l'islam, naissent tous de femmes esclaves, et n'en sont pas moins fiers, il s'en faut. Les mameluks, qui ont longtemps régné en Égypte, continuaient leurs familles en achetant les enfants du Caucase, qu'ils adoptaient à leur majorité. Souvent encore un grand seigneur égyptien, instruit et développe un enfant esclave qu'il marie ensuite à sa fille et substitue à tous ses droits ; et on rencontre au Caire des ministres, des généraux, des magistrats de l'ordre le plus élevé qui ont valu mille à quinze cents francs dans leur première jeunesse. »

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 288

la figure # 181

[Écrivain public à Jérusalem](#) ; d'après une photographie.

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

Tous les voyageurs, qui ont eu occasion d'étudier sérieusement l'esclavage en Orient, ont dû reconnaître à quel point étaient peu fondées les réclamations aussi bruyantes que peu désintéressées des Européens contre cette institution. La meilleure preuve qu'on puisse alléguer en sa faveur, c'est qu'en Égypte les esclaves qui veulent leur liberté peuvent l'obtenir par une simple déclaration faite devant un juge, et cependant n'usent presque jamais de ce droit. « Nous ne pouvons dissimuler, ajoute M. Ebers après avoir fait la même remarque, que le sort de l'esclave chez les peuples attachés à l'islam doit être qualifié de relativement agréable. »

Je pourrais multiplier facilement des citations identiques ; je me bornerai à mentionner l'impression produite par l'esclavage en Orient sur les auteurs qui ont eu occasion de l'observer récemment en Égypte.

« L'esclavage en Égypte est une chose si douce, si naturelle, si utile et si féconde, dit M. Charmes, que sa disparition complète y serait un vrai malheur. Le jour où les peuplades sauvages de l'Afrique centrale ne pourront plus vendre les captifs qu'elles font à la guerre, ne voulant pas les nourrir gratuitement, il est clair qu'elles s'en nourriront : elles les mangeront, or, si l'esclavage est une plaie hideuse, qui fait honte à l'humanité, elle paraît bien préférable à l'anthropophagie, du moins lorsqu'on se place au point de vue des mangés ; car il est certainement des philanthropes anglais qui trouvent plus conforme à la dignité humaine que les noirs soient avalés par leurs semblables que soumis à un joug étranger. »

« Aujourd'hui, la liberté accordée aux esclaves, écrit M. de Vaujany, directeur de l'école des langues du Caire, leur permet de vivre à leur guise sans être inquiétés ; cependant très peu profitent de ce privilège ; ils préfèrent leur état de servitude exempte de toute oppression, à l'insécurité d'une situation qui souvent ne serait pour eux qu'une source de peines et d'embarras.

Loin d'être malheureuse, la condition des esclaves en Égypte les élève presque toujours au-dessus de celle d'où ils ont été tirés. Beaucoup d'entre eux, les blancs principalement, sont arrivés aux postes les plus éminents. Un enfant né d'une esclave est l'égal d'un enfant légitime, et s'il est l'aîné de la famille, il a droit à toutes les prérogatives attachées à son rang. Cette fameuse milice des mamelouks, qui a si longtemps gouverné l'Égypte, ne se recrutait que parmi les esclaves. Ali bey, Ibrahim bey, le farouche Mourad bey, défait à la bataille des Pyramides, avaient été achetés dans les bazars. Aujourd'hui encore, il n'est pas rare de rencontrer un officier supérieur ou un fonctionnaire de haut rang, qui a été esclave dans sa jeunesse, on en voit même, devenus fils adoptifs, ayant reçu une éducation soignée, épouser la fille de leur maître. »

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 289

la figure # 182

[Marchands d'eau, au Caire](#) ; d'après une photographie.

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

Ce n'est pas en Égypte seulement que les esclaves sont traités avec la plus grande douceur ; il en est de même dans tous les pays soumis à la loi de l'islam. Dans la relation de son voyage au Nedjed, une Anglaise, lady Blunt, relatant une de ses conversations avec un Arabe, écrit les lignes suivantes :

« Une chose qu'il ne pouvait pas comprendre de la part du gouvernement britannique, c'est qu'il eût quelque intérêt à entraver partout le commerce d'esclaves. Nous lui dîmes que c'était dans l'intérêt de l'humanité. « Mais, répondit-il, ce commerce n'a rien de commun avec la cruauté. » Il insista : « Qui a jamais vu maltraiter un nègre ? » Nous n'aurions pu dire, en effet, que nous l'avions vu faire quelque part en Arabie, et, de fait, ajoute l'auteur anglais, il est notoire que parmi les Arabes, les esclaves sont des enfants gâtés plutôt que des serviteurs. »

Rien sans doute n'est plus condamnable en principe que l'esclavage, mais les principes artificiels créés par les hommes ne jouent qu'un rôle bien faible dans la marche des choses. En ne se plaçant même qu'au point de vue du nègre, il est clair que pour une créature aussi inférieure, l'esclavage est chose excellente. Rien ne peut valoir pour ces natures enfantines, faibles et imprévoyantes, un maître que son intérêt oblige à prévoir tous leurs besoins. Nous en voyons la preuve dans la triste décadence où sont tombés la plupart des anciens esclaves de l'Amérique devenus libres après la guerre de sécession, et n'ayant plus qu'à compter sur eux-mêmes.

Quant à détruire la traite des nègres, comme prétendent le faire les Anglais, il faudrait, pour réussir dans cette tentative, empêcher la demande des esclaves, c'est-à-

dire transformer entièrement les mœurs de tout l'Orient, et, du même coup, modifier quelque peu le reste du monde. Jusque-là, l'intervention hypocrite des Européens dans des affaires qui les intéressent en réalité fort peu sera entièrement inutile et n'aura d'autre résultat que de les faire détester davantage des Orientaux.

« Les expéditions contre les négriers du Soudan, dont on a fait grand bruit, n'ont été en réalité, dit un Anglais J. Cooper, dans son récent ouvrage sur la traite en Afrique, que des razzias ajoutant des massacres à des massacres. On a détruit quelques postes de chasseurs d'esclaves, bien vite rétablis sans doute après la retraite de l'expédition ; mais, en somme, cette énorme dépense d'argent et de sang humain a peu servi, et jamais des tentatives de ce genre n'ont entravé la traite. »

Les Européens, qui interviennent en Orient pour empêcher par la force le commerce des esclaves, sont assurément des philanthropes vertueux animés des intentions les plus pures ; mais les Orientaux ne sont pas du tout persuadés de la pureté de ces intentions, et font remarquer que ces mêmes philanthropes vertueux, si tendres pour les noirs, forcent à coups de canon les Chinois à subir des importations d'opium, qui font périr plus d'hommes en une année que la traite des nègres n'en détruit dans une période dix fois plus longue.

Gustave Le Bon, La civilisation des Arabes (1884)
Livre quatrième: Mœurs et institutions des Arabes

Chapitre III

Institutions politiques et sociales des Arabes

1. – Origine des institutions des Arabes

[Retour à la table des matières](#)

Les institutions politiques et sociales de la plupart des peuples dont s'occupe l'histoire ont présenté des différences très grandes d'une nation à l'autre. L'observation démontre que leur valeur est tout à fait relative. Celles qui sont excellentes pour les uns sont fort souvent détestables pour d'autres.

Cette vérité est une de celles qui ont besoin de démonstration et ne s'imposent pas immédiatement à l'esprit. Ce qui paraît évident au premier abord, au contraire, c'est que les institutions auxquelles on croit pouvoir attribuer la grandeur d'un peuple doivent être prises pour modèle. Rien ne semble par conséquent plus sage que de les adopter alors même que la force est nécessaire pour les faire prévaloir. C'est ainsi qu'ont raisonné pendant longtemps les hommes politiques et les historiens. C'est ainsi que la plupart d'entre eux raisonnent encore.

Nous commençons aujourd'hui seulement à comprendre combien une conception semblable est dangereuse. L'étude un peu approfondie de la vie des peuples a montré

que leurs institutions sont la simple expression de leurs sentiments et de besoins héréditaires créés par un long passé, et ne peuvent être modifiées à volonté. Les historiens nous disent bien sans doute que des législateurs comme Moïse, Lycurgue, Solon, Numa, et d'autres, ont imposé à leurs peuples des codes sortis de toutes pièces de leur cerveau ; mais en réalité il n'en a jamais été ainsi. Aucun législateur n'a possédé un tel pouvoir. Les conquérants les plus puissants, les révolutions les plus violentes ont pu à peine l'exercer pour quelque temps. Il est certainement possible d'obliger un peuple à subir momentanément des institutions absolument différentes de celles qu'il possédait, de même qu'on peut forcer un animal à prendre pour un instant une attitude contraire à sa nature ; mais aussitôt que cesse la compression, le passé reprend tout son empire. Sous des noms nouveaux, les institutions anciennes reparaissent bientôt et il n'y a eu en définitive que quelques mots de changés.

Bien des faits historiques paraissent au premier abord en contradiction avec ce qui précède. Il suffit de les approfondir pour voir cette contradiction s'évanouir. Les Arabes, par exemple, semblent avoir imposé les mêmes institutions à des peuples fort différents ; mais quand on étudie les nations de l'Asie et de l'Afrique où s'est propagée leur doctrine, on voit que les institutions antérieures de la plupart de ces peuples différaient très peu de celles des Arabes. Lorsqu'elles en différaient sur des points essentiels, comme chez les Berbères par exemple, le Coran n'a eu qu'une influence faible. Plus sages que bien des hommes politiques modernes, les Arabes savaient fort bien que les mêmes institutions ne sauraient convenir à tous les peuples et ils avaient pour règle de toujours laisser les nations conquises libres de conserver leurs lois, leurs coutumes et leurs croyances.

Les institutions, n'étant que l'expression des besoins et des sentiments de la nation où elles ont pris naissance, ne peuvent changer que lorsque ces besoins et ces sentiments ont eux-mêmes changé. L'histoire démontre que leur transformation ne peut se faire que par une série d'accumulations héréditaires et par conséquent avec une lenteur extrême. Il y a loin des barbares qui envahirent le monde romain à leurs descendants de la Renaissance ; mais il a fallu mille ans de moyen âge pour opérer un tel changement. Les lois qui régissent l'évolution de tous les êtres vivants régissent aussi celle des institutions sociales. Certains animaux vivant au sein des mers pendant les âges géologiques ont fini, dans la suite des temps, par acquérir les organes nécessaires pour vivre dans l'air. L'époque n'est pas lointaine où, considérant la grandeur de telles métamorphoses, et ignorant la succession des formes intermédiaires qui relient ces types extrêmes, les naturalistes croyaient qu'une puissance supérieure avait dû intervenir à diverses périodes pour les créer. Une science plus avancée a montré que ces transformations considérables ne s'étaient jamais produites brusquement, et résultaient simplement de modifications insensibles acquises par chaque génération et qui accumulées par l'hérédité pendant une longue série de siècles ont fini par produire des transformations très grandes.

La race, le milieu, les conditions d'existence et divers facteurs, parmi lesquels la nécessité figure au premier rang et la volonté des hommes au dernier, sont les principaux agents de la formation des institutions. Le temps seul a la puissance de les fixer. Lorsque nous voyons un peuple posséder les mêmes institutions depuis longtemps, nous pouvons affirmer que ce sont les meilleures qui puissent lui convenir. Si la liberté est chose excellente pour certaines races, la dure loi d'un maître est préférable pour d'autres. Il faut s'être formé à cette conception superficielle des choses, que donne notre dangereuse éducation classique, pour s'imaginer que des institutions exactement adaptées par des siècles de remaniements et d'efforts aux besoins d'un

peuple puissent s'adapter utilement à ceux d'un autre. Vouloir obliger un poisson à respirer dans l'air sous le prétexte que la respiration aérienne s'observe chez tous les animaux élevés ne serait pas moins sage. Dans le même milieu où le mammifère trouvait la vie, le poisson trouverait bientôt la mort. La lenteur extrême avec laquelle se forment et se transforment les institutions des peuples fait que nous n'apercevons généralement les transformations que lorsqu'elles ont été consacrées par quelque grand législateur. Nous attribuons naturellement alors à ce dernier la création de codes qui sont en réalité la conséquence d'un long travail antérieur. Le rôle véritable des législateurs n'est que de fixer définitivement par leur autorité les coutumes à demi fixées déjà par l'opinion, d'éliminer enfin celles devenues inutiles ou dangereuses et qui sans eux auraient pu durer encore. Leur influence est importante sans doute, mais ne s'exerce qu'à la condition que les changements dus à leur initiative soient fort minimes. Tous pourraient répéter avec Solon : « J'ai donné aux Athéniens, non les meilleures lois qu'on puisse concevoir, mais les meilleures qu'ils puissent supporter. » Ces lois meilleures dues à Solon n'avaient été choisies par lui que parmi des coutumes antérieures que l'opinion et les croyances avaient déjà commencé à fixer.

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 294

la figure # 183

[Intérieur d'une cour arabe au Caire](#) ; d'après une photographie.

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

Tel fut aussi le rôle de Mahomet. Il sut choisir, parmi les anciennes institutions des Arabes, celles qui paraissaient les meilleures et leur donna le tout puissant appui de son autorité religieuse ; mais son code ne détruisit pas plus l'ensemble des coutumes qu'il venait remplacer que la loi des Douze Tables ne détruisit les vieilles lois romaines. Lorsqu'il arriva au prophète d'abolir d'anciennes coutumes, telles que celle de tuer les filles après leur naissance, cette défense répondait à des sentiments assez répandus pour qu'elle fût respectée.

Le code de Mahomet n'est donc, dans ses parties non religieuses, qu'un extrait d'anciennes coutumes ; et, comme tous les codes, il révèle facilement l'état social de la nation où il a pris naissance. Aucun livre d'histoire ne vaut parfois l'étude des lois d'un peuple. Avec les besoins que ces lois prévoient, les choses qu'elles autorisent et celles qu'elles défendent, il est facile - nous le montrerons plus d'une fois - de se faire une idée exacte de l'état social qui l'a engendré.

Ce travail de reconstitution d'un état social, basé uniquement sur l'étude d'un code, n'est d'ailleurs nécessaire que lorsque le peuple qui l'a créé, n'a pas laissé d'autres traces dans l'histoire. Lorsqu'il a laissé une civilisation et des descendants, il est beaucoup plus simple d'étudier les restes de cette civilisation et de ses descendants. C'est

là précisément ce que nous avons fait dans les chapitres qui précèdent. En décrivant la vie des Arabes et nous reportant autant que possible aux temps où leurs institutions ont pris naissance, nous avons suffisamment préparé le lecteur à concevoir la nécessité des institutions que nous allons décrire maintenant et reconnaître à quel point le hasard ou l'influence des législateurs eurent une part minime dans leur formation.

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 295

la figure # 184

[Ancienne coupe arabe en verre](#) (Ebers).

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

Cette étude préalable des peuples dont on veut décrire et surtout comprendre l'organisation sociale, est indispensable, qu'il s'agisse des Arabes ou d'un peuple quelconque. Il est à souhaiter que les juristes finissent un jour par en comprendre l'importance. La science du droit cessera alors d'être constituée par de sèches énumérations d'articles de lois compliquées de dissertations véritablement byzantines.

2. - Institutions sociales des Arabes

[Retour à la table des matières](#)

Les institutions sociales les plus importantes des Arabes : la communauté des familles, l'esclavage, la polygamie, etc., ayant été ou devant être décrites dans divers chapitres de cet ouvrage, je me bornerai à étudier dans ce paragraphe les prescriptions légales les plus essentielles du Coran.

Chez les Arabes, la loi civile et la loi religieuse sont intimement confondues et forment une science unique basée sur l'interprétation du Coran.

Le Coran ne pouvait prévoir tous les cas qui devaient se présenter chaque jour, et, en fait, il n'en prévoyait que fort peu. Dès le début de l'islamisme, on fut obligé de consulter le prophète, puis ses premiers successeurs, pour la solution des questions de

droit qui se présentaient journallement. La tradition orale de leurs préceptes, composée dès les premiers siècles de l'hégire, forme de recueil nommé la Sonnah.

La Sonnah et le Coran étant bientôt reconnus insuffisants, on sentit le besoin de les compléter en créant un code civil et religieux dérivé de l'interprétation du Coran.

Ce travail fut entrepris pendant les deux premiers siècles de l'hégire par plusieurs interpréteurs dont quatre seulement : les imans Hanifa, Schaféi, Malek, Hanbal, sont reconnus comme orthodoxes. Les quatre rites nommés hanéfite, schaféite, malékite et hanbalite, des noms de leurs fondateurs, formèrent la loi fondamentale des divers peuples de l'islam. Le rite malékite est suivi en Afrique, le rite hanéfite en Turquie et dans l'Inde, le rite schaféite prédomine en Égypte et en Arabie, les tribunaux égyptiens jugent cependant d'après le rite hanéfite. Le rite hanbalite est aujourd'hui abandonné.

Chaque rite fondamental eut ensuite plusieurs interpréteurs. C'est ainsi que le rite malékite, suivi en Algérie, eut notamment pour commentateur Khalil, mort en 1422. Son livre, dont il existe deux traductions, une par le docteur Perron, l'autre par M. Seignettes, est considéré comme le meilleur traité de jurisprudence malékite.

Outre ces sources de la théologie et de la jurisprudence musulmanes, on possède encore, pour les cas où il n'y a pas de règles fixes, et où on ne peut procéder par analogie, des recueils des décisions des souverains, nommés Fetwas.

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 297

la figure # 185

[Ancien vase arabe, en cuivre.](#)

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

En dehors des lois écrites, il existe d'ailleurs un droit coutumier variant suivant les lieux ; ce qui fait qu'en réalité le droit musulman est moins dépendant du Coran, qu'on pourrait le croire tout d'abord. Il arrive même que la coutume l'emporte sur la loi écrite. C'est ainsi que chez les Kabyles le droit de succession, donné aux femmes par le Coran, a été abrogé. Chez les tribus de l'Yémen, il n'existe qu'un droit coutumier variable de tribu à tribu, et fort différent souvent des prescriptions du prophète. « Chaque tribu, dit un des récents voyageurs dans l'Yémen, M. Halévy, a une législation à elle. »

Le droit criminel est également réglé par le Coran et les interprétations du Coran. Il a pour base, comme le code de Moïse, la peine du talion. Elle est du reste, comme nous l'avons dit, le principe fondamental de tous les codes primitifs et le seul

possible. Nous avons montré également dans notre précédent ouvrage que le droit de punir appartenait d'abord à l'offensé, et était exercé sur le coupable ou sur sa famille ; car, dans toutes les sociétés antiques, l'unité est toujours la famille. Si le crime ne pouvait être vengé sur le père, il l'était sur le fils ou sur le petit-fils. C'est ainsi que nous voyons le Dieu de la Bible venger l'iniquité du père « sur les enfants jusqu'à la troisième et quatrième génération. »

La peine du talion avait l'avantage de restreindre beaucoup le nombre des meurtres, mais elle présentait l'inconvénient d'entraîner une série de revanches qui duraient souvent pendant longtemps. On finit par lui substituer une compensation pécuniaire payée aux parents de la victime, et ce système dura jusqu'au jour où le droit de punir, exercé d'abord par l'individu offensé ou sa famille, ne le fut plus que par la société ; mais cette dernière phase du droit criminel ne fut atteinte que chez les sociétés dont l'organisation centrale était puissante. Cette organisation centrale n'existant pas au temps de Mahomet, le droit criminel fixé par le Coran en est resté aux formes primitives du talion et de la compensation. Assujetti par la loi religieuse dans cette forme ancienne, il y est toujours resté.

La loi du talion de Moïse, oeil pour oeil, dent pour dent, adoucie par le système de la compensation, est donc le principe fondamental du droit criminel dans le Coran. Le pardon est cependant recommandé comme préférable à la vengeance, ce qui est déjà un progrès immense, car aux époques primitives celui qui ne se vengeait pas était déshonoré. Voici du reste les principaux passages du Coran relatifs aux crimes et à leur châtement.

Quand vous exercez des représailles, qu'elles soient pareilles aux offenses que vous avez éprouvées mais si vous préférez les supporter avec patience, cela profitera mieux à ceux qui auront souffert avec patience. (XVI, 127.)

O croyants ! la peine du talion vous est prescrite pour le meurtre, un homme libre pour un homme libre, un esclave pour un esclave, et une femme pour une femme. Celui auquel une remise de cette peine (du talion) sera faite par son frère doit être traité avec humanité, et il doit à son tour s'acquitter généreusement envers celui qui lui a fait une remise. (II, 173.)

C'est un adoucissement de la part de votre Seigneur et une faveur de sa miséricorde ; mais quiconque se rendra coupable encore une fois d'un crime pareil sera livré à un supplice douloureux. (II, 174.)

Celui qui aura tué un homme sans que celui-ci ait tué un homme ou semé le désordre dans le pays, sera regardé comme le meurtrier du genre humain ; et celui qui aura rendu la vie à un homme, sera regardé comme s'il avait rendu la vie à tout le genre humain. (V, 35.)

Quant à un voleur et à une voleuse, vous leur couperez les mains comme rétribution des œuvres de leurs mains, comme châtement venant de Dieu, (V, 42.).

Les commentateurs ont réglé le détail de tout ce qui concerne le prix du sang. En cas de meurtre volontaire, la peine est celle de mort, à moins que l'héritier du défunt n'accepte le prix du sang.

En cas de meurtre involontaire, le prix du sang est de cent chameaux, et ne peut être refusé. Pour les simples blessures le prix varie suivant la gravité de la blessure.

Le prix du sang est dû par tous les parents du meurtrier, ou par tous les membres de la famille. Si le meurtrier est inconnu, il est payé par la communauté à laquelle il appartient. On voit par là quelle étroite solidarité doit exister entre les Arabes de la même famille ou de la même association.

Le meurtre et les blessures sont, dans le Coran, de même que dans la plupart des législations anciennes, la seule classe de crimes donnant lieu au rachat. Le vol, le brigandage sont punis par des peines variées. Le voleur par exemple, perd la main droite la première fois et le pied gauche la seconde. La prison, la mutilation ou le gibet menacent le brigandage. L'adultère est lapidé, mais il faut que le fait soit prouvé par la déposition de quatre témoins oculaires et l'aveu du coupable. L'infraction à la défense de boire du vin est punie, ou du moins était autrefois punie, par quarante coups de fouet.

Les prescriptions relatives au droit civil sont très nombreuses dans les ouvrages mentionnés plus haut. Les détails que nous allons exposer sur la propriété, les successions, etc., suffiront à donner une idée de leurs parties fondamentales.

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 299

les figures # 186-187

[Cadenas arabe.](#)

téléchargeables sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

Le Coran est entré dans peu de développements sur le droit de propriété, mais tout ce qui le concerne a été bien réglé par les commentateurs. Ce droit a toujours été très respecté par les Arabes, même à l'égard des peuples vaincus. La terre, qui était enlevée à ces derniers par la conquête, leur était rendue moyennant un tribut qui dépassait rarement le cinquième de la récolte.

L'occupation individuelle fondée sur le travail constituait pour les Arabes un droit à la propriété. Dans leur opinion, défricher c'est vivifier la terre morte, créer une valeur, et par conséquent un droit à la propriété.

La prescription n'étant pas reconnue par la plupart des commentateurs, le droit de revendication est illimité. Le rite malékite admet cependant la prescription par dix ans entre étrangers, quarante entre parents.

L'étranger ne peut acquérir de terre ni posséder d'esclaves sur le sol musulman, mais ce terme d'étrangers s'adresse seulement aux infidèles, les musulmans, à quelque nation qu'ils appartiennent, ne sont jamais des étrangers les uns pour les autres. Un

Chinois mahométan, par le seul fait qu'il est mahométan, a sur le sol de l'islam tous les droits que peut posséder l'Arabe qui y est né. Le droit musulman diffère à ce point de vue d'une façon fondamentale du droit civil chez les peuples Européens.

Le droit relatif aux successions a été réglé avec une grande équité par le Coran. Le lecteur pourra en juger par les passages que je vais reproduire. Tous les cas réglés plus tard par les commentateurs n'y sont pas prévus, mais l'esprit général de la loi y est suffisamment indiqué. Les rapprochements que j'ai faits avec les codes français et anglais montrent que les femmes mariées, qu'on dit si maltraitées par les mahométans, sont beaucoup plus favorisées par leur loi que par la nôtre, au point de vue des successions.

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 300

la figure # 188

[Coffret du sultan Kalaoum](#); d'après un dessin de Prisse d'Avesne.

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

Les hommes doivent avoir une portion des biens laissés par leurs pères et mères et leurs proches ; les femmes doivent avoir aussi une portion de ce que laissent leurs pères, leurs mères et leurs proches. Que l'héritage soit considérable, ou de peu de valeur, une portion déterminée leur est due ¹. (IV, 8.)

Dieu vous commande, dans le partage de vos biens entre vos enfants, de donner au garçon la portion de deux filles ; s'il n'y a que des filles, et qu'elles soient plus de deux, elles auront les deux tiers de ce que le père laisse, s'il n'y en a qu'une seule, elle recevra la moitié ². Les père et mère du défunt auront chacun le sixième de ce que l'homme laisse, s'il a laissé un enfant ³ ; s'il n'en laisse aucun, et que ses ascendants lui succèdent, la mère aura un tiers ⁴ ; s'il laisse des frères, la mère aura un sixième ⁵, après que les legs et les dettes du testateur auront été acquittés. Vous ne savez pas qui de vos parents ou de vos enfants vous sont plus utiles. Telle est la loi de Dieu. Il est savant et sage. (IV, 12.)

¹ Les enfants (filles ou garçons) prennent toute la succession de leurs père et mère, dans la loi française.

² En France, les filles reçoivent la même part que les garçons.

³ Les père et mère n'héritent pas, en France, quand le défunt a des enfants ou autres descendants. En Angleterre tout revient au contraire à la mère : s'il y a une épouse, elle partage avec elle.

⁴ Les ascendants masculins ou féminins sont traités également par la loi française.

⁵ En France, la mère, en concours avec des frères a un quart, les frères ont trois quarts. Si le père et la mère survivent, ils ont chacun un quart, et les frères moitié.

À vous, hommes, la moitié de ce que laissent vos épouses ¹, si elles n'ont pas d'enfants, Si elles en laissent, vous avez le quart, après les legs qu'elles auront faits et les dettes payées. (IV, 13.)

Vos épouses auront le quart de ce que vous laissez ², après les legs que vous aurez faits et les dettes payées, si vous n'avez pas d'enfants ; et si vous avez des enfants, elles auront le huitième de la succession, après les legs que vous aurez faits et les dettes payées. (IV, 14.)

Si un homme hérite d'un parent éloigné ou d'une parente éloignée, et qu'il ait un frère ou une sœur, il doit à chacun un sixième de la succession. S'ils sont plusieurs, ils concourent au tiers de la succession, les legs et les dettes prélevés. (IV, 15.)

Ils te consulteront. Dis-leur : Dieu vous instruit au sujet des parents éloignés, si un homme meurt sans enfants, et s'il a une sœur, celle-ci aura la moitié de ce qu'il laissera. Lui aussi sera son héritier si elle n'a aucun enfant. S'il y a deux sœurs, elles auront deux tiers de ce que l'homme aura laissé ; s'il laisse des frères et des sœurs, le fils aura la portion de deux filles. ³ (IV, 175.)

Ceux d'entre vous qui mourront laissant après eux leurs femmes, assigneront à celles-ci un legs destiné à leur entretien pendant une année et sans qu'elles soient obligées de quitter la maison. (II, 241.)

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 301

la figure # 189

[Fragment de sculpture arabe sur pierre photographié au Caire par l'auteur.](#)

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

L'organisation judiciaire et la procédure sont très simples chez les musulmans. La justice est rendue par le cadî, juge unique nommé par le souverain et statuant sans appel. Les parties comparaissent en personne, sur la citation qui leur est donnée. Elles s'expliquent verbalement, fournissent leurs preuves, qui peuvent être l'aveu, les témoins ou le serment, et le jugement est rendu séance tenante. J'ai eu l'occasion d'assister, au Maroc, à ces jugements sommaires. Le cadî était assis en plein air dans la cour qui précède le palais du pacha, plaideurs et témoins accroupis en rond autour de lui, expliquaient brièvement leur cas. Toutes les fois que la chose était possible - par

¹ Les maris, d'après la loi française, n'héritent qu'en l'absence de parents au degré successible. Dans la loi anglaise, ils reçoivent au contraire le montant total de la succession.

² Les femmes n'héritent de leurs maris, en France, qu'en l'absence de parents au degré successible. Dans la loi anglaise, la femme, si elle est seule survivante hérite de moitié. Le reste revient à l'État. S'il y a à la fois une femme et des enfants, un tiers revient à la femme, le reste aux enfants ou à leurs descendants.

³ S'il n'y a ni enfants ni ascendants, les frères ou sœurs dans la loi française, comme dans la loi anglaise, ont toute la succession. Si le père ou la mère survit, il partage d'après le code français avec les frères et sœurs dans les proportions indiquées plus haut.

exemple lorsqu'il s'agissait d'administrer un certain nombre de coups de bâton à un délinquant - le jugement était exécuté séance tenante.

Ces formes simplifiées de procédure offrent peut-être moins de garanties que nos procédures européennes compliquées ; mais elles présentent, en tout cas, l'avantage immense de ne pas faire perdre un temps précieux aux parties, et surtout de ne pas les ruiner totalement comme cela est trop souvent la règle chez les peuples civilisés.

Malgré leur forme sommaire, ces jugements sont généralement du reste très justes. Le sentiment de l'équité est très développé, en effet, chez les Arabes, non seulement parce que la justice est représentée comme une des plus belles vertus dans le Coran, mais encore parce qu'elle était, pour ces sociétés encore primitives, une condition d'existence essentielle.

Nous terminerons ce qui concerne les institutions sociales des Arabes en signalant le sentiment de profonde égalité dont elles sont toutes empreintes, et que nous allons retrouver bientôt dans leurs institutions politiques. Les sentiments d'égalité, proclamés si haut en Europe, mais qu'on n'y voit guère pratiqués que dans les livres, sont profondément enracinés dans les mœurs de l'Orient. Les divisions entre classes, qui ont engendré de si violentes révolutions en Occident, et en préparent pour l'avenir de plus terribles encore, sont absolument inconnues des mahométans. Le serviteur épouse sans difficulté la fille de son maître ; et les anciens domestiques devenus grands personnages ne pourraient se compter.

Les écrivains qui n'ont examiné que de loin ces populations, si peu comprises encore des Européens, jugent fort dédaigneusement toutes ces institutions, les déclarent bien inférieures aux nôtres, et appellent de tous leurs vœux le moment où l'Europe pourra s'emparer de ces contrées de l'Orient tant convoitées par elle. Mais les observateurs, dont les études ont été plus approfondies, professent des opinions fort différentes. Voici, par exemple, la conclusion à laquelle est arrivé, dans un remarquable ouvrage, un des auteurs qui ont le mieux étudié l'Orient, le savant et très religieux M. Le Play.

« Les musulmans, en ce qui touche le bien-être des populations ouvrières, restent jusqu'à ce jour à peu près à l'abri des redoutables erreurs de l'Occident. Ils conservent, dans toute leur pureté, les admirables institutions qui, chez eux, ont toujours fait régner la paix entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur. On ne saurait trop le redire, le peuple que les Occidentaux prétendent réformer est précisément celui qui, sur ce point essentiel, donne le meilleur exemple. »

3. - Institutions politiques des Arabes

[Retour à la table des matières](#)

Nous avons déjà donné, dans le chapitre consacré aux Arabes à Bagdad, quelques détails sur les éléments les plus importants de leur constitution politique, nous avons montré le fonctionnement de leur gouvernement, particulièrement en ce qui concerne les finances, les impôts, la police etc., et fait voir que leur administration était très sage. Malheureusement cette administration très sage s'appuyait sur des institutions politiques très faibles.

Rien de plus simple que le principe des institutions politiques des Arabes : égalité complète de tous sous un seul maître, le khalife, représentant Dieu sur la terre et détenteur unique de toute autorité civile, religieuse et militaire. Aucune autorité ne pouvant exister en dehors de la sienne, ou de celle déléguée par lui, les Arabes n'ont jamais connu de régime féodal, d'aristocratie, ni de fonctions héréditaires.

Leur régime politique était en réalité un régime démocratique sous un maître absolu. Sous cette autorité souveraine, l'égalité était complète. J'ai déjà cité ce jugement d'Omar, rendu sur la plainte d'un Arabe qui avait été frappé par un roi de Ghassan, converti à l'islamisme après la bataille de Yarmouk : le khalife décida que la peine du talion serait appliquée au roi, « parce que, disait-il, il ne doit y avoir sous la loi de l'islam ni privilèges, ni castes, et que les mahométans étaient égaux aux yeux du prophète. »

Sous les premiers khalifes, successeurs de Mahomet, le khalifat était électif, mais il devint bientôt héréditaire : le khalife choisissait parmi ses enfants mâles celui qui lui paraissait le plus digne. La mesure semble très bonne puisqu'elle n'accordait pas le pouvoir uniquement à la naissance ; mais elle engendra de sanglantes compétitions et des rivalités entre les fils des khalifes, qui eussent été évitées si la naissance seule eût décidé entre eux.

Les khalifes, ne pouvant exercer leur pouvoir sur tous les points de leur empire, étaient obligés de le déléguer à des gouverneurs dépositaires, comme eux, de tous les pouvoirs, et par conséquent à la fois juges, généraux et administrateurs. Leur autorité n'étant balancée par aucune autre, il en résulta bientôt pour eux la tentation de se rendre indépendants, et leur puissance absolue leur en fournit les moyens. Les khalifes d'Orient et d'Occident eurent toujours à lutter contre les perpétuelles révoltes de leurs gouverneurs.

Ces révoltes continuelles des gouverneurs étaient une cause très grande de faiblesse pour les khalifes ; mais la constitution politique de l'empire arabe en comportait bien d'autres. Une des plus profondes fut la diversité des races où régnait le Coran depuis le Maroc jusqu'à l'Inde. Très bien adapté aux besoins de certains

peuples, le Coran ne l'était pas également aux besoins de tous. Syriens, juifs, Berbères, chrétiens, etc. pouvaient bien accepter pour quelques temps les institutions de leurs vainqueurs, mais, après avoir reconnu bientôt qu'elles n'étaient pas suffisamment adaptées à leurs besoins, ils devaient faire tous leurs efforts pour tâcher de s'y soustraire.

Ce furent pourtant ces institutions politiques si faibles qui firent les Arabes si grands. Cette concentration de tous les pouvoirs civils, militaires et religieux en une seule main, était certainement le meilleur système que Mahomet pouvait établir à une époque où l'Arabie était profondément morcelée, et nous pouvons juger de sa valeur par ses résultats. Avant Mahomet, les Arabes vivaient à l'état de tribus demi-barbares, toujours en guerre : un siècle après la mort du prophète, ils avaient fait la conquête du monde.

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 304

la figure # 190

[Lampe de mosquée du Caire.](#)

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

Des institutions semblables peuvent donc, suivant les temps, amener la grandeur d'un peuple ou engendrer sa décadence. Nous avons fourni l'explication de cette anomalie apparente dans le chapitre de notre précédent ouvrage consacré à l'influence qu'exerce sur l'évolution des sociétés leur aptitude à varier. Après avoir montré d'une part que ce furent seulement les peuples ayant réussi à se plier au joug de lois fixes qui purent sortir de la barbarie, nous avons prouvé d'autre part que parmi les nations arrivées à la civilisation, celles-là seules continuèrent à progresser qui surent se soustraire graduellement au joug des coutumes auxquelles elles avaient dû se plier tout d'abord. Grâce à Mahomet, les Arabes surent réaliser la première de ces conditions et sortirent de la barbarie. N'ayant pas su se plier à la seconde, ils tombèrent dans la décadence. Après avoir trouvé un grand homme pour réunir en un seul faisceau sous une loi rigide toutes les forces disséminées avant lui, ils ne purent en découvrir un second capable de les soustraire à cette loi. Le Coran, qui était d'abord l'expression exacte des sentiments et des besoins du peuple arabe, au temps de Mahomet, ne le fut plus quelques siècles plus tard. S'il n'eût été qu'un code religieux, l'inconvénient eût été relativement faible, mais c'était également un code politique et civil, et surtout un code que son origine rendait immuable. Il y eut donc bientôt défaut de concordance entre les besoins, toujours en voie de transformation, des peuples et leurs institutions invariables. En les retenant dans les liens du passé, ces dernières les empêchèrent de progresser.

Tout invariables qu'étaient la plupart des institutions dérivées du Coran, elles présentaient cependant quelque élasticité encore ; mais ce qui n'en présentait pas, c'était le principe fondamental de l'islam, c'est-à-dire la concentration de tous les pouvoirs entre les mains d'un chef suprême et absolu, représentant unique de la divinité sur la terre.

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 305

la figure # 191

[Une rue de Tanger](#) ; d'après une photographie.

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

À quelque époque qu'aient régné les Arabes, ou les peuples divers qui continuèrent après eux à propager le Coran, leurs institutions politiques se sont toujours présentées sous forme de monarchie militaire et religieuse absolue. Puissantes pour fonder rapidement de grands empires, de telles institutions réussissent rarement à les faire durer. L'histoire des Arabes, des Mongols et des Turcs en donne la preuve. Ayant à lutter journellement contre les difficultés de toutes sortes au dedans et au dehors, ces grands empires n'ont de chance de prospérer que lorsqu'ils ont à leur tête des hommes tout à fait supérieurs.

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 306

la figure # 192

[Grand marché de Tanger \(Maroc\)](#) ; d'après une photographie instantanée.

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

C'est pour cette raison que les vastes monarchies militaires élevées si vite s'effondrent souvent plus vite encore. Qu'une ou deux individualités médiocres succèdent à l'homme de génie qui les a créés et la décadence commence.

L'Espagne et l'Orient nous en donne la preuve. L'époque d'Haroun et de son fils Mamoun est la plus brillante du khalifat de Bagdad, et immédiatement après eux la décadence arrive. En Espagne, le règne du dernier des Ommiades représente, grâce à son grand ministre Al Mansour, le plus haut point de la puissance arabe dans la péninsule ; mais, lorsque ce dernier meurt, au commencement du onzième siècle, la dynastie et l'empire succombent avec lui. Les Berbères deviennent les maîtres ; chaque gouverneur de province se fait roi. Vaincus par leurs luttes intestines bien plus que par leurs ennemis du dehors, les Arabes voient bientôt leur puissance politique s'éteindre, prouvant ainsi, comme nous le disions plus haut, que les mêmes institutions, qui ont conduit un peuple au faite de la grandeur, peuvent l'amener ensuite au dernier degré de la décadence.

Gustave Le Bon, La civilisation des Arabes (1884)
Livre quatrième: Mœurs et institutions des Arabes

Chapitre IV

Les femmes en Orient

1. – Causes de la polygamie en Orient

[Retour à la table des matières](#)

L'intelligence d'une institution quelconque d'un peuple étranger n'est possible qu'à la condition de se mettre à la place de ce peuple et d'oublier un peu les idées moyennes du milieu où l'on vit soi-même. C'est surtout quand il s'agit d'institutions aussi peu comprises et aussi mal jugées que la polygamie qu'une telle opération intellectuelle est indispensable. Il n'en est guère de plus décriées en Europe et sur lesquelles il ait été énoncé autant d'erreurs. Pour les historiens les plus sérieux, la polygamie serait la pierre angulaire de l'islamisme, la cause principale de la diffusion du Coran et en même temps de la décadence des Orientaux. Ces singulières assertions sont généralement suivies de tirades indignées sur le sort infortuné des malheureuses entassées au fond des harems, gardées par des eunuques féroces et tuées sans pitié lorsqu'elles ont cessé de plaire à leur maître.

Un tel tableau est le contraire de la vérité, et le lecteur qui voudra lire ce chapitre, en mettant de côté ses préjugés d'Européen, se convaincra, je l'espère, que la polygamie orientale est une institution excellente qui élève beaucoup le niveau moral des peuples qui la pratiquent, donne beaucoup de solidité à la famille et a pour résultat final de rendre la femme infiniment plus respectée et plus heureuse qu'en Europe.

Avant d'aborder cette démonstration, je rappellerai, tout d'abord, que la polygamie est tout à fait indépendante de l'islamisme, puisqu'elle existait avant Mahomet chez tous les peuples de l'Orient : Juifs, Perses, Arabes, etc. Les nations qui adoptèrent le Coran n'avaient donc rien à gagner de ce point de vue en l'adoptant. Il n'y eut jamais, d'ailleurs, de religion assez puissante pour transformer les mœurs, au point de créer ou d'empêcher une institution semblable. Elle est la simple conséquence du climat, de la race et des diverses conditions d'existence particulières aux Orientaux.

L'influence du climat et de la race est trop évidente pour qu'il soit besoin d'insister. La constitution physiologique de la femme, la nécessité de la maternité, ses maladies, etc., l'obligeant à rester souvent éloignée de son mari, et ce veuvage momentané étant impossible sous le climat de l'Orient et avec le tempérament des Orientaux, la polygamie était absolument nécessaire.

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 308

la figure # 193

[Marchande de poterie de la haute Égypte](#) (Ebers).

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

En Occident, où le climat et le tempérament ont cependant bien moins d'exigences, la monogamie ne se rencontre guère que dans les codes, et personne ne contestera, je pense, qu'elle s'observe fort rarement dans les mœurs. Je ne vois pas en quoi la polygamie légale des Orientaux est inférieure à la polygamie hypocrite des Européens, alors que je vois très bien, au contraire, en quoi elle lui est supérieure. On conçoit donc parfaitement que les Orientaux qui ont visité nos grandes cités trouvent notre indignation à leur égard fort singulière et la jugent sévèrement.

Il est facile de comprendre comment cette institution, après avoir été imposée par les raisons physiologiques indiquées plus haut, a été bientôt reconnue par les lois. Le désir des Orientaux d'avoir beaucoup d'enfants, leur goût très prononcé pour la vie de famille, les sentiments d'équité qui ne leur permettent pas d'abandonner la femme illégitime que ne leur plaît plus, ainsi que cela se pratique en Europe, et des causes diverses sur lesquelles j'aurai à revenir bientôt devaient nécessairement conduire les codes à sanctionner les habitudes créées par les mœurs. Si l'on admet que les lois finissent toujours par se conformer aux coutumes, on doit admettre également que la polygamie extra légale des Européens finira également un jour par être consacrée par nos codes.

Parmi les causes diverses de la polygamie que je n'ai pas énumérées encore il s'en trouve de spéciales à certaines classes et qu'il n'est pas inutile de mentionner ici pour montrer à quel point cette institution s'impose dans certains pays. Les Européens les

plus religieux sont obligés eux-mêmes de reconnaître sa nécessité, lorsqu'ils ont attentivement étudié les peuples où la polygamie a pris naissance. C'est ainsi que le savant auteur des *Ouvriers en Orient*, M. Le Play se trouve naturellement conduit à mettre en évidence la nécessité où se trouvent les chefs de famille agricole de multiplier le nombre de leurs femmes. Il montre également que, loin de se plaindre de cette situation, ce sont les femmes elles-mêmes qui la sollicitent.

« Comme les aînés des familles se marient très jeunes en général, dit-il, leur première femme, mère d'une nombreuse famille, se trouve déjà vieille quand ils sont eux-mêmes encore dans la force de l'âge. Ces hommes contractent alors un nouveau mariage, souvent à la prière, et presque toujours avec le consentement de la première femme... On s'étonnera peut-être, continue M. Le Play, qu'une femme puisse engager elle-même son mari à contracter un second mariage. Mais il faut se rappeler que dans les familles musulmanes (agricoles) les femmes de la maison doivent exécuter tous les travaux du ménage, quelque difficiles et pénibles qu'ils puissent être. La domesticité féminine étant inconnue chez les paysans, les femmes ne peuvent avoir pour aides que des esclaves ou des parentes vivant dans la même communauté. Les parentes peuvent faire défaut ; plus souvent encore l'occasion manque pour acheter des femmes esclaves. Celles-ci, d'ailleurs, deviennent le plus souvent concubines du chef de la famille où elles sont introduites, et rivales de la première femme qui n'a ainsi aucune raison de les préférer à d'autres femmes légitimes. On conçoit que, dans ces circonstances, une femme conseille à son mari de contracter un nouveau mariage, surtout si on réfléchit que déjà elle commence à vieillir et qu'elle est absorbée par les devoirs de la maternité. »

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 310

la figure # 194

[Jeune fille copte](#) (Ebers).

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

L'auteur montre également que, parmi les motifs importants de la polygamie chez les Orientaux, domine « en général le désir de laisser une nombreuse postérité. À leurs yeux, la privation d'enfant est le plus grand malheur dont un homme puisse être frappé ; ceux mêmes qui n'en ont que quelques-uns veulent en avoir un plus grand nombre, et ils épousent successivement plusieurs femmes dans cette seule intention. »

Le même observateur fait voir ensuite que la jalousie et la rivalité n'existent pas dans ces mariages polygames. Avec nos préjugés Européens il nous semble impossible sans doute qu'il en soit ainsi ; mais cela ne nous paraît impossible que parce que nous raisonnons toujours avec nos sentiments sans vouloir nous représenter ceux des autres. Il suffit de quelques générations pour éteindre ou créer certains préjugés et

nous pouvons concevoir combien notre opinion sur ce point a dû changer en nous reportant aux époques primitives des sociétés, où les femmes étaient communes à tous les membres d'une tribu ou aux époques beaucoup plus rapprochées et jusqu'à nos jours où ces mœurs s'observent encore dans certaines parties de l'Inde, où la même femme a pour maris tous les membres d'une même famille.

2. - Influence de l'islamisme sur la condition des femmes en Orient

[Retour à la table des matières](#)

L'islamisme ne s'est pas borné à accepter simplement la polygamie qui existait avant lui. Il a exercé sur la condition des femmes en Orient une influence considérable. Loin de les abaisser, comme on le répète aveuglement, il a, au contraire, considérablement relevé leur état social et leur rôle. Le Coran, ainsi que je l'ai montré en examinant le droit de succession chez les Arabes, les traite beaucoup mieux que la plupart de nos codes européens. Il permet sans doute de se séparer d'elles, comme le font du reste les codes européens qui admettent le divorce ; mais il stipule formellement qu'un « entretien honnête est dû aux femmes répudiées. »

Le meilleur moyen d'apprécier l'influence exercée par l'islamisme sur la condition des femmes en Orient est de rechercher ce qu'était cette condition avant le Coran et ce qu'elle fut après.

La façon dont les femmes étaient traitées avant le prophète nous est clairement indiquées par les défenses suivantes, que nous trouvons consignées dans le Coran : « Il vous est interdit d'épouser vos mères, vos filles, vos sœurs, vos tantes paternelles et maternelles, vos nièces, vos nourrices, vos sœurs de lait, les mères de vos femmes, les filles confiées à votre tutelle et issues de femmes avec lesquelles vous avez cohabité. N'épousez pas non plus les filles de vos fils que vous avez engendrés, ni deux sœurs. »

De telles défenses ne donnent pas une haute idée des mœurs du peuple où elles furent nécessaires, mais on les considérera certainement d'un oeil moins sévère, si l'on se rappelle qu'on pouvait observer autrefois les mêmes mœurs chez tous les peuples sémitiques. Les défenses contenues dans la Bible (*Lévitique*, ch. XVIII, versets 6 à 18) sont identiques à celles du Coran, et prévoient même des cas plus graves encore.

Avant Mahomet, les femmes étaient considérées comme des créatures intermédiaires, en quelque sorte, entre l'animal et l'homme, bonnes uniquement à faire des enfants et à travailler pour leurs maîtres. La naissance des filles était considérée comme un malheur, et l'habitude de les enterrer vivantes fort répandue. Un tel droit n'était pas plus contesté que celui de jeter à l'eau une portée de petits chiens. L'opinion des anciens Arabes à cet égard est bien indiquée dans le dialogue suivant que, selon

Caussin de Perceval, Cays, chef des Bénou-Ténim, eut un jour avec Mahomet qu'il rencontra tenant une de ses filles sur ses genoux.

« Qu'est-ce que cette brebis que tu flaires ? demanda Cays.

- C'est mon enfant, répondit Mahomet.

- Par Dieu, reprit Cays, j'en ai eu beaucoup de petites filles comme celle-là ; je les ai toutes enterrées vivantes sans en flairer aucune.

- Malheureux ! s'écria Mahomet, il faut que Dieu ait privé ton cœur de tout sentiment d'humanité ; tu ne connais pas les plus douces jouissances qu'il soit donné à l'homme d'éprouver. »

Si nous voulons juger maintenant de l'influence qu'exerça le Coran à l'égard des femmes, nous n'avons qu'à rechercher ce qu'elles devinrent pendant la période de la civilisation arabe. Les récits des historiens que nous allons mentionner montrent qu'elles jouèrent alors un rôle identique à celui qu'elles devaient jouer plus tard en Europe, lorsque les mœurs galantes et chevaleresques des Arabes d'Espagne s'y furent répandues.

C'est aux Arabes, nous l'avons vu, que les habitants de l'Europe empruntèrent, avec les lois de la chevalerie, le respect galant des femmes qu'imposaient ces lois. Ce ne fut donc pas le christianisme, ainsi qu'on le croit généralement, mais bien l'islamisme qui releva la femme du sort inférieur où elle avait été jusque-là maintenue. Les seigneurs de la première période du moyen-âge, tout chrétiens qu'ils étaient, ne professaient aucun égard pour elle. La lecture de nos vieilles chroniques ne laisse aucune illusion sur ce point. Avant que les Arabes eussent appris aux chrétiens à traiter les femmes avec respect, nos rudes guerriers du temps de la féodalité les malmenaient d'une façon très dure. La chronique de Garin le Loherain nous montre, par exemple, comment les femmes étaient traitées du temps de Charlemagne et par Charlemagne lui-même. « Dans une discussion avec sa sœur, le monarque se jette sur elle, la saisit aux cheveux, la rosse d'importance et lui casse trois dents d'un coup de son gantelet de fer, non sans recevoir, il est vrai, force horions pour sa part. » Un charretier moderne se fût montré certainement plus tendre.

L'importance des femmes pendant la période brillante de la civilisation arabe est prouvée par le nombre des femmes qui se sont illustrées par leurs connaissances scientifiques et littéraires. En Orient, sous les Abassides, en Espagne, sous les Ommiades, beaucoup d'entre elles acquirent une grande célébrité. Waladat, la fille d'un khalife qui régnait en 860, avait été nommée la Sapho de Cordoue.

« Dans les délices de Medynat-al-Zorah, écrit Conde résumant les historiens arabes d'Abdérane III, il se plaisait à entendre chanter les élégantes compositions de Mozna, son esclave secrétaire, d'Ayscha, demoiselle noble de Cordoue, qui fut, au dire d'Aben-Hayan, la plus sage et la plus belle, la plus savante de son siècle, et de Safya, très belle aussi et très docte poétesse... » « En ce temps, ajoutent les historiens d'Al-Hakem II, où l'érudition et la poésie étaient si estimées en Espagne, les femmes mêmes, dans leur retraite, étaient studieuses, et plusieurs se distinguaient par leur esprit et leurs connaissances. Le khalife avait dans son alcazar Lobnah, demoiselle d'une grande beauté, docte en grammaire, en poésie, en arithmétique et autres sciences ; elle écrivait avec une singulière élégance et le khalife se servait d'elle pour écrire ses affaires réservées, et personne dans le palais ne l'égalait en

finesse de conception et en suavité de rythmes poétiques. Fatima écrivait avec une rare perfection, et copiait des livres pour le khalife ; tous les savants admiraient ses compositions, elle avait une précieuse collection de livres d'art et de sciences. Khadidjah faisait de très beaux vers, et les chantait avec une très douce voix. Maryem enseignait l'érudition et la poésie aux demoiselles des principales familles de Séville, avec une grande célébrité, et de son école sortirent plusieurs femmes de talent. Rhadyah, nommée *l'Étoile heureuse*, affranchie du khalife Abdérame, qui la céda à son fils Al-Hakem, était l'admiration de son siècle pour ses vers et ses élégantes histoires. Après la mort du khalife elle voyagea en Orient, et partout fut applaudie des savants. »

Sous les successeurs des Arabes, et notamment sous les Turcs, la civilisation brillante des anciens khalifes s'éteignit et le rôle des femmes diminua beaucoup d'importance. je montrerai cependant plus loin que leur condition actuelle, même chez les Turcs, est encore préférable à ce qu'elle est en Europe. Ce qui précède prouve, en tout cas, que si leur rôle a diminué, ce fut malgré le Coran, et non à cause du Coran.

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 313

la figure # 195

[Femme berbère de l'Algérie](#) ; d'après une photographie.

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

Nous pouvons donc conclure, en répétant ce que nous avons dit plus haut, que, loin d'avoir abaissé la femme, l'islamisme l'a considérablement relevée. Nous ne sommes pas, du reste, le premier à soutenir cette opinion, défendue déjà par Caussin de Perceval, et plus récemment par M. Barthélemy Saint-Hilaire.

L'islamisme a relevé la condition de la femme, et nous pouvons ajouter que c'est la première religion qui l'ait relevée. Il est facile de le prouver en montrant combien la femme a été maltraitée par toutes les religions et tous les peuples qui ont précédé les Arabes. Nous nous sommes déjà expliqués sur ce point dans notre dernier ouvrage et n'avons qu'à répéter ce que nous y avons dit pour convaincre le lecteur.

Les Grecs considéraient généralement les femmes comme des créatures inférieures, utiles seulement pour s'occuper du ménage et propager l'espèce.

Si la femme donnait naissance à un être contrefait, on se débarrassait d'elle. « À Sparte, écrit M. Troplong, on mettait à mort cette malheureuse créature qui ne promettait pas à l'État un soldat vigoureux. » « Lorsqu'une femme était féconde, dit le même auteur, on pouvait l'emprunter à son mari pour donner à la patrie des enfants d'une autre souche. » Même aux époques les plus brillantes de leur civilisation, les

Grecs n'eurent guère d'estime que pour les hétaires. C'étaient alors d'ailleurs les seules femmes ayant reçu quelque instruction.

Tous les législateurs antiques ont montré la même dureté pour les femmes. Le Digeste des lois hindoues les traite fort mal. « La destinée finale, le vent, la mort, les régions infernales, le poison, les serpents venimeux et le feu dévorant, dit-il, ne sont pas pires que la femme. »

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 314

la figure # 196

[Femme berbère des environs de Biskra](#); d'après une photographie.

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

La Bible n'est pas beaucoup plus tendre ; elle assure que la femme est « plus amère que la mort. » « Celui qui est agréable à Dieu se sauvera d'elle, dit l'Ecclésiaste. Entre mille hommes, j'en ai trouvé un ; de toutes les femmes, je n'en ai pas trouvée une seule. »

Les proverbes des divers peuples ne sont pas plus aimables : « Il faut écouter sa femme et ne jamais la croire, » dit le Chinois. Le Russe assure « qu'en dix femmes il n'y a qu'une âme. » L'Italien conseille l'emploi de l'éperon pour un bon comme pour un mauvais cheval, et du bâton pour une bonne comme pour une méchante femme. L'Espagnol recommande de se garder d'une mauvaise femme, mais de ne pas se fier à une bonne.

Tous les codes : hindous, grecs, romains et modernes, ont traité la femme en esclave ou en enfant. La loi de Manou dit : « La femme pendant son enfance dépend de son père, pendant sa jeunesse de son mari ; son mari mort, de ses fils ; si elle n'a pas de fils, des proches parents de son mari, car une femme ne doit jamais se gouverner à sa guise. » Les lois grecques et romaines disaient à peu près exactement la même chose. À Rome, le pouvoir de l'homme sur sa femme était absolu ; c'était une esclave qui ne comptait pas dans la société, ne pouvait avoir d'autre juge que son mari, et sur laquelle il avait droit de vie et de mort. Le droit grec ne traitait guère mieux la femme ; il ne lui reconnaissait aucun droit, même pas celui d'hériter.

J'ajouterai à ce qui précède que, sans aller si loin que les religions, et les lois, dans leur appréciation de l'infériorité intellectuelle et morale des femmes, des auteurs modernes ont démontré cette infériorité en s'appuyant sur des raisons anatomiques et psychologiques diverses. On a même essayé de prouver, dans ces derniers temps, qu'à

mesure que les civilisations progressent, la femme tend, au point de vue de l'intelligence, à se différencier de plus en plus de l'homme ¹.

Il ne faudrait pas croire du reste que les Arabes, tout en respectant beaucoup plus les femmes que ne l'avait fait aucun peuple, n'aient pas professé l'ancienne opinion générale relativement à leur infériorité intellectuelle et morale. Leur scepticisme à l'égard de la fidélité féminine est extrême. Elles sont pour eux de petits êtres charmants, aptes à procurer les plus agréables distractions de l'existence, mais sur la constance desquels il n'y a pas à compter un instant. Plus de 2 000 ans avant Mahomet, l'antique législateur des Indes, le grave Manou, était formel sur ce point : « Sera réputée adultère, disait-il, toute femme restée seule avec un homme le temps nécessaire pour cuire un oeuf. »

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 316

la figure # 197

[Jeune fille marocaine](#) ; d'après une photographie.

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

Le délai fixé par Manou pour porter un jugement aussi sévère doit paraître un peu court ; mais ce n'est pas l'avis des Orientaux et c'est de leur conviction sur ce point qu'est née l'idée de restreindre la liberté des femmes en les confinant dans des harems. Ce n'est pas qu'ils soient bien convaincus que les murailles et les ennuques, constituent un moyen infaillible de protéger la vertu et ils ne l'ont adopté qu'à défaut d'autres plus efficaces. Leurs contes populaires portent la trace évidente de leur croyance à cet égard. Le merveilleux livre des Mille et une Nuits, débute, comme on le sait, par un apologue ingénieux où il est démontré que la femme a naturellement le besoin de tromper, et qu'alors même qu'elle est enfermée dans une cage de verre et gardée par un génie jaloux, elle réussit à tromper aussi souvent qu'il lui plaît. Les Orientaux, assez psychologues par instinct, sont convaincus qu'il est dans sa nature de trahir, comme dans celle de l'oiseau de voler, et comme ils tiennent à assurer la pureté de leur race, ils prennent les précautions qui leur semblent les meilleures pour avoir quelque chance de prévenir les accidents qu'ils redoutent.

¹ Je n'ai aucune raison de taire que cette proposition, fertile en conséquences diverses, a été établie par l'auteur de cet ouvrage dans un mémoire publié sous ce titre : *Recherches anatomiques et mathématiques sur la loi des variations du volume du crâne*. On a également essayé de démontrer dans ce travail, que les inégalités de l'intelligence existant entre les hommes s'accroissent constamment à mesure qu'ils se civilisent, et que par conséquent, loin de nous conduire vers l'égalité, la civilisation nous mette vers une inégalité de plus en plus accentuée.

3. - Le mariage chez les Arabes

[Retour à la table des matières](#)

Le Coran autorise les musulmans à prendre quatre femmes légitimes en mariage, plus un nombre indéterminé d'esclaves ; mais les enfants de ces esclaves sont légitimes au même titre que ceux des femmes mariées.

Le mari peut divorcer à son gré, mais est obligé d'assurer le sort de la femme divorcée.

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 317

la figure # 198

[Jeune femme arabe d'Alger](#) ; d'après une photographie.

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

Avec de telles facilités pour le mariage et l'habitude qu'ont les hommes et les femmes de se marier fort jeunes, on conçoit que les mœurs puissent être beaucoup plus sévères qu'en Europe. Elles le sont généralement, en effet, et il est fort rare de voir courtoiser en Orient la femme d'autrui. La chose paraît aussi monstrueuse aux Orientaux qu'elle semble naturelle aux Européens. Comme le dit justement le Dr Isambert : « On ne peut pas dire que le foyer conjugal y soit aussi souvent troublé que chez nous par l'inconduite ou l'infidélité ¹, plus démoralisantes peut-être que la polygamie. »

Les femmes sont entourées en Orient d'une surveillance sévère ; elles ne reçoivent jamais de visites d'hommes, et ne sortent que la figure voilée. Sauf peut-être à

¹ L'auteur aurait pu ajouter que l'infidélité conjugale suit, chez tous les peuples monogames, une marche singulièrement progressive. D'après les statistiques officielles publiées récemment, le nombre des adultères poursuivis, - poursuivis seulement, - est devenu neuf fois plus fort en France de 1826 à 1880.

Constantinople, elles sont généralement accompagnées et ont bien rarement par conséquent occasion d'être tentées. Il ne faut donc pas trop nous étonner de voir les Orientaux soutenir que la vertu de leurs femmes est fort supérieure à celle des Européennes.

L'autorité du père de famille, si faible aujourd'hui chez les peuples chrétiens, a conservé en Orient toute sa force. Les femmes ne parlent qu'avec le plus grand respect à leurs maris, et les enfants suivent naturellement cet exemple. Le père de famille possède en réalité toute l'autorité et les privilèges de celui de la Rome antique. Sur ce point encore, les Orientaux ne nous envient point.

Le célibat, si fréquent en Occident, et qui, d'après les statistiques, tend à le devenir de plus en plus, est fort mal vu chez les Arabes. Dès l'âge de vingt ans pour les hommes, et de dix à douze ans pour les filles, on est généralement marié. Ebers reconnaît l'utilité de cette coutume et ajoute : « Nous ne pouvons nous empêcher de rendre bon témoignage à leur esprit de famine et à leur vie domestique. »

En dehors du principe de la polygamie, le mariage présente encore en Orient bien des particularités qui le distinguent profondément de nos unions européennes. Chez la plupart des Occidentaux, la femme est obligée, - au moins dans les classes aisées - de donner, sous le nom de dot, une somme plus ou moins considérable pour réussir à se procurer un mari. C'est le contraire chez les Orientaux. Ils doivent payer à la famille de leur femme une somme variable suivant leur état de fortune.

La situation légale de la femme mariée, telle qu'elle est réglée par le Coran et ses commentateurs, est bien plus avantageuse que celle de la femme européenne. Non seulement elle reçoit une dot, mais encore conserve la jouissance de ses biens personnels, et n'est nullement tenue de contribuer aux dépenses du ménage. Répudiée, elle doit recevoir de quoi vivre. Devenue veuve, elle est entretenue aux frais de la succession pendant une année, et recueille à titre héréditaire une portion des biens du mari.

En dehors de ces privilèges, la femme est traitée avec le plus grand respect ; il en résulte pour elle une situation dont les avantages ont été reconnus par tous les observateurs consciencieux, alors même que par des raisons de sentiment ils se montraient ennemis de la polygamie.

C'est ainsi que M. de Amicis, après un sévère réquisitoire contre la polygamie, qu'il juge à son point de vue exclusivement européen, s'exprime, à propos de la femme en Orient, de la façon suivante : « Elle est généralement respectée, avec une sorte de politesse chevaleresque. Aucun homme n'oserait lever la main sur une femme au milieu de la rue. Aucun soldat, même dans le tumulte d'une émeute, ne se risquerait à maltraiter la plus insolente des femmes du peuple. Le mari traite la femme avec une certaine déférence cérémonieuse. La mère est l'objet d'un culte particulier. Il n'y a pas d'homme qui ose faire travailler une femme pour tirer parti de son travail. C'est l'époux qui dote l'épouse ; elle n'apporte dans la maison de son mari que son trousseau et quelques esclaves. En cas de répudiation ou de divorce, le mari est obligé de donner à la femme autant qu'il lui faut pour vivre à l'aise ; et cette obligation l'empêche d'user contre elle de mauvais traitements qui lui donneraient le droit d'obtenir la séparation. »

La seule objection qu'on pourrait faire en apparence à la polygamie, c'est qu'elle rend la femme malheureuse. C'est là en effet ce qu'on a soutenu pendant longtemps, mais cette assertion est absolument erronée, et tous les Européens ayant observé de près les Orientaux sont unanimes sur ce point.

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 319

la figure # 199

[Jeune fille syrienne](#) ; d'après une photographie.

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

Tout en se montrant, - assez faiblement du reste - hostile à la polygamie, M. Ebers reconnaît que les musulmanes ne sont nullement à plaindre. « Elles peuvent paraître méprisables, dit-il, à leurs sœurs européennes, mais elles ne se sentent nullement prisonnières, et ont assuré souvent à celles de nos femmes qui leur rendaient visite, qu'elles ne voudraient pas changer de condition avec elles. »

M. de Vaujany, directeur des études à l'école des langues du Caire, n'est pas moins explicite :

« Les musulmanes, dit-il, sont loin de se considérer malheureuses dans la vie de réclusion que leur impose le harem. Nées pour la plupart dans son enceinte, elles y ont grandi sans savoir qu'il pût exister, parmi les autres personnes de leur sexe, un autre séjour et une manière de vivre préférables. Elles regardent comme n'étant pas de bon ton la liberté dont jouissent les Européennes. C'est le harem qui a été le théâtre des jeux de leur enfance, de leurs premières joies, de leurs premiers soucis. L'habitude, dit-on, est une seconde nature ; la vie du harem est à ce titre la nature pour les filles de l'Orient : accoutumées à se mouvoir dans un cercle dont elles connaissent les limites, la pensée ne leur vient même pas de la franchir. Lorsqu'arrive l'époque du mariage, elles passent du harem de leur mère dans celui de leur époux ; elles sont entourées de jouissances nouvelles, et leur cœur, dans lequel une éducation raffinée n'a pas allumé des passions inquiètes et dangereuses, va au-devant du bonheur que leur offre la vie qui s'ouvre à elles. Les soins que leur époux leur prodigue rendent ce bonheur facile à atteindre. Tout ce qu'un musulman a de beau et de riche, il le consacre à son harem, il aime à déployer dans les appartements de ses femmes une somptuosité éclatante, tandis qu'il se contente pour lui-même d'un logement relativement modeste. »

Le même auteur fait également justice de cette autre opinion, fort répandue, que les femmes orientales vivent dans une profonde ignorance. Elles sont infiniment plus instruites, au contraire, que la plupart des femmes européennes, en y comprenant celles de la meilleure société : « L'instruction, dit-il, s'est beaucoup répandue dans les

harems, et l'on voit fréquemment des dames et des jeunes filles parlant et écrivant l'arabe, le français, l'anglais et le turc. Très souvent, au sein même du harem, lorsque plusieurs musulmanes de distinction sont réunies, la conversation s'établit en français. » Je ne connais pas pour mon compte beaucoup de Parisiennes capables de s'exprimer correctement ou même incorrectement, en quatre langues.

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 320

la figure # 200

[Jeune dame turque en costume de ville](#) ; d'après une photographie.

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

Il est bien évident, d'ailleurs, que les conditions d'existence des femmes en Orient n'ont été en aucun temps un obstacle à leur instruction, puisque nous avons montré plus haut qu'aux époques brillantes de la civilisation arabe, le nombre de femmes renommées par leurs connaissances littéraires ou scientifiques était très grand. Les auteurs qui ont parlé de l'ignorance des femmes orientales n'en ont jugé que d'après des esclaves venues de contrées lointaines, achetées dans les bazars, qu'on trouve dans certains harems. C'est exactement comme si on voulait juger de l'éducation d'une grande dame parisienne d'après celle de sa femme de chambre.

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 320

Planche couleurs # 8

I- [Pavement en marbre d'une ancienne maison du Caire](#)
II- Mosaïque en marbre et nacre de la grande mosquée de Damas

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

4. - Les harems de l'Orient

[Retour à la table des matières](#)

Le mot harem est un terme général qui indique chez les Arabes tout ce qui est sacré. Appliqué à une demeure, il en désigne la partie la plus inaccessible et véritablement sacrée pour un musulman : celle qu'habitent ses femmes.

Les Européens se font généralement la plus fausse idée des harems de l'Orient. Ils n'y voient guère que des lieux de luxure où d'infortunées prisonnières, passent dans l'oisiveté une vie misérable en maudissant leur sort.

Nous avons montré déjà à quel point de telles appréciations étaient inexactes. Les européennes qui pénètrent dans les harems sont tout étonnées d'y trouver des femmes aimant beaucoup leur mari, très occupées du soin de leurs enfants et de la direction de leur ménage, fort heureuses de leur sort, et qui se trouveraient très dégradées si elles devaient en changer avec les femmes d'Europe. Elles plaignent sincèrement ces dernières, obligées de s'adonner aux affaires, aux travaux manuels, alors qu'elles ne s'occupent que de leur famille, existence pour laquelle il leur semble, ainsi qu'à leur mari, que la femme est principalement faite. Les Orientaux regardent les Européens, qui obligent les femmes au négoce, à l'industrie, aux affaires, etc., du même oeil que nous pourrions considérer le propriétaire d'un cheval de race qui l'emploierait à traîner une charrue ou à tourner la meule d'un moulin. Pour eux, les femmes ne doivent avoir d'autre occupation que de charmer l'existence de l'homme et d'élever sa famille ; et ils n'admettent pas que celles adonnées en même temps à d'autres occupations puissent remplir convenablement ce rôle. On subit toujours un peu l'influence des peuples qu'on a visités, et c'est sans doute pour cette raison que j'en suis arrivé à partager tout à fait les idées des Orientaux sur ce point.

Je suis très loin de soutenir d'ailleurs que tout soit parfait dans les harems. Ils ont engendré chez les Turcs, au moins dans certaines grandes cités, et principalement à Constantinople, de graves abus. Les mœurs des harems de cette dernière ville sont aujourd'hui presque aussi légères que celles qu'on observe dans nos grandes capitales de l'Occident. L'influence des Européens, l'accroissement du luxe coïncidant avec une pauvreté croissante, surtout depuis la dernière guerre, ont considérablement relâché les mœurs ; et on y trouve beaucoup de femmes, même parmi celles appartenant à de hauts personnages, dont il n'est pas bien difficile de se procurer les faveurs moyennant une certaine somme remise à quelque intermédiaire pour les gardiens du harem. Souvent même il n'est pas nécessaire de se donner tant de mal. Dans son livre récent, *Thirty years in the Harem*, Mme Kilbrizli-Mehemed pacha, femme d'un ancien premier ministre ottoman, et qui a passé sa vie dans des harems de grands personnages, raconte que les femmes du sultan Abdul-Medjid avaient l'habitude d'appeler les passants par les fenêtres de leur palais. Comme il était de tradition de faire étrangler le lendemain l'invité de la veille pour s'assurer de sa discrétion, ces aventures galantes n'étaient pas généralement ébruitées. Nazli hanum, fille de Mehemet-Ali, alors vice-roi d'Égypte, avait aussi contracté, toujours d'après le même auteur, la

prudente habitude de faire mettre à mort tous ses amants de passage. La même Nazli hanum était, malgré cela, très jalouse : Feu son mari ayant dit une fois à l'esclave qui lui servait de l'eau : « Assez, mon agneau ! » ce seul mot, rapporté à la princesse, la mit hors d'elle. La pauvre fille fut égorgée par son ordre, puis sa tête bourrée de riz et cuite au four fut placée sur un plat, et, quand le prince revint dîner, on lui servit cet étrange régal. - Prenez donc un morceau de votre agneau, lui dit sa femme. - Là-dessus il jeta sa serviette, s'en alla, ne reparut pas de longtemps, et depuis n'eut plus d'affection pour elle. »

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 322

la figure # 201

[Intérieur du harem du palais d'Azhad pacha, à Damas](#) ;
d'après une photographie de l'auteur.

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 323

la figure # 202

[Plateau de cuivre incrusté d'argent de Damas](#) ; d'après une photographie de l'auteur.

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

J'ai rapporté les faits qui précèdent pour mettre sous les yeux du lecteur les arguments qu'on peut invoquer en faveur de la polygamie, et ceux qu'il est possible d'articuler contre elle. Les inconvénients sont applicables surtout aux harems des grands personnages turcs, où s'entrecroisent des intrigues beaucoup plus politiques que galantes, mais ils ne le sont nullement aux familles des classes moyennes. Vouloir juger de la vie dans les harems par des histoires analogues à celles que j'ai rapportées, serait apprécier la valeur de la monogamie des Européens, par les scandales dont les tribunaux retentissent chaque jour, ou de la morale du clergé d'après les procès faits à quelques-uns de ses membres par suite de l'oubli de leurs vœux de chasteté. De l'ensemble des faits et opinions divers que j'ai eu occasion de citer, il se

dégagera sûrement, je pense, pour mes lecteurs, la conviction que la polygamie est une institution excellente, que le sentiment de la famille, la moralité et le respect des bonnes mœurs sont beaucoup plus développés généralement chez les nations polygames que chez celles qui ne le sont pas ; que l'islamisme enfin a considérablement relevé la condition des femmes et qu'il est la première religion qui l'ait relevée. Toujours plus respectée en Orient qu'en Europe la femme y est généralement plus instruite et presque toujours plus heureuse.

Gustave Le Bon, La civilisation des Arabes (1884)
Livre quatrième: Mœurs et institutions des Arabes

Chapitre V

Religion et morale

1. – Influence de la religion chez les Musulmans

[Retour à la table des matières](#)

Nous avons déjà exposé la doctrine du Coran telle qu'elle fut enseignée il y a treize siècles par Mahomet ; mais le Coran, c'est la loi écrite, et il y a loin souvent des prescriptions écrites à la façon dont elles sont observées. Leur importance ne peut se mesurer que par l'action qu'elles exercent dans la vie. Ce sont donc les limites de cette action qu'il importe de connaître. Nous ne pouvons le faire qu'en pénétrant dans des détails que nous n'avons pas exposés encore.

Mesurée au degré d'influence exercée sur les hommes, la religion de Mahomet ne le cède à aucune autre. Quelles que soient les races où a été enseigné le Coran, ses prescriptions sont aussi fidèlement observées aujourd'hui qu'elles l'étaient il y a treize siècles. On pourra rencontrer chez les musulmans des indifférents et quelques rares sceptiques, on ne trouvera personne capable de braver l'opinion en n'observant pas les prescriptions fondamentales de la loi religieuse, telles que le jeûne et la prière dans les mosquées. Le jeûne du Ramadan est autrement rigoureux que celui que s'imposent quelques chrétiens pendant le carême, et cependant il est observé par tous les musulmans avec la plus scrupuleuse exactitude. De même pour la prière. Dans toutes les régions de l'Asie et de l'Afrique que j'ai parcourues, j'ai toujours constaté que cette

prescription fondamentale du Coran était très ponctuellement suivie. Ayant eu occasion de naviguer sur le Nil, en compagnie d'une bande d'Arabes enchaînés, composée d'individus arrêtés pour toutes sortes de crimes, j'ai été très frappé de voir que ces hommes, qui avaient bravé, au mépris des plus redoutables châtiments, toutes les lois sociales, n'osaient pas cependant braver celles du prophète. Lorsqu'arrivait l'heure de la prière, tous soulevaient leurs chaînes pour se prosterner et adorer le redoutable Allah.

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 325

la figure # 203

[Un des mihrabs de la mosquée El Azhar, au Caire](#); d'après une photographie de l'auteur.

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

Il faut avoir présent à l'esprit cet immense ascendant des prescriptions religieuses sur les Orientaux pour arriver à connaître ces peuples, que les Européens comprennent généralement si peu. La religion, dont l'influence est si faible sur nous, exerce au contraire une action prépondérante sur eux, et c'est par elle seulement qu'on peut agir sur leur esprit. Ce n'est que par elle, en effet, qu'on a réussi à les soulever lors de la récente révolution qui a ensanglanté l'Égypte. Je n'ai jamais aussi bien compris à quel point il était difficile d'arriver à se représenter les idées d'un autre peuple, qu'en voyant les journaux européens s'imaginer que les Arabes de l'Égypte se révoltaient pour réclamer des droits politiques, qui eussent été en réalité complètement incompréhensibles pour eux. Habités à obéir aux caprices d'un Dieu souverain, ils obéissent aussi facilement à ses représentants. L'homme qui leur parle au nom d'Allah est toujours sûr de se faire obéir, et la seule question qu'ils puissent se poser est de savoir si cet homme parle bien, en réalité, au nom d'Allah. Sceptique ou croyant, l'observateur doit respecter cette loi profonde. Elle a permis autrefois aux Arabes de faire la conquête du monde et leur permet aujourd'hui de supporter avec la plus complète résignation toutes les duretés du sort. De telles croyances créent aux foules ces illusions heureuses qui sont l'image du bonheur. En leur faisant espérer pour une vie future les félicités que l'heure présente leur refuse, elles les préservent des noirs désespoirs et des révoltes furieuses que ces espoirs engendrent. Celui qui dédaigne de telles illusions devrait, pour être conséquent, les dédaigner toutes, et mépriser aussi la gloire, l'ambition, l'amour et toutes ces chimères vénérables ou charmantes que nous passons notre vie à poursuivre, et qui, elles aussi, ne sont, au fond, que des illusions. Mais ces illusions ont été jusqu'ici les plus puissants mobiles de la conduite des hommes, et le penseur qui découvrira le moyen de les remplacer n'est pas né encore.

2. - Cérémonies religieuses de l'islamisme

[Retour à la table des matières](#)

Sectes diverses de l'islamisme. - Avant de décrire les principales cérémonies de la religion des Arabes, je dirai quelques mots des sectes diverses de l'islamisme. Comme tous les cultes possibles, il en renferme plusieurs. Dès les premiers temps de l'hégire, on en comptait soixante-douze. Le protestantisme en compte à lui seul davantage.

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 326

la figure # 204

[Tombeau d'un saint arabe dans le bois sacré de Blidah \(Algérie\)](#) ; d'après une photographie

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

Les deux plus anciennes, et également les deux plus importantes des sectes mahométanes, sont celles des Chiites et des Sunnites. Les Chiites prétendent que la succession de Mahomet revenait à Ali, gendre du prophète, et accordent à celui-ci presque autant d'importance qu'à Mahomet lui-même. Les Sunnites soutiennent, au contraire, que la succession des khalifes, telle qu'elle eut lieu, a été régulière. Ils représentent le parti orthodoxe.

En dehors de ces deux sectes, il en existe beaucoup d'autres secondaires. La seule vraiment importante est celle des wahabites, qui, bien que ne comptant qu'un siècle à peine d'existence, a réussi à fonder au centre de l'Arabie un puissant empire. Elle prétend rétablir l'islamisme dans son ancienne pureté. Les wahabites sont, en réalité, les protestants de l'islamisme.

Les Persans appartiennent à la secte chiite, les Turcs et les Arabes à la secte sunnite ; les habitants du Nedjed sont wahabites.

Ces branches diverses du même culte se supportent généralement avec beaucoup de tolérance ; et, à ce point de vue, elles pourraient servir d'exemple, surtout en Syrie,

aux diverses sectes chrétiennes. Il n'y a jamais eu dans l'islamisme d'inquisition chargée de faire prévaloir par le fer et le feu une doctrine sur l'autre. À la mosquée El Azhar, le foyer de l'enseignement religieux le plus important de l'Orient, les professeurs bien qu'appartenant à des rites différents vivent dans la meilleure intelligence.

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 327

la figure # 205

[Partie supérieure de la chapelle sépulcrale des khalifes abassides récemment découverte au Caire](#) ; d'après une photographie.

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

Énumérons à présent les principales cérémonies religieuses des Arabes :

Prières. - Parmi les pratiques religieuses prescrites par la loi de Mahomet, une des plus importantes est la prière, et le musulman, à quelque race ou catégorie sociale qu'il appartienne, ne s'y soustrait point.

D'après la règle établie par le prophète, la prière doit être répétée cinq fois par jour, à des heures régulières ; et, sur toute la vaste surface du globe qui a le Coran pour loi, les muezzins rappellent aux fidèles, du haut des minarets, ce devoir sacré. Cet appel a lieu au point du jour, à midi, une heure et demie environ avant le coucher du soleil, au coucher du soleil, et une heure après que celui-ci a disparu de l'horizon. À ces heures réglementaires, on voit apparaître sur toutes les tours des mosquées les muezzins chantant d'une voix sonore : « Dieu est grand ; il n'y a d'autre dieu que Dieu ; Mahomet est son prophète ; venez à la prière. »

À cet appel, tous les croyants portent la main à la tête et à la ceinture, en récitant des passages du Coran, et se prosternent plusieurs fois la face contre terre à des intervalles déterminés. Le vendredi, jour de réunion dans les mosquées, la prière du midi a lieu trois quarts d'heure plus tôt et est suivie d'une prédication.

La prière doit être précédée d'ablutions, et ces ablutions, pour lesquelles il existe une fontaine spéciale dans toutes les mosquées, sont religieusement observées.

Jeûnes. - Le jeûne est également une des prescriptions fondamentales de l'islamisme, et il est suivi par toutes les classes de la société, sans exception, avec une sévérité dont l'Européen peut se faire difficilement une idée.

Ce jeûne est pratiqué pendant le mois du Ramadan qui tombe à des époques différentes de l'année. Il consiste à ne rien prendre, pas même un verre d'eau ou la fumée d'une cigarette, du soleil levé au soleil couché.

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 328

la figure # 206

[Plafond de la mosquée Mouaïad au Caire](#) ; d'après un dessin de Coste.

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

La privation de boisson, et surtout de tabac, est si grande pour les musulmans, qu'on les voit, le narghilé ou la cigarette d'une main, le charbon allumé de l'autre, attendre, avec impatience, que les muezzins aient annoncé, du haut des mosquées, que l'heure de la rupture du jeûne a sonné. On tâche alors de compenser la rigueur de l'abstinence du jour par un abondant repas. Les cafés sont brillamment éclairés ; les jeux et les spectacles succèdent aux repas, et les mosquées restent illuminées toute la nuit.

Fêtes religieuses. - En dehors du Ramadan que je viens de mentionner, l'islam compte beaucoup de fêtes religieuses. Je citerai parmi elles celle de la naissance du prophète, celle du milieu du mois de Shaabân, nuit redoutée où sont pesées et réglées les destinées des hommes, et enfin celle du sacrifice d'Abraham, ou grand Beyrâm, qui dure quatre jours et se célèbre le dernier mois de l'année. Cette dernière est l'occasion de grandes solennités. Chaque famille tue un agneau ou un autre animal, le peuple se pare de ses plus beaux vêtements et circule dans les rues. Les mosquées sont brillamment illuminées de ballons de couleur. Un des plus féériques spectacles que j'ai eu occasion de contempler est celui de l'imposante rade de Rhodes vue de la mer un soir de la fête du Beyrâm.

La religion des Arabes a tellement pénétré dans tous les détails de leur vie intime qu'ils n'ont guère de cérémonies qu'on ne puisse qualifier de religieuse. C'est ainsi, par exemple, que le mariage, la circoncision, etc., décrites dans un précédent chapitre, sont des cérémonies à la fois religieuses et civiles.

Pèlerinage de la Mecque. - Le pèlerinage de la Mecque, que chaque mahométan doit tâcher d'accomplir une fois au moins dans sa vie, est une des prescriptions les plus importantes de Mahomet, une de celles dont l'influence politique est la plus considérable.

Le pèlerinage de la Mecque se fait par grandes caravanes, dont les principales partent du Caire et de Damas. Le voyage est long et coûte la vie à bien des pèlerins ; mais pour voir ce temple sacré de la Kaaba, déjà célèbre au temps de Mahomet, et dont l'origine remonte aux plus lointaines périodes de l'histoire, aucune fatigue n'est trop grande.

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 329

la figure # 207

[Vitrail d'une mosquée arabe du Caire](#) ; d'après une photographie de l'auteur.

la figure # 208

[Vitreaux d'une mosquée du Caire](#) ; d'après une photographie de l'auteur.

téléchargeables sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

Arrivés près de la Mecque, les pèlerins se font raser, ôtent leurs vêtements, se purifient par des ablutions, et ne conservent qu'un pagne pour costume. Ils font alors sept fois le tour de la Kaaba, baisent la fameuse pierre noire dont nous avons parlé dans un autre chapitre, vont entendre la prédication sur le mont Arafa, près de la Mecque, et jettent des pierres à Satan dans la vallée où Abraham repoussa de la même façon le démon qui le tentait. Le pèlerinage se termine en immolant des animaux. Les mahométans les plus fervents visitent ensuite, Médine où est le tombeau du prophète.

Le pèlerinage de la Mecque amène tous les ans dans cette ville un nombre de musulmans qui s'élève souvent à 200 000. Il met en présence des mahométans venus des divers points de l'islam, depuis le Maroc et le centre de l'Afrique jusqu'à l'Inde et les frontières de la Chine. Or, d'après les prescriptions du Coran, tous les mahométans sont frères ; et ce serait même, suivant les théologiens arabes, afin de rendre cette fraternité effective que le pèlerinage aurait été institué. Il en résulte que les pèlerins doivent se voir, s'enquérir les uns les autres de leurs besoins, et s'entendre sur tout ce qui concerne les questions religieuses. Idées et projets d'avenir élaborés dans ces réunions solennelles où, sous peine de mort, un chrétien ne pourrait pénétrer, sont ensuite portés par les pèlerins sur tous les points de l'islam. Il n'est point besoin

d'insister sur l'importance politique que peuvent avoir, à un moment donné, de telles réunions d'hommes venus de si loin et unis par des intérêts religieux communs.

En dehors de son importance religieuse et politique, la Mecque a encore une importance commerciale très grande. C'est un des plus importants marchés de l'univers, et les produits venus des points les plus reculés du monde y sont échangés.

Cérémonies pratiquées par les derviches. - L'ascétisme et l'exaltation religieuse se sont rencontrés dans l'islamisme, comme dans les autres cultes, et ont eu nécessairement pour résultat la formation de corporations religieuses exclusivement occupées de leur salut. Il en est généralement ainsi dans toutes les religions dont le fond est pessimiste, et le Coran est presque aussi pessimiste que le Nouveau Testament. Lui aussi considère la vie terrestre comme un temps d'épreuve, qui ne doit servir à l'homme qu'à se préparer à la vie future. Il en résulte pour les âmes timorées et scrupuleuses le désir de s'affranchir des mécomptes de l'existence, en gagnant le ciel par une vie ascétique.

Parmi les corporations religieuses les plus intéressantes, il faut mentionner surtout les derviches hurleurs et tourneurs. Ces noms leur viennent, comme on le sait, des manœuvres qu'ils exécutent pour se mettre dans un état d'extase analogue à celui qui s'observait si fréquemment autrefois chez les moines de nos couvents.

J'ai eu l'occasion d'observer de près les derviches tourneurs à Constantinople, et l'état dans lequel ils tombent m'a paru très voisin de certaines formes de somnambulisme artificiel. C'est en tournant sur eux-mêmes pendant longtemps qu'ils arrivent à ce résultat. Leurs danses sont précédées de chants auxquels j'ai trouvé une analogie frappante avec ceux de nos églises. La musique en est plus sourde, mais possède en même temps plus de douceur et de mélodie. Le thème aigu des flageolets sautille sans cesse sur le roulement des tambourins et sur la basse ronflante d'une sorte de violoncelle, qui marque le rythme.

J'ai compris facilement l'influence de cette musique devait avoir sur les croyants qui l'entendent, en constatant qu'elle me plongeait moi-même dans une rêverie très voisine du sommeil. Th. Gautier a très nettement noté cet effet dans les lignes suivantes :

« Cet air, d'un charme bizarre, me faisait naître au cœur des nostalgies de pays inconnus, des tristesses et des joies inexplicables, des envies folles de m'abandonner aux ondulations enivrantes du rythme. Des souvenirs d'existences antérieures me revenaient en foule, des physionomies connues et que cependant je n'avais jamais rencontrées dans ce monde me souriaient avec une expression indéfinissable de reproche et d'amour ; toutes sortes d'images et de tableaux, des rêves oubliés depuis longtemps s'ébauchaient lumineusement dans la vapeur d'un lointain bleuâtre ; je commençais à balancer ma tête d'une épaule à l'autre, cédant à la puissance d'incantation et d'évocation de cette musique si contraire à nos habitudes, et pourtant d'un effet si pénétrant. »

Lorsque l'action de cette musique et de ces chants a continué pendant un certain temps, les derviches se débarrassent de leurs manteaux, ne conservent que leur tunique, étendent les bras en croix, et exécutent au son des instruments une sorte de

valse en tournant circulairement sur eux-mêmes et progressant fort lentement. Leur tête est penchée de côté ou à demi renversée, leurs yeux presque fermés, leur bouche entr'ouverte. Dans cet état, ils sont évidemment inconscients et insensibles. La pose fatigante de leurs bras, qu'un sujet à l'état normal ne pourrait conserver quelques minutes, ne leur occasionne aucune gêne apparente pendant plus d'un quart d'heure. Leurs mouvements ont une douceur et une régularité remarquables. Ils me semblaient perdus dans des rêves infinis dont aucune plume ne saurait rendre le charme :

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 330

la figure # 209

[Vitrail d'une mosquée arabe](#) ; d'après une photographie de l'auteur.

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

« Que voyaient-ils dans ces visions qui les berçaient ? Les forêts d'émeraude à fruits de rubis, les montagnes d'ambre et de myrrhe, les kiosques de diamants et les tentes de perles du paradis de Mahomet ? leurs bouches souriantes recevaient sans doute les baisers parfumés de musc et de benjoin des houris blanches, vertes et rouges ; leurs yeux fixes contemplaient les splendeurs d'Allah scintillant avec un éclat à faire paraître le soleil noir, sur un embrasement d'aveuglante lumière ; la terre, à laquelle ils ne tenaient que par un bout de leurs orteils, avait disparu comme un papier brouillard qu'on jette sur un brasier, et ils flottaient éperdument dans l'éternité et l'infini, ces deux formes de Dieu. »

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 331

la figure # 210

[Flambeau du sultan Kalaoun](#) ; d'après un dessin de Prisse d'Avesne.

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

Quand les derviches tourneurs sont sortis de leur extase, ils s'arrêtent, s'agenouillent et sortent de la salle.

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 332

la figure # 211

[Flambeau du sultan Kalaoun](#) ; d'après un dessin de Prisse d'Avesne.

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

Je n'ai pas assisté aux cérémonies des derviches hurlleurs ; mais, d'après les descriptions qu'on en a données, il me semble évident qu'ils tombent dans un état hypnotique analogue à celui produit par la danse et la musique chez les derviches précédents. En hurlant sans cesse certaines phrases et en accompagnant les mêmes paroles des mêmes gestes, ils arrivent à un état d'insensibilité tel qu'ils peuvent, comme les Aissaouas, se percer les membres avec des instruments pointus, sans rien sentir.

Monuments religieux divers : mosquées, couvents, écoles, etc. - Le véritable centre de la vie arabe est la mosquée. Au lieu d'être, comme le temple chrétien, un édifice exclusivement consacré à adorer le Seigneur, elle sert, à la fois, d'endroit de réunion, d'adoration, d'enseignement et même d'habitation.

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 333

la figure # 212

[Ancienne lampe de mosquée, en bronze](#) ; photographiée au Caire par l'auteur.

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

Nous avons déjà indiqué le plan général des mosquées. Les plus anciennes sont toutes construites sur le même type. Elles sont formées par une cour rectangulaire entourée de galeries, dont un coté, plus profond que les trois autres, sert de sanctuaire.

Au milieu de cette cour existe une fontaine pour les ablutions. Dans le sanctuaire, on trouve toujours *le mihrab*, niche creusée dans le mur et dirigée du côté de la Mecque ; le *minbar*, chaire d'où le prédicateur parle aux fidèles ; et, dans leur voisinage, un pupitre sur lequel le Coran reste ouvert pendant le service religieux. Un grand nombre de lampes sont suspendues au plafond de l'édifice. Le mobilier ne consiste qu'en nattes et en tapis.

À côté de ce sanctuaire se trouve généralement une salle formant chapelle contenant le tombeau du fondateur de la mosquée.

Aux angles de chaque mosquée se trouvent toujours des tours, nommées minarets, du haut desquelles les crieurs appellent les fidèles à la prière.

Dans les dépendances des mosquées on voit souvent des bains publics, une hôtellerie pour les voyageurs, des écuries pour les animaux, un hôpital pour les malades, et une école (*medressé*) pour les enfants. La confusion de la vie civile et de la vie religieuse, si caractéristique chez les mahométans, se retrouve, comme on le voit, dans leurs mosquées.

Les mosquées sont ouvertes depuis la pointe du jour jusqu'à l'heure de la dernière prière du soir, c'est-à-dire deux heures environ après le coucher du soleil.

Chaque mosquée est indépendante. Elle s'entretient avec les revenus des biens qui lui ont été attachés par ses fondateurs, et qu'augmentent souvent les pieuses donations. Elle est gérée par un intendant, assisté d'un certain nombre d'imans, sortes de prêtres secondaires exerçant souvent d'autres métiers en même temps, et qui sont chargés de lire chaque jour la prière aux heures canoniques. Imans, portiers, crieurs, porteurs d'eau, domestiques, etc. forment un personnel assez nombreux même dans les moindres mosquées.

Centre de réunion et de prière, lieu d'abri pour l'étranger, de secours pour le malade, les mosquées sont encore un centre d'enseignement. Les plus petites servent d'école aux enfants, les plus grandes sont de véritables universités parfois aussi importantes que celles d'Europe. Telle est, par exemple, la célèbre mosquée el Azhar, au Caire, qui compte 300 professeurs et plus de 10 000 étudiants venus de tous les points de l'islam. Elle constitue un centre religieux et littéraire très important, car c'est dans son sein que se forment les personnages les plus influents, prêtres, savants, magistrats, etc. L'enseignement y est malheureusement resté ce qu'il était lorsqu'a commencé la décadence des Arabes, et représente à peu près le programme de nos universités à la fin du moyen âge. Outre la lecture et l'explication du Coran, on y enseigne l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie, la grammaire, la littérature, la rhétorique et la logique.

L'analogie de l'enseignement donné dans les mosquées avec celui de nos anciennes universités ne s'arrête pas seulement aux programmes, elle s'étend encore aux méthodes et à la vie de l'étudiant. En parcourant la mosquée el Azhar pendant les cours des professeurs, il me semblait qu'une baguette magique m'avait transporté dans une de nos vieilles universités du treizième siècle. Même confusion dans les études théologiques et littéraires, mêmes méthodes, même organisation des étudiants réunis en corporations, et jouissant des mêmes immunités et franchises. Dans l'immense salle, qui sert aussi de sanctuaire, chaque maître est assis sur des nattes, entouré d'un

cercle d'élèves vêtus d'un cafetan noir et d'un turban blanc, la plume de roseau à la main pour prendre des notes et l'écritoire passée à la ceinture.

À la mosquée el Azhar, les étudiants les plus pauvres sont entretenus par la mosquée et logent dans ses dépendances.

Tous ces jeunes gens m'ont semblé ardents au travail et animés d'un goût très vif pour l'étude. Pour le satisfaire, quelques-uns viennent des points les plus reculés de l'islam, tels que l'Inde ou le Maroc. La science, si dédaignée par d'autres religions, est estimée très haut par les musulmans. C'est à eux, du reste, qu'est due cette réflexion très juste : « Sont hommes ceux qui apprennent ou qui savent ; le reste est vermine ou bon à rien. »

En dehors des mosquées, il existe d'autres monuments religieux de moindre importance, tels que les tombeaux de saints, dits marabouts, petites constructions cubiques surmontées d'une coupole ; on les rencontre dans presque tous les pays mahométans. Celui représenté dans cet ouvrage a été pris dans un site charmant, le bois sacré, près de Blidah.

Il faut encore rattacher aux monuments religieux les couvents, ou tekkés, dans lesquels vivent certaines corporations de derviches ; mais leur nombre est fort restreint, surtout si on les compare aux établissements analogues si répandus chez tous les peuples chrétiens de l'Europe. Ils diffèrent, du reste, très peu des autres habitations musulmanes et n'ont nullement le sombre aspect de nos monastères.

3. - La morale dans l'islamisme

[Retour à la table des matières](#)

Les prescriptions morales du Coran sont excellentes. La charité, la bienfaisance, l'hospitalité, la modération dans les désirs, la fidélité à la parole donnée, l'amour du prochain, le respect des parents, la protection des veuves et des orphelins, et même, la recommandation plusieurs fois répétée de rendre le bien pour le mal, y sont enseignés. La morale du Coran est à peu près identique, d'ailleurs, à celle de l'Évangile.

Mais l'étude de la morale qu'un livre enseigne n'a pas une importance bien grande. Il n'y a guère de religions dont les principes moraux ne soient excellents. Ce qu'il importe de connaître quand on étudie un peuple, ce ne sont pas les vertus qu'on lui enseigne, mais bien celles qu'il pratique. L'observation démontre que la ressemblance existant entre les premières et les secondes est généralement très faible.

Dans le chapitre de notre précédent ouvrage consacré à l'étude du développement de la morale, nous avons essayé de montrer que parmi les divers facteurs qui déterminent sa formation : l'utilité, le milieu, l'opinion, la sélection, les prescriptions légales, l'éducation, l'intelligence, etc., les religions ne jouaient généralement qu'un rôle secondaire. Nous y avons vu que dans les anciens cultes, il n'y avait pas de

recommandations relatives à la morale. Ce n'est que dans les religions des Hindous et celles créées par Moïse, Jésus-Christ et Mahomet, que l'on trouve des prescriptions morales, mais ces religions ne firent qu'apporter à des principes déjà enseignés l'appui de leurs sanctions. Ces sanctions sont constituées uniquement par l'espoir d'une récompense et la crainte d'un châtement dans une autre vie, mais la facilité d'obtenir le pardon des crimes enlève à la crainte du châtement l'influence qu'elle pourrait avoir sur la majorité des hommes.

Il suffit, du reste, d'avoir un peu parcouru le monde, et étudié les hommes ailleurs que dans les livres, pour reconnaître que la religion est tout à fait indépendante de la morale. S'il y avait parenté réelle entre elles, les peuples les plus religieux seraient les plus moraux ; et il s'en faut de beaucoup, en réalité, qu'il en soit ainsi. L'Espagne et la Russie m'ont paru être les pays de l'Europe où les pratiques religieuses sont le plus scrupuleusement observées, et je crois être d'accord avec les observateurs qui les ont étudiés avec soin, en assurant qu'il faut les ranger parmi ceux dont la moralité se trouve précisément au niveau le moins élevé.

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 336

la figure # 213

[Ancienne lampe arabe provenant de la mosquée de l'Alhambra.](#)

Le modèle original à 2 m 15 de hauteur. (Musée Espagnol d'antiquités.)

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

Ce n'est donc pas dans la religion d'un peuple qu'il faut chercher les causes de l'état de sa morale. Toutes les religions, je le répète, ont des principes de morale excellents, et s'ils étaient observés, l'âge d'or régnerait sur la terre ; mais la façon dont ces principes sont suivis varie selon le milieu, l'époque, la race et des conditions fort diverses, et c'est pour cette raison qu'avec une même religion, des peuples divers possèdent le plus souvent une morale très différente.

Ce qui précède s'applique à toutes les religions possibles, y compris celle des mahométans. Les principes de la morale du Coran sont parfaits ; mais leur action a été bien différente, suivant les races, les milieux et les âges.

Pendant les premiers temps de l'islamisme, la moralité des Arabes fut plus élevée que celle de tous les autres peuples vivant alors, les chrétiens surtout. Leur justice, leur modération, leur bienveillance et leur tolérance à l'égard des peuples vaincus, le respect de leurs engagements, leur caractère chevaleresque, sont frappants et contrastent étrangement avec la conduite des autres peuples, notamment avec celle des Européens, à l'époque des croisades.

Si nous attribuons à la religion l'influence qu'on lui accorde généralement, nous devrions dire que la morale du Coran fut supérieure à celle de l'Évangile, puisque les peuples qui pratiquaient l'islamisme avaient une moralité beaucoup plus élevée que celle des chrétiens. Mais ce que nous avons dit plus haut de l'indépendance de la religion et de la morale prouve à quel point serait erronée une conclusion semblable. La moralité des musulmans varia, comme celle des chrétiens, suivant les divers facteurs que nous avons énumérés plus haut. Très élevée à certaines époques, elle fut très inférieure à d'autres. La longue domination des Turcs, et leur régime politique a bien abaissé la moralité des Orientaux soumis à leur action. Dans un pays où le caprice d'un maître et de ses subalternes est la seule loi, où chacun est en butte aux exactions de mille petits tyrans qui ne cherchent qu'à s'enrichir, où il n'y a aucune justice à espérer et où on n'obtient quelque chose qu'à force d'argent, la corruption devient bientôt générale, et il n'y a pas de moralité possible. La moralité actuelle des Orientaux soumis à la Turquie est donc forcément très abaissée ; mais le Coran est aussi étranger à cet abaissement, que l'Évangile est étranger à l'état d'abaissement identique où se trouvent les populations chrétiennes vivant sous le même régime.

Dans l'édition papier de 1980
apparaît à la page 337

la figure # 214

[Derviches tourneurs](#) ; d'après un croquis.

téléchargeable sur le site web : [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : Gustave Le Bon (1841-1931) :
La civilisation des Arabes (1884).

[Retour à la table des figures](#) (ordre numérique sur le site web)

Ce qui précède montre suffisamment le peu de fondement de cette opinion si générale aujourd'hui en Europe, que c'est la religion de Mahomet qui a conduit certains peuples orientaux au degré d'infériorité morale où ils sont maintenant. Une telle croyance est la conséquence de cette série d'erreurs : que le Coran a créé la polygamie, que le fatalisme prétendu qu'il enseigne conduit les hommes à l'inaction, et enfin que Mahomet n'exige de ses disciples que des pratiques faciles à observer. Le lecteur qui nous a suivi jusqu'ici voit immédiatement combien de telles propositions sont inexactes. Nous avons vu que la polygamie existait dans tout l'Orient bien des siècles avant Mahomet, que le Coran n'est pas plus fataliste qu'aucun autre livre religieux, et que si les Arabes sont fatalistes par caractère, ce fatalisme ne les a pas conduits à l'inaction, puisqu'ils ont fondé un gigantesque empire. Nous avons montré enfin que les prescriptions morales du Coran sont aussi élevées que celles des autres livres religieux. S'il était vrai d'ailleurs que c'est le Coran qui a dégradé les musulmans d'Orient, nous devrions constater, comme je le disais plus haut, que les Orientaux qui ne sont ni polygames, ni fatalistes, tels que les chrétiens de la Syrie, devraient avoir échappé à cette décadence. Or, je ne connais aucun auteur ayant étudié un peu l'Orient, qui ne soit obligé de confesser que ces derniers sont à un niveau moral bien inférieur encore à celui des mahométans.

Nous pourrions clore ce chapitre en disant que la morale du Coran est aussi élevée que celle d'aucune autre religion et que les peuples régis par lui ont présenté, comme ceux vivant sous la loi du Christ, un niveau de moralité très variable, suivant les temps et les races, et dépendant de facteurs parmi lesquels les prescriptions religieuses n'ont jamais été au premier rang.

Mais la conclusion la plus importante qu'on puisse dégager de tout ce qui le précède est l'influence véritablement immense exercée par le Coran sur les peuples soumis à sa loi. Bien peu de religions ont eu un pareil empire sur les âmes, aucune peut-être n'en a exercé de plus durable. Le Coran est le véritable pivot de la vie en Orient, et nous retrouvons son influence dans les moindres actes de l'existence.

L'empire des Arabes ne vit plus que dans l'histoire, mais la religion qui fut mère de cet empire n'a pas cessé de s'étendre. Du fond de son tombeau, l'ombre du prophète règne en souveraine sur ces millions de croyants qui peuplent l'Afrique et l'Asie, du Maroc jusqu'à la Chine, de la Méditerranée à l'Équateur. L'homme est le jouet inconscient de bien des maîtres ; mais les plus tyranniques, ceux qu'il passe sa vie à implorer et à craindre, pour lesquels il s'agite dans le sang et les larmes, et a livré les guerres les plus meurtrières et commis les crimes les plus terribles, ces maîtres souverains sont des ombres fugitives habitant le monde des illusions et celui des rêves. Ombres légères, mais redoutables. Bien des conquérants ont dominé le monde et fait plier les hommes sous leur loi ; aucun n'a possédé une puissance égale à celle de certains morts.

Fin du livre IV : “ Mœurs et institutions des Arabes ”